



COMPTE ADMINISTRATIF 2025

SOMMAIRE

TABLEAU DE SYNTHESE	5
L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2025	6
LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	7
ECONOMIE - EMPLOI	8
1.1 - ECONOMIE	9
1.2 - AGRICULTURE ET FORETS	20
1.3 - TOURISME	25
1.4 - RECHERCHE	29
EDUCATION - FORMATION	31
2.1 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	32
2.2 - APPRENTISSAGE	36
2.3 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	39
2.4 - ORIENTATION	41
2.5 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	43
2.6 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	46
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	48
3.1 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	49
3.2 - NUMERIQUE	53
3.3 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	56
3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	64
3.5 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	74
VIE SOCIALE	77
4.1 - CITOYENNETE ET EGALITE	78
4.2 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	81
4.3 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	84
RESSOURCES	86
5.1 - MOYENS GENERAUX	87
5.2 - FINANCES	91
5.3 - RESSOURCES HUMAINES	100
5.4 - EUROPE	103
LES DECISIONS	104
L'approbation du compte de gestion	104
L'approbation du compte administratif	104
L'arrêté des comptes 2025	108
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT	109
POINT DE SITUATION SUR LES PROGRAMMES EUROPEENS	111
RAPPORT ANNUEL DE LA DETTE 2025	117
BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE	126
LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE FONCTIONS SUR L'EXERCICE 2025	132

L'exercice 2025 met en évidence une situation financière maîtrisée et saine fruit d'un pilotage budgétaire rigoureux et réactif mais que le caractère fortement baissier et aléatoire des recettes apportées par l'Etat pourrait fragiliser.

La stabilisation des principaux indicateurs, en particulier l'épargne brute et la capacité de désendettement, témoigne d'une gestion maîtrisée des équilibres à court terme, dans un contexte marqué par le désengagement de l'Etat (réduction des concours financiers et de ses interventions) et par un volontarisme fort de l'action régionale particulièrement nécessaire dans le contexte actuel (décarbonation et renforcement de l'offre de transport collectif, maillage sanitaire du territoire, soutien aux entreprises et à l'emploi, politique de solidarités et de soutien au pouvoir d'achat).

L'épargne brute atteint ainsi un niveau supérieur aux prévisions, permettant de préserver des marges de manœuvre financières. Dans le même temps, la capacité de désendettement se stabilise.

Ces résultats traduisent une maîtrise effective des dépenses de fonctionnement, qui sont contenues en exécution. La capacité d'ajustement infra-annuelle a contribué directement à l'amélioration de l'épargne et à la limitation du recours à l'emprunt. Elle reflète à la fois une discipline de gestion et une capacité d'adaptation aux contraintes financières obligeant à reporter certains projets notamment.

Si ce levier apparaît efficace à court terme, il ne saurait, à lui seul, soutenir les ambitions régionales : l'absence de maîtrise des recettes combinée à une réduction des concours de l'Etat fragilisent le modèle régional dont le rôle est aujourd'hui d'être à la fois un stabilisateur économique et social et un levier d'aménagement durable du territoire. Les incertitudes autour de la prochaine programmation des fonds européens sont également un facteur de risque pour le financement des priorités régionales.

La baisse tendancielle et l'incertitude entourant les concours de l'État réduisent la visibilité des directions de la collectivité ainsi que sa capacité financière alors que l'action régionale est déterminante dans la réponse aux défis qui s'imposent au territoire.

Les dépenses

Les dépenses d'interventions régionales s'élèvent à 428,4 M€ en investissement (fonds européens compris) et 869,9 M€ en fonctionnement, soit 1,298 Md€ au total. Elles concernent à 81 % des dépenses de la Région, le reste regroupant les frais d'administration générale (personnel et frais généraux, reversement de CVAE aux départements).

Le compte administratif 2025 présente une réalisation à hauteur de 91,6 % des dépenses votées : il atteint 95,4 % en fonctionnement et 85,5 % en investissement.

En 2025, le montant total des dépenses s'élève à 1,610 Md€.

Le niveau de l'investissement est resté très élevé avec plus de 450 M€ hors gestion de la dette avec un poste transports qui se maintient au premier rang soit près d'un tiers du montant global de la section d'investissement. Suivent les investissements dans les lycées avec une dépense totale de 92,7 M€ dont 77,6 M€ sur le patrimoine éducatif et ceux relatifs au domaine économique et agricole dont le montant sur 2025 se chiffre à près de 58,5 M€ (dont Fonds Européens).

Au niveau du fonctionnement, les dépenses liées aux transports restent le premier poste de dépenses avec plus de 381 M€ avant celles de la formation professionnelle et de l'emploi pour 117,5 M€.

Les recettes

Globalement en fonctionnement, les ressources financières de la Région Centre-Val de Loire relatives à l'exercice 2025 sont inférieures de 18,9 M€ à celles de l'exercice précédent après intégration en diminution des recettes reversées (notamment DILICO pour 11 M€). Cet écart est principalement lié à la baisse des recettes sur le Pacte formation professionnelle (-27,6 M€) et à la baisse des recettes institutionnelles pour 8 M€. La TVA (part CVAE et part ex-DGF), principale ressource de la collectivité (638,9M€) qui représente 44 % des recettes institutionnelles, a évolué dans une proportion beaucoup plus faible qu'annoncé initialement par l'Etat.

En investissement (hors emprunt et réaménagement de la dette), les recettes diminuent de 70 M€ par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse de la participation de l'Etat pour les TET ainsi que de la moindre mobilisation des fonds européens (à l'identique des dépenses) par rapport à 2024.

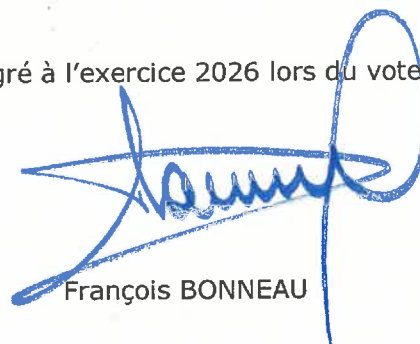
L'emprunt a été réalisé à hauteur de 180,5 M€ dont 42,5 M€ par recours à l'obligataire. L'encours de dette se chiffre à 1,269 Md€ au 31 décembre 2025. Les encours du CPE et du portage TET sont terminés. Le taux d'intérêt moyen de l'encours se positionne à 2,05 % (contre 2,37 % en 2024).

La capacité de désendettement est de 6,1 ans et reste inférieure à la prévision inscrite au BP et en deçà de la trajectoire budgétaire servant de guide à notre gestion.

L'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes dégage un résultat de l'exécution budgétaire de 6 666 484,11 M€. Il n'est pas constaté de restes à réaliser.

Le résultat de l'exécution budgétaire 2025 pourra être intégré à l'exercice 2026 lors du vote du budget supplémentaire.



François BONNEAU

TABLEAU DE SYNTHESE

		Dépense		Recette	
		Crédits inscrits	Réalisés	Crédits inscrits	Réalisés
Fonctionnement	P11 - ECONOMIE	22 050 000	20 236 340	6 740 000	7 003 741
	<i>Fonds européens</i>	6 295 000	3 365 766	6 295 000	3 365 766
	P12 - AGRICULTURE	6 714 000	6 512 450		11 054
	<i>Fonds européens</i>	11 000 000	4 303 908	11 000 000	4 303 908
	P13 - TOURISME	5 770 000	5 288 811		60 125
	<i>Fonds européens</i>	100 000	355 614	100 000	355 614
	P14 - RECHERCHE	6 700 000	6 098 321		73 010
	<i>Fonds européens</i>	1 250 000	2 027 636	1 250 000	2 027 636
	TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	59 879 000	48 188 846	25 385 000	17 200 854
	P21 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	71 670 000	71 144 057	19 114 000	18 532 090
	P22 - APPRENTISSAGE	4 095 000	3 985 960	400 000	608 714
	P23 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 070 000	1 857 791		
	P24 - ORIENTATION	3 510 000	3 276 233	410 000	177 707
	<i>Fonds européens</i>		112 621		112 621
	P25 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI	130 500 000	117 494 672	64 500 000	65 903 382
	<i>Fonds européens</i>	14 315 000	15 443 079	14 315 000	15 443 079
	P26 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	66 500 000	64 878 676		
	TOTAL EDUCATION - FORMATION	292 660 000	278 193 089	98 739 000	100 777 593
	P31 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	5 855 000	4 755 070		30 394
	<i>Fonds européens</i>	320 000	187 803	320 000	187 803
	P32 - NUMERIQUE	4 090 000	3 516 035	450 000	389 270
	<i>Fonds européens</i>	1 350 000	1 829 266	1 350 000	1 829 266
	P33 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	9 173 000	8 266 282	1 771 000	1 119 601
	<i>Fonds européens</i>	6 980 000	4 163 983	6 980 000	4 163 983
	P34 - TRANSPORTS MOBILITES DURABLES	389 980 000	381 429 217	11 604 700	20 679 213
	P35 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 130 000	1 145 182		3 000
	TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	418 878 000	405 292 837	22 475 700	28 402 530
	P41 - CITOYENNETE ET EGALITE	1 060 000	955 416		
	P42 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	24 439 000	24 384 491	124 000	181 849
	P43 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORT	4 491 000	4 445 769		2 576
	TOTAL VIE SOCIALE	29 990 000	29 785 676	124 000	184 425
	P51 - MOYENS GENERAUX	29 159 000	27 619 905	3 113 000	3 265 276
	P52 - FINANCES	87 577 000	80 888 339	1 091 322 000	1 097 978 463
	P53 - RESSOURCES HUMAINES	175 675 000	173 495 169	3 912 000	3 631 763
	P6 - EUROPE		221 588		8 719
	TOTAL RESSOURCES	292 411 000	282 225 001	1 098 347 000	1 104 884 221
	TOTAL	1 093 818 000	1 043 685 449	1 245 070 700	1 251 449 623

Investissement	P11 - ECONOMIE	20 000 000	16 734 879	10 000 000	9 784 531
	<i>Fonds européens</i>	9 780 000	8 908 776	9 780 000	8 908 776
	P12 - AGRICULTURE	14 000 000	9 641 007		1 713 996
	<i>Fonds européens</i>	60 000 000	23 204 428	60 000 000	23 204 428
	P13 - TOURISME	3 042 500	2 584 315		75 000
	<i>Fonds européens</i>	2 970 000	5 980 676	2 970 000	5 980 676
	P14 - RECHERCHE	14 000 000	11 786 600		17 134
	<i>Fonds européens</i>	1 520 000	1 817 721	1 520 000	1 817 721
	TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	125 312 500	80 658 402	84 270 000	51 502 262
	P21 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	101 364 000	92 681 635	148 700	938 300
	P22 - APPRENTISSAGE	12 092 000	11 428 632		10
	P23 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8 859 700	6 836 535		2 000
	P25 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI	300 000	118 468		
	P26 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	14 000 000	14 681 530	682 000	726 400
	TOTAL EDUCATION - FORMATION	136 615 700	125 746 800	830 700	1 666 710
	P31 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	51 000 000	59 764 389		76 000
	<i>Fonds européens</i>	1 245 000	477 428	1 245 000	477 428
	P32 - NUMERIQUE	1 400 000	1 282 400	3 800 000	3 810 953
	<i>Fonds européens</i>	6 150 000	8 648 510	6 150 000	8 648 510
	P33 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	4 500 000	3 962 312	513 000	43 591
	<i>Fonds européens</i>	11 715 000	7 956 442	11 715 000	7 956 442
	P34 - TRANSPORTS MOBILITES DURABLES	142 690 000	131 284 562	44 728 000	48 624 076
	<i>Fonds européens</i>	4 210 000	2 086 623	4 210 000	2 086 623
	P35 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	150 000	110 048		
	TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	223 060 000	215 572 714	72 361 000	71 723 623
	P41 - CITOYENNETE ET EGALITE	230 000	258 892		1 727
	P42 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	6 481 000	4 464 964	60 000	196 652
	P43 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORT	1 980 000	1 714 904	35 000	35 712
	TOTAL VIE SOCIALE	8 691 000	6 438 760	95 000	234 091
	P51 - MOYENS GENERAUX	31 110 000	21 822 540		29 327
	P52 - FINANCES	137 005 000	115 783 866	344 917 471	231 408 266
	P6 - EUROPE		1 350		295 134
	TOTAL RESSOURCES	168 115 000	137 607 756	344 917 471	231 732 727
	TOTAL	661 794 200	566 024 432	502 474 171	356 859 413

L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2025

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2025, ce résultat s'élève à 257,4 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	8 067 328,88	1 657 884 501,30	1 665 951 830,18
Dépenses (réelles + ordre)		1 408 521 716,15	1 408 521 716,15
Total	8 067 328,88	249 362 785,15	257 430 114,03

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis y compris les opérations d'ordre). Pour 2025, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 250,8 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		919 716 506,01	919 716 506,01
Dépenses (réelles + ordre)	179 038 661,19	991 441 474,74	1 170 480 135,93
Total	179 038 661,19	-71 724 968,73	-250 763 629,92

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **6 666 484,11 €**.

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	CA2024	CA 2025
EPARGNE DISPONIBLE		
+ Recettes de gestion	1 259 349 298	1 251 449 623
- Dépenses de gestion	1 054 107 878	1 019 749 047
= Epargne de gestion	205 241 420	231 700 576
- Intérêts de la dette	26 773 234	23 936 402
- retraitement Provisions 78 / cession 775 (recettes) et provisions 68 (dépenses)	4 682 117	294 660
= Epargne brute	183 150 304	208 058 834
- Remboursement de la dette en capital	115 209 474	85 782 764
= Epargne nette	67 940 830	122 276 070
MOUVEMENTS D'ORDRE AFFECTANT LES DEUX SECTIONS		
Dépréciation	0	
Transfert entre sections	-6 529 438	-41 598 611
BESOIN DE FINANCEMENT		
+ Dépenses d'investissement	492 238 426	480 241 668
- Recettes d'investissement	276 555 676	176 359 413
= Besoin de financement en investissement	215 682 750	303 882 254
EMPRUNT		
Emprunt	158 383 000	180 500 000
RESULTAT		
= Résultat de l'exercice	5 958 963	-1 400 845
dont Fonctionnement	184 997 624	249 362 785
dont Investissement	-179 038 661	-250 763 630
+ Report des années antérieures	2 108 366	8 067 329
dont report fonctionnement	2 108 366	8 067 329
dont report investissement	0	0
= Résultat de clôture	8 067 328,88	6 666 484,11
dont résultat fonctionnement	187 105 990,07	257 430 114,03
dont résultat investissement	-179 038 661,19	-250 763 629,92

ECONOMIE - EMPLOI



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.1 - ECONOMIE

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
ACCOMPAGNER L'ECO DE PROX ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	Fonctionnement	280 100	196 145	70%			
PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	Fonctionnement	3 257 450	3 454 811	106%	4 000 000	4 050 344	101%
Fonds européens	Fonctionnement	4 880 000	488 193	10%	4 880 000	488 193	10%
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	Fonctionnement	507 710	300 588	59%	140 000	140 000	100%
Fonds européens	Fonctionnement	250 000	256 640	103%	250 000	256 640	103%
SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	Fonctionnement	9 390 950	7 883 281	84%		7 167	
Fonds européens	Fonctionnement	75 000	1 799 842	2400%	75 000	1 799 842	2400%
SOUTENIR A LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL	Fonctionnement	576 651	635 147	110%			
Fonds européens	Fonctionnement	90 000	409 642	455%	90 000	409 642	455%
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX	Fonctionnement	2 351 109	2 196 433	93%		226 925	
Fonds européens	Fonctionnement	1 000 000	411 449	41%	1 000 000	411 449	41%
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	Fonctionnement	330 530	218 118	66%	2 600 000	2 429 545	93%
SOUTENIR LE PLAN D' ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP	Fonctionnement	5 276 000	5 276 000	100%			
SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	Fonctionnement	79 500	75 818	95%		149 760	
TOTAL Fonctionnement		22 050 000	20 236 340	92%	6 740 000	7 003 741	104%
TOTAL Fonds européens		6 295 000	3 365 766	53%	6 295 000	3 365 766	53%

ACCOMPAGNER L'ECO DE PROX ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	Investissement	2 522 000	2 534 833	101%	1 845 558	1 851 140	100%
PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	Investissement	161 250	106 821	66%	2 926 855	1 880 049	64%
Fonds européens	Investissement	5 380 000	2 500 000	46%	5 380 000	2 500 000	46%
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	Investissement	2 194 000	1 493 976	68%			
SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	Investissement	1 400 000	448 000	32%			
SOUTENIR A LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL	Investissement	807 000					
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	Investissement	9 239 849	8 942 416	97%	4 127 587	4 459 297	108%
Fonds européens	Investissement	4 000 000	3 601 313	90%	4 000 000	3 601 313	90%
SOUTENIR LE PLAN D' ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP	Investissement	350 000	125 586	36%			
SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	Investissement	3 325 901	3 083 247	93%	1 100 000	1 594 046	145%
Fonds européens	Investissement	400 000	2 807 462	702%	400 000	2 807 462	702%
TOTAL Investissement		20 000 000	16 734 879	84%	10 000 000	9 784 531	98%
TOTAL Fonds européens		9 780 000	8 908 776	91%	9 780 000	8 908 776	91%

BILAN GENERAL

L'année 2025 constitue la troisième année de mise en place effective des 50 mesures du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Plusieurs faits marquants caractérisent les résultats de cette année et illustrent le soutien fort et constant apporté aux acteurs économiques.

L'accompagnement de l'économie de proximité avec l'appui à de nombreux projets locaux en faveur du commerce, de l'artisanat et des services a permis de soutenir plus de 140 projets sur toute la région et de réaliser la totalité de nos objectifs.

L'appui aux PME et PMI a aussi trouvé sa pleine mesure en permettant le financement d'une centaine de nouveaux projets renforçant nos filières et les écosystèmes locaux pour plus de 9 M€ d'investissement.

Le dispositif "Pass Création" a permis d'accompagner massivement les créateurs et repreneurs d'entreprises. Après 4 années d'exercice plus de 7500 bénéficiaires accompagnés et 72 % de créations d'entreprise.

L'accélération des transitions écologique et énergétique à laquelle doivent faire face nos entreprises régionales est maintenant pleinement couverte avec une offre complète d'accompagnement : CAP TE, accel'transitions, Convention Entreprises pour le Climat, programme européen Interreg iCEAR.

Les transformations en matière de numérique restent un enjeu soutenu, que ce soit par la modernisation des solutions numériques ou la prévention du risque cyber avec notamment l'appui de nos compagnies consulaires en proximité.

Le soutien à l'innovation au travers de nos 20 pôles et clusters continue à contribuer à renforcer nos filières et structurer efficacement notre maillage d'entreprises sur tout le territoire régional avec au total plusieurs centaines d'adhérents.

La continuation du soutien financier aux entrepreneurs avec des outils adaptés à chaque situation : prêt, garantie, fonds d'investissement ou participatifs, constitue dorénavant un atout crucial pour la Région dans un contexte économique instable.

L'appui aux associations, acteurs clés dans le soutien aux pratiques culturelles, sportives et solidaires, notamment au travers de l'emblématique CAP ASSO et ses 6 500 projets soutenus en 20 ans, représente un résultat majeur pour l'animation des territoires en direction de toutes et tous.

Le soutien financier régional très important à l'agence régionale de développement économique DEV'UP a été développé afin de poursuivre et d'intensifier son action de proximité en faveur des projets d'investissement, de développement à l'international ou encore d'animation des réseaux économiques territoriaux.

En résumé, l'engagement 2025 de la Région auprès des entreprises et de l'ensemble des acteurs économiques s'est concrétisé autour des principales priorités qui avaient été fixées et dans le cadre des incertitudes conjoncturelles qui ont pu conduire certains acteurs économiques à différer, la réalisation de certains projets programmés.

1.1.01 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Crédits de paiement Région

La Région est engagée dans la promotion et la valorisation du territoire régional au travers d'actions emblématiques comme les Artisanales de Chartres, les rendez-vous de l'histoire ou France Design Week. En 2025, ce sont 0,196 M€ qui ont été destinés à ces actions.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à l'économie de proximité, et conformément au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Ambition 2030, la Région a lancé en 2023 un cadre d'intervention permettant aux intercommunalités et à la Région d'octroyer des aides en faveur des artisans et commerçants : le CAP Proximité.

144 entreprises ont bénéficié du CAP Proximité en 2025 pour un montant total de 2,534 M€. De leur côté, les 64 EPCI partenaires ont accompagné 115 entreprises.

Au total, sur cette activité, ce sont 2,730 M€ (dont 0,196 M€ en fonctionnement et 2,534 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2025.

1.1.02 - PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES

Crédits de paiement Région

La Région apporte son soutien aux réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise au travers d'une aide au fonctionnement d'Initiatives Centre-Val de Loire pour un montant de 50 K€, et a contribué à la dotation des fonds de prêts d'honneur de 4 plateformes d'initiative (Initiative Cher, Initiative Eure-et-Loir, Initiative Brenne et Initiative Indre) pour un montant de 0,350 M€.

La Région a également attribué une aide au fonctionnement de réseau Entreprendre Loire Vallée et réseau Entreprendre Loire Berry, qui accompagne les créateurs ou repreneurs de futures PME, à hauteur de 70,3 K€.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son financement au programme régional de transmission – reprise d'entreprises porté par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) pour un montant de 0,133 M€ en 2025.

La Région Centre-Val de Loire soutient également les transmissions d'entreprises via différents soutiens financiers (instruments financiers et aides régionales). La Région dote ainsi depuis 2006 un Fonds Régional de Garantie TPE auprès de la SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements). Ce fonds permet de favoriser le recours à l'emprunt bancaire en limitant le risque de la banque par la garantie du prêt. En 2025, la Région a abondé ce fonds à hauteur de 0,150 M€. Le fonds régional de garantie a poursuivi son action avec plus de 302 entreprises accompagnées en région.

Depuis 2013, l'État, la Région et la Caisse des dépôts unissent leurs efforts dans le cadre d'un plan d'actions régional pour l'Entrepreneuriat par les Femmes (PAREF). L'entrepreneuriat par les femmes constitue à la fois un moyen d'émancipation et un levier pour le développement, la croissance et l'innovation de notre région. Dans ce cadre, la Région a décidé en 2025 de soutenir 16 projets pour un montant de 40 K€.

En région Centre-Val de Loire, la sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre est une priorité depuis de nombreuses années car elle contribue à dynamiser l'économie et la vie de notre territoire. La Région avec ses compétences en matière de Lycées, d'Enseignement Supérieur renforce chaque année davantage son action pour développer l'esprit d'entreprendre

chez les jeunes avec, notamment le financement des concours « Graine de Boite » pour 19,25 K€ et « Créa Campus » pour 5 K€.

Dans le cadre de son soutien aux programmes d'incubation et d'accélération des entreprises, la Région a soutenu en 2025 le programme d'accélération d'Orléans Métropole SAXO45 à hauteur de 26 K€.

Enfin, le dispositif Pass Création, mis en place par la Région en 2018, permet d'accompagner des créateurs-repreneurs d'entreprise de l'élaboration du projet à l'ouverture et au développement de l'entreprise. Ce dispositif s'adresse à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi.

En 2025, au total 1, 299 M€ de bons de commande ont été édités pour 18 opérateurs qui ont accompagné 1 258 nouvelles personnes dans ce dispositif.

Au total, sur cette activité, ce sont 3,556 M€ (dont 3,454 M€ en fonctionnement et 0,106 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2025.

Une recette de 4 M€, en investissement a été perçue au titre du Programme régional et interrégional FEDER-FSE+2021-2027 concernant l'accompagnement à la création-reprise d'entreprises par des publics vulnérables – Pass Création.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 0,38 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Accompagnement collectif et sécurisation de la cession-reprise (TPE PME) et de la création d'entreprise » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement à la suite du démarrage des projets.

Aucun crédit n'était prévu au budget mais un montant de 0,104 M€ a été décaissé à la suite du versement d'une avance sur une opération programmée en fin d'année 2025 sur l'action « Incubation et accélération de nouvelles entreprises ».

4,6 M€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2025, la demande d'aide ayant été déposée tardivement par le porteur de projet. Cette opération sera reportée sur l'année 2026.

En investissement, 2,5 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Renforcement des capacités de production des entreprises, industrialisation des innovations et diversification des productions » pour mise en œuvre d'un instrument financier porté par BPI FRANCE qui a fait l'objet d'une avance au démarrage de l'opération.

0,38 M€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2025, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2026.

1.1.03 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES

Crédits de paiement Région

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2030 traduit l'ambition de la Région d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement notamment pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique mais aussi en utilisant la transition numérique comme levier de performance.

C'est dans ce cadre qu'en février 2023, les aides CAP Transition Ecologique (CAP'TE) et CAP Transformation Numérique (CAP'TN) ont été créées.

En 2025, ce sont 31 entreprises qui ont bénéficié du CAP TE (diagnostic et investissement) pour un montant total de 1,115 M€, et 19 entreprises pour le CAP TN (conseil et investissement) pour 289 K€.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son financement du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat pour son programme Numérique pour un montant de 87 K€ en 2025.

Elle finance également la Chambre de Commerce et de l'Industrie Centre-Val de Loire pour son programme Numérique à hauteur de 145 K€.

Au vu des forts enjeux liés aux réchauffement climatique et aux vulnérabilités associées, la Région a souhaité amplifier et accélérer la transition écologique et sociale des entreprises dont les structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle a ainsi renforcé son soutien auprès de ses partenaires et de leurs dispositifs visant à accélérer les transitions. Aussi en 2025, la Région a soutenu la Convention Entreprise Climat à hauteur de 80 000 € pour le lancement d'une CEC Centre Val de Loire ainsi qu'une 2^{ème} promotion d'Accel'Transitions, l'Accélérateur régional des transitions écologiques et sociales avec 0,19 M€ pour les cohortes organisées par France Active Centre-Val de Loire et l'AFNOR.

Au total, sur cette activité, ce sont 1,793 M€ (dont 0,300 M€ en fonctionnement et 1,493 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2025.

Une recette de fonctionnement de 0,14 M€ a été perçue au titre du Programme régional et interrégional FEDER-FSE+2021-2027 concernant le Programme régional Ensemble pour un Tourisme Durable 2002-2024.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 0,25 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Soutien aux actions d'accompagnement vers la transition écologique et aides à la conversion écologique de l'activité économique » et les paiements ont été effectués sous forme d'une avance et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

1.1.04 - SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS

Crédits de paiement Région

Plusieurs conventions de partenariat lient chaque année la Région avec les principales têtes de réseaux régionales associatives et de l'Economie Sociale et Solidaire et contribuent au financement de leur programme d'actions :

- Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire : 0,4275 M€ (dont 0,120 M€ pour le programme de formation),
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) : 0,285 M€,
- L'association régionale France Active Centre-Val de Loire : 0,152 M€ pour son fonctionnement,
- La Fédération des Entreprises d'Insertion Centre (FEI Centre) : 30,4 K€,
- L'Union régionale des entreprises coopératives (URSCOP) : 57 K€,
- L'association Familles Rurales Centre-Val de Loire : 28,5 K€.

Alter'Incub est l'incubateur régional d'intérêt général d'entreprises socialement innovantes. Il intervient dès le stade de l'idée, déjà mûrée, pour accompagner les projets porteurs d'innovation sociale et à fort potentiel, à se formaliser et à se consolider. 0,133 M€ ont été mobilisés par la collectivité régionale en 2025 pour favoriser son développement.

Par ailleurs, la Plateforme de Financement Participatif « Efferve'sens », lancée en 2021 en partenariat avec France Active Centre-Val de Loire, et destinée à favoriser la mobilisation de financements citoyens dans les projets de l'ESS, a été dotée de 50 K€ pour abonder cette

plateforme « Don pour Don ». La Région a également financé son fonctionnement à hauteur de 47,5 K€.

Dans son rapport adopté en Assemblée plénière le 12 mai 2022, la Région s'est engagée à renforcer l'expérimentation au niveau régional des dispositifs « Zéro chômeurs de longue durée » par la création d'une grappe régionale. A ce titre, la Région a soutenu en 2025 le COORACE à hauteur de 9,5 K€.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années un certain nombre d'associations se sont mobilisées pour la protection de la nature et de l'environnement. Ces associations ont rédigé un livre blanc associatif paru en février 2020 « ensemble face à l'urgence climatique ». Cette dynamique a donné lieu à une coalition sur la sobriété et le climat, regroupant 9 têtes de réseaux et de nombreuses associations. C'est à ce titre que la Région a financé en 2025 l'association Ligue de l'Enseignement Centre Val de Loire à hauteur de 40 K€ pour l'animation de cette Coalition régionale Sobriété Climat.

La Région apporte également son soutien au fonctionnement des Coopératives d'Activités et d'Emplois (Odyssée Création, Artefact, NOVABAT et CIAP). En 2025, 0,199 M€ leur ont été consacrés.

Le CAP SCOP est destiné aux salariés - associés fondateurs pour les aider par un effet de levier à former le capital social de l'entreprise au moment de la constitution de la SCOP, que ce soit dans le cadre d'une reprise-transmission, d'une transformation ou d'une création ex-nihilo. L'intervention de la Région Centre-Val de Loire est destinée à soutenir l'apport personnel des salariés associés au capital social des SCOP en cours de constitution. En 2025, 5 CAP Scop ont été accordés pour un montant total de 193 K€.

Enfin, le dispositif CAP'Asso est une aide au projet d'activité mis en place par les associations dans l'objectif de favoriser la création et/ou de la consolidation d'emploi durables (CDI). En 2025, ce sont 264 projets aidés qui ont généré 283 postes créés ou maintenus (dont 151 en renouvellement), pour un montant mandaté de 7,74 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 8,331 M€ (dont 7,883 M€ en fonctionnement et 0,448 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2025.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 1,79 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Promotion de l'ESS » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

1.1.05 - SOUTENIR A LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL

Crédits de paiement Région

La Région accompagne les projets d'entreprises dans le contexte des mutations économiques et sociales au travers de son soutien au fonctionnement de l'ARACT Centre à hauteur de 0,190 M€, dont la mission est d'accompagner les évolutions socio-économiques en conciliant qualité de vie des salariés et performance des entreprises.

La Région accompagne également depuis sa création l'association ARDAN Centre, (Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles). Cette structure accompagne la mise en œuvre de projets d'activités nouvelles identifiés dans les entreprises par la mise à disposition de demandeurs d'emploi pour une période de 6 mois sous statut de stagiaire formation professionnelle.

En 2025, pour la mise en œuvre de son programme d'action et plus particulièrement du dispositif « Objectif Compétences », la Région a soutenu ARDAN Centre-Val-de-Loire pour un montant de 0,1805 M€.

Dans le cadre de sa compétence économie qui a été renforcée et de sa responsabilité dans le cadre du SPRO, la Région Centre Val de Loire a souhaité partager avec tous ses habitants et partenaires, une dynamique de reprise économique et soutenir dans chaque département un événement dédié à l'économie et à l'emploi. Les « Rendez-vous Compétences/Emplois » permettent une mise en lumière des secteurs qui recrutent mais aussi aux citoyens de s'inscrire dans une vraie dynamique d'emploi, d'évolution professionnelle et de formation tout au long de la vie.

En 2025, la Région a participé à 4 salons dédiés à l'emploi (2000 Emplois et 2000 Sourires – Tour(s) pour l'Emploi, Boostez votre job et Made in Val de Loire) pour un montant de 0,95 M€.

Enfin, la fonction RH est aujourd'hui au cœur des préoccupations managériales et des enjeux économiques et de société. La Smart Base RH concourt à fédérer un écosystème pour partager les sujets RH, rechercher des solutions innovantes, expérimenter ensemble. Elle s'appuie sur un partenariat d'entités issues des sphères publiques, militaires et privées, ainsi que celle de l'enseignement supérieur et de la recherche. A ce titre, la Région a contribué au fonctionnement de cette association à hauteur de 15 k€.

Au total, sur cette activité, ce sont 0,635 M€ qui ont été mandatés en 2025.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 0,4 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Accompagner la transition industrielle par le développement des compétences et l'esprit d'entreprise » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

1.1.06 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX

Crédits de paiement Région

Depuis de nombreuses années, la Région soutient l'animation des pôles de compétitivité et des clusters. Ils constituent des réseaux d'entreprises (TPE et PME) fortement ancrés localement et souvent spécialisés sur un même créneau de production ou sur une même filière.

Ce sont 14 clusters qui ont été financés en 2025 pour un montant global de 2,458 M€ :

- SHOP EXPERT VALLEY (Agencement de magasin)
- POLEPHARMA (industries pharmaceutiques)
- AEROCENTRE (aéronautique)
- NEKOE (innovation par les services)
- VALBIOM (valorisation non alimentaire de la biomasse)
- NOVECO (performance énergétique et domotique dans le secteur du bâtiment)
- LES CHAMPS DU POSSIBLE (domaine des agro ressources)
- AGREEN TECH VALLEY (vallée numérique du végétal)
- PIXEL PLAYERS (Divertissement digital)
- HEALTHCARE LOIRE VALLEY (dispositifs médicaux)
- CYGO (cycles du grand ouest)
- MECATEAMCLUSTER (filrière ferroviaire)
- CARA (filrière automobile)
- VALLESENS (filrière écologie sensorielle)

Les programmes d'actions de ces clusters comportent différents volets, dont principalement : l'innovation, les mises en réseaux, le développement commercial, la mutualisation d'achats, la veille, la communication ou encore les ressources humaines.

Les 6 pôles de compétitivité rassemblent, parfois sur plusieurs régions, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation afin de développer des synergies et des coopérations. Les pôles ont pour objectifs de développer la compétitivité de l'économie en accroissant l'effort d'innovation, l'attractivité du pays et la visibilité internationale. La région a financé les pôles à hauteur de 0,790 M€.

- ATLANTPOLE BIOTHERAPIES (médecine de demain)
- COSMETIC VALLEY (parfumerie, cosmétique)
- POLYMERIS (plastique, caoutchouc, composites)
- SMART POWER (énergie)
- VEGEPOLYS VALLEY (végétal)
- AQUANOVA (eau)

La région a lancé au printemps 2019 sa première COP énergie-climat. Dans ce cadre, plusieurs coalitions d'acteurs travaillant sur différentes thématiques ont été créées, dont la Coalition Matériaux biosourcés et bâtiment qui s'est fixée comme objectif de faire émerger une stratégie régionale autour de la question des matériaux biosourcés en vue de mettre en place des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique.

C'est à ce titre que la Région a soutenu en 2025 ENVIROBAT CENTRE pour le déploiement d'une stratégie d'accompagnement de filières matériaux biosourcés pour le bâtiment à hauteur de 55 K€.

Au total, sur cette activité, ce sont 2,196 M€ en fonctionnement qui ont été mandatés en 2025.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 0,41 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Structuration des filières par le soutien aux pôles d'innovation » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

1.1.07 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES

Crédits de paiement Région

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) AMBITIONS 2030 a fixé les orientations et les grands axes de notre action pour construire un nouveau modèle de développement économique et social ambitieux, toujours plus innovant, plus attractif, plus écologique, et plus engagé dans la relocalisation et la réindustrialisation du territoire.

C'est dans ce cadre que la Région a proposé des mesures concrètes pour donner aux entreprises les moyens de répondre à leur besoin de financement des différentes étapes de leur vie via le dispositif CAP PME/PMI.

Ce nouveau dispositif s'articule autour de 4 thématiques majeures : La reprise ou création, le développement, la Recherche et Développement, et l'Innovation et enfin des projets régionaux stratégiques.

En 2025, 27 entreprises ont bénéficié de ce dispositif au titre du volet reprise ou création pour un montant total accordé de 2,816 M€.

Par ailleurs, 61 projets de développement ont été accompagnés pour un montant de 4.05 M€.

D'autre part, la Région a financé 1 projet stratégique pour un total de 0.14 M€ et 10 projets de RDI pour 2.085 M€.

Toujours dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région s'est engagée à maintenir et amplifier son action en

faveur du développement à l'international des entreprises, par la mise en place d'un Pass Volontaire International en Entreprise (V.I.E). Ce dispositif accompagne financièrement les porteurs de projet ayant recours à un V.I.E pour réaliser une nouvelle mission de développement à dimension internationale d'une durée de 12 mois minimum, dans la mesure où elle contribue au développement de la structure ou de la filière implantée en région. En 2025, la Région a apporté son soutien à travers 4 Pass VIE pour un montant de 60 K€.

Par ailleurs, la Région soutient les entreprises en difficultés :

- Par le financement des Groupements de Prévention Agréés (GPA) de la Région. Ils jouent un rôle de prévention des entreprises en difficulté, avant un accès au tribunal de Commerce. A ce titre la Région a soutenu les 6 GPA départementaux à hauteur de 0,140 M€.
- Par la dotation du Fonds de Prévention des difficultés des entreprises. En 2025 le fonds a été sollicité par 11 entreprises ce qui représente une enveloppe totale consommée de 0,450 M€.

Dans le cadre de sa politique économique, la Région accompagne les PME et les ETI pour la création d'emplois et le développement industriel. Les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) jouent un rôle majeur dans l'économie régionale. Elles sont plus de 130 et font travailler directement près de 17 000 personnes, et 40 d'entre elles sont des entreprises souvent familiales dont le siège est ancré sur notre territoire. C'est à ce titre que la Région a décidé, en 2020, d'impulser la mise en place d'un espace d'échanges dédié aux ETI et PME à potentiel : Le Club ETI. Et en 2025, la Région a accompagné financièrement le Club ETI pour son fonctionnement à hauteur de 35 K€.

L'association CTCRC est un centre de ressources de proximité pour les associations de consommateurs agréées dans les régions. Le CTCRC Centre-Val de Loire a pour mission essentielle le soutien technique envers les 25 associations de consommateurs de la Région et c'est à ce titre que la Région apporte son soutien chaque année, dont 30 K€ pour l'année 2025.

Pour rappel, les participations de la Région dans les fonds d'investissement ont été rassemblées 2023 avec la création de la société Centre-Val de Loire Investissements (CVLI), détenue à 100% par la Région Val de Loire, et du fonds de co-investissement « Centre-Val de Loire Amorçage » (CVLA).

La société Centre-Val de Loire Investissements est un fonds qui regroupe toutes les parts de fonds d'investissement souscrit par la Région avec pour objectif d'améliorer la visibilité de la Région dans le capital investissement et d'avoir une gestion professionnalisée des flux financiers.

La filiale Centre-Val de Loire Amorçage est un fonds de co-investissement dédié aux jeunes entreprises innovantes régionales. Elle peut financer leur amorçage sur de petits tickets et proposer un accompagnement de suivi jusqu'à 1 M€.

Le capital social de cette société constitue l'enveloppe de financement. Il a été constitué d'un montant initial de 10 M€. Des fonds européens sont aussi mobilisés sur ce projet à hauteur de 5 M€. A date, CVLA est entré au capital de 11 entreprises pour un montant de 2,78 M€ dont 4 nouveaux projets en 2025.

Au total, sur cette activité, ce sont 9,160 M€ (dont 0,218 M€ en fonctionnement et 8,942 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2025.

Crédits de paiement Fonds Européens

En investissement, 3,6 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Renforcement des capacités de production des entreprises, industrialisation des innovations et diversification des productions » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

1.1.08 - SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP

Crédits de paiement Région

La Région soutient l'agence régionale de développement économique DEV'UP dans son rôle d'appui opérationnel aux côtés des entreprises, des collectivités et de l'ensemble de ses partenaires institutionnels.

La Région a accompagné financièrement le programme d'actions 2025 de DEV'UP, à hauteur de 5,276 M€ en fonctionnement et à hauteur de 0,125 K€ en investissement pour des acquisitions, des aménagements et des investissements de remplacement.

En chiffres clés :

22 événements pour informer et professionnaliser les développeurs
 577 projets de développement d'entreprises accompagnées
 10 entreprises innovantes accompagnées à la levée de fonds
 173 entreprises innovantes bénéficiaires d'un service d'accompagnement spécialisé (Entreprise Europe Network)
 38 actions collectives réalisées à l'international
 433 participations d'entreprises régionales aux actions collectives à l'export
 57 entreprises étrangères implantées et/ou nouveaux investissement
 268 adhérents "C du Centre" et 350 produits référencés

Au total, sur cette activité, ce sont 5,401 M€ qui ont été mandatés en 2025.

1.1.09 - SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Crédits de paiement Région

Le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) Régionalisé, est activé en Région Centre-Val de Loire depuis 2017. Tout d'abord avec les Partenariats Régionaux d'Innovation (PRI) entre 2017-2018, notre Région étant Région pilote (5 régions en France). Puis avec le PIA3 2019-2021 (toutes les Régions).

Ces deux dispositifs accompagnent des projets qui répondent aux objectifs du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3).

Début 2021, le gouvernement, dans le contexte de la crise sanitaire, a engagé une nouvelle génération de ce programme, dénommé PIA4, qui s'articule autour de 3 objectifs principaux :

- la transition écologique,
- la compétitivité de l'économie et la création d'emplois durables,
- la résilience et la souveraineté.

Les évolutions principales sont :

- L'intégration du volet financement des projets collaboratifs (PSPC, qui devient I-démo) à l'enveloppe PIA4, qui comprend désormais 4 volets, et une fongibilité intégrale de ces 4 volets sans autorisation préalable.
- Les Volets innovation et filière : une plus grande liberté pour la définition des projets éligibles, du format de soutien (subvention/avance remboursable), qui encourage les projets répondant aux priorités régionales, les projets les plus exploratoires, et les TPE/PME.
- Le volet formation : son objectif est une réponse directe de formation/compétences à un besoin exprimé par les entreprises ou les filières.

En 2025, le PIA4 volets innovation et filière dont la mise en œuvre est opérée par BPI n'a fait l'objet d'aucun mandat mais ce sont 69 projets qui ont pu être accompagnés par ce dispositif :

- Innovation : 62 dossiers dont 11
- Filière : 5 dossiers dont 2
- I-démo : 2 projets (6 acteurs)
- Ingénierie de formation : 0 en 2025

Enfin, dans leur démarche d'innovation, les entreprises peuvent s'appuyer sur des compétences et des démarches internes. Mais celles-ci ne sont pas accessibles d'entrée à toutes. Il leur est donc nécessaire de bénéficier d'un tissu de compétences externes et peuvent donc s'appuyer sur des structures dont le rôle est d'assurer l'interface entre les entreprises et les entités et acteurs qui détiennent les connaissances qu'elles doivent acquérir dans leurs démarches d'innovation.

Il s'agit notamment de structures labellisées par l'État comme les CDT (Cellule de Diffusion Technologique), les CRT (Centre de Ressource Technologique) et les PFT (Plateforme Technologique). Ces structures portent des actions de diffusion technologique (programmes consistant à diffuser des informations générales sur des technologies dans un domaine spécialisé) et des actions de transfert de technologie (opérations concernant une technologie bien identifiée, à destination d'une ou de quelques entreprises ciblées et identifiées).

Dans le cadre du CPER 2021-2027, 4 structures de diffusion de l'innovation et de diffusion technologique ont élaboré des programmes à réaliser sur 2025 et sollicité une aide régionale, pour un montant de 115 K€.

Au total, sur cette activité, ce sont 3,158 M€ (dont 0,075 M€ en fonctionnement et 3,083 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2025.

Crédits de paiement Fonds Européens

En investissement, 2,8 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Projets de RDI des PME, ETI et projets collaboratifs » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.2 - AGRICULTURE ET FORETS

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DVPT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	Fonctionnement	970 000	902 756	93%		3 442	
ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE	Fonctionnement	990 000	983 202	99%			
ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES	Fonctionnement	3 254 000	3 059 812	94%		2 364	
SOUTENIR LA FILIERE ALIMENTAIRE	Fonctionnement	1 470 000	1 548 831	105%		5 248	
SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN PERIODE DE CRISE CONJONCTURELLE	Fonctionnement	30 000	17 849	59%			
GERER LE FEADER	Fonctionnement						
Fonds européens	Fonctionnement	11 000 000	4 303 908	39%	11 000 000	4 303 908	39%
TOTAL Fonctionnement		6 714 000	6 512 450	97%		11 054	
TOTAL Fonds européens		11 000 000	4 303 908	39%	11 000 000	4 303 908	39%

ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DVPT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	Investissement	4 850 000	2 694 800	56%		1 713 000	
ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES	Investissement	1 500 000	1 516 433	101%			
SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FORESTIERES	Investissement	7 650 000	5 429 774	71%		996	
GERER LE FEADER	Investissement						
Fonds européens	Investissement	60 000 000	23 204 428	39%	60 000 000	23 204 428	39%
TOTAL Investissement		14 000 000	9 641 007	69%		1 713 996	
TOTAL Fonds européens		60 000 000	23 204 428	39%	60 000 000	23 204 428	39%

BILAN GENERAL

Les soutiens financiers dans le cadre de nos politiques agriculture, forêt et alimentation et tout particulièrement via les CAP filières se sont maintenus tout au long de l'année 2025.

L'année 2025 a été marquée par la finalisation de la programmation des dossiers FEADER 2014-2022. L'ensemble des dossiers ont pu être traités dans les temps et les paiements finalisés avant le 31 décembre 2025.

S'agissant de la programmation FEADER 2023-2027, à la suite de l'ouverture des outils pour l'instruction et les paiements, de nombreux dossiers ont pu être programmés en 2025 et les premiers paiements effectués.

Il est à noter la mise en place de deux aides exceptionnelles afin d'aider les éleveurs particulièrement impactés par les conditions sanitaires et climatiques, tout début 2025 : aide à l'achat de semences de prairies et aides à la réalisation de tests de fertilité chez les animaux.

Enfin, la Région a conduit une large concertation sur la thématique de l'alimentation, en vue de la tenue des assises régionales de l'Alimentation début octobre 2025 et de l'adoption d'une nouvelle stratégie régionale en décembre 2025.

1.2.01 - ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'installation, l'emploi et la gestion des ressources humaines en agriculture sont une priorité pour la Région et font l'objet de politiques spécifiques.

La Région accompagne 5 actions régionales sur ce sujet :

Une politique d'appui aux projets d'installation, avec pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et l'appui aux projets individuels. Ce sont 800 k€ qui ont été mobilisés pour cet accompagnement en 2025.

Au travers du CAP Bovins lait, une action spécifique intitulée « Osez le lait », pilotée par la Chambre régionale d'agriculture, a été mise en place afin de dynamiser l'installation dans cette filière, notamment en renforçant les partenariats entre acteurs de la filière et en anticipant les transmissions.

252 dossiers de Dotation Jeunes Agriculteurs-trices (DJA) ont été adoptés en comité programmation FEADER en 2025, ce qui a généré un versement à l'Agence de Services et de Paiement de 2,6 M€ afin de payer le premier acompte de ces dossiers.

Nous avons également octroyé 9 Dotations Nouvel·le Agriculteur·trice (DNA) pour les nouveaux installé·es en bio ou en élevage et âgé·es entre 41 et 50 ans. 92 k€ d'aide ont été votés dans ce cadre.

D'autres volets relatifs à l'attractivité, à l'emploi et à la vie des exploitations, complètent cette politique installation -transmission :

- Un volet spécifique « multifonctionnalité de l'agriculture » porté par le réseau Inpact et l'association « Terres de Liens », permet de soutenir les actions concernant la durabilité des exploitations, la relocalisation et la diversification des activités, les liens entre agriculture et société et la mobilisation du foncier. Une somme de plus de 0,2 M€ a été votée pour cette action.
- Un appel à projets « Accompagnement des agriculteurs en situation de fragilité » a permis de soutenir les structures qui interviennent pour près de 0,3 M€.

Enfin, dans le cadre des CAP filières bovin lait et caprin, l'opération « CAP main d'œuvre » a pour objectif la mise en place annuelle en région d'une pépinière de futurs salariés d'élevage laitier. Chaque année, la pépinière accueille une quinzaine de stagiaires dont plus de 50% trouvent un emploi à la sortie de la formation et d'autres envisagent une installation en tant qu'agriculteur.

1.2.02 - ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

L'implication du Conseil régional en faveur de l'agriculture biologique (AB) s'est poursuivie avec le même engagement, dans le contexte difficile traversé par les filières AB.

L'intervention de la Région en faveur de l'agriculture biologique est articulée autour de plusieurs axes :

- le soutien à l'animation et à la structuration de la filière et le soutien à l'association faisant office d'interprofession de l'agriculture biologique régionale et aux groupements d'agriculteurs biologiques départementaux, ont mobilisé 0,7 M€ de crédits du Conseil régional.
- la prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains CAP filières (par exemple CAP filière légumes), renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes, aides aux investissements dans le cadre des CAP filières ou au titre de la politique de développement territorial.

- la création d'un nouveau dispositif en 2024 visant à contractualiser avec les agriculteurs pour favoriser leur transition vers des pratiques agricoles plus vertueuses en faveur de l'écologie. Ces contrats doivent bénéficier pour au moins un tiers de leur nombre aux agriculteur·trices ayant déjà terminé leur conversion à l'agriculture biologique.

Dans le cadre du CAP Transition agri, 73 nouveaux contrats ont été signés afin d'accompagner les agriculteurs au travers de différents outils (MAEC forfaitaire, appuis techniques, petits investissements). Cela a représenté une enveloppe de 0,3 M€.

De plus, la transition agro-écologique souhaitée par la Région est facilitée par l'action de partenaires engagés auprès des agriculteurs et agricultrices dans des programmes ambitieux. Ainsi, la Région subventionne le programme d'actions de l'association Hommes et Territoires pour la mise en place d'actions liées aux infrastructures agroécologiques via un fonds de dotation, à l'évolution des pratiques des agriculteurs en grandes cultures, à hauteur de plus de 18 k€. La Région soutient également le projet de zone test agricole en faveur de la biodiversité mis en place par l'Agence régionale de la biodiversité, la Chambre d'agriculture du Cher et Bourges Plus, sur le territoire du captage du Porche, à près de 13k €. Enfin, la Région finance, avec le FEADER, les mesures agroenvironnementales et climatiques de protection des races menacées et de développement des conduites apicoles favorables à la biodiversité pour 90 k€.

1.2.03 - ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES

Cœur de la stratégie de développement de l'agriculture et de la forêt en région Centre-Val de Loire, le programme CAP Filières traduit la mise en place des projets par les différents acteurs de la production et l'aval. Depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). En 2025, les CAP "Grandes cultures" et "Semences et Plants" ont été renouvelés, il s'agit respectivement de leur troisième et quatrième version.

Dans un contexte de changement climatique, le programme « herbe et fourrages » permet d'accompagner les éleveurs vers une meilleure autonomie en favorisant la gestion de l'herbe et des fourrages. Son volet expérimentation a été aidé à hauteur de près de 0,15 M€. Afin de pouvoir payer les dossiers programmés en 2024 sur le dispositif FEADER « Transfert de connaissances », 0,2 M€ ont été transférés à l'Agence des services et de paiements. De même, pour payer les acomptes des 3 dossiers votés en 2025 au titre du dispositif PEI (Plan européen pour l'innovation), 0,1 M€ ont été transférés à l'ASP.

126 dossiers de petits investissements dans les exploitations ont été soutenus en 2025 pour un montant de 0,5 M€. Pour les dossiers de plus de 12 500 euros hors transformation à la ferme, le financement des dossiers déposés en 2024 et au cours du premiers semestre 2025 dans le cadre des dispositifs FEADER "Soutien aux investissements agricoles productifs" a été octroyé au cours de plusieurs comités de programmation FEADER en 2025. Ce sont au total 353 dossiers qui ont été aidés et 1,6 M€ ont été transférés à l'agence de services et de paiement (ASP). Ces crédits servent à couvrir les premiers acomptes pour ces nouveaux dossiers. Le paiement des soldes de ces aides nécessitera de nouveaux transferts de crédits de paiement en 2027, 2028 et 2029.

Afin de soutenir la filière Forêt-Bois et la filière équestre, 0,1 M€ ont été transférés à l'ASP au titre des dispositifs de soutien aux Entreprises de travaux forestiers, de réalisation de dessertes en forêt et aux centres équestres.

Les dispositifs FEADER « Soutien à la transformation à la ferme » et « Soutien aux activités de transformation des produits agricoles » ont permis d'accompagner 19 projets. 1,7 M€ ont été transférés à l'ASP au titre de la participation du Conseil régional, en complément du FEADER.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone vise une réduction de 15% des émissions du secteur agricole à l'horizon 2030 (par rapport à 2013) et de 48% à l'horizon 2050. Le programme régional « Bas-carbone », adopté le 20 novembre 2020 a vocation à accompagner les éleveurs de ruminants de la région qui souhaitent s'engager dans cette transition Bas-Carbone. Il permet d'accroître les performances environnementale, économique et sociale des élevages.

L'ambition est d'avoir des exploitations durables et résilientes face aux changements climatiques. Il se traduit concrètement par la réalisation d'un diagnostic qui conduit à l'élaboration d'un plan d'action sur 5 ans. Les filières souhaitent engager d'ici 2026 25% des élevages de la région dans cette démarche d'atténuation et d'adaptation (250 éleveurs bovins lait, 250 éleveur bovins viande, 150 éleveurs caprins, 100 éleveurs ovins). Notre soutien à cette démarche a été de 36 k€ en 2025.

La Région a poursuivi son accompagnement de sept filières locales relevant de signes officiels de qualité (fromages caprins, lentilles vertes du Berry et vins), contractualisé les années précédentes. L'aide aux filières locales pour 2025 s'est élevée à 0,2 M€.

1.2.04 - SOUTENIR LA FILIERE ALIMENTAIRE

Cette politique transversale est financée au travers de trois budgets sectoriels : agriculture, tourisme et économie.

Elle se décline autour de 5 axes :

- La restauration collective : levier du changement
- La gastronomie et les terroirs : vitrine de l'Art de vivre en Centre-Val de Loire
- Les acteurs économiques : relever le défi de la qualité nutritionnelle
- Les initiatives citoyennes et l'éducation à l'alimentation durable
- Systèmes alimentaires territoriaux : accompagner l'émergence dans les territoires.

En 2025, au titre de sa politique alimentation, la Région a poursuivi son soutien financier aux actions d'accompagnement des acteurs de l'alimentation dans la mise en place de systèmes territorialisés et de sensibilisation du grand public à l'alimentation durable.

C'est dorénavant plus de 85 % du territoire régional qui est couvert par un PAT, ce qui représente 96 % de la population. La Région poursuit son soutien au développement des PAT par le financement de leur réseau régional.

La marque régionale © du Centre poursuit son développement (242 adhérents, plus de 3 580 produits agréés). Les ambassadeurs, restaurateurs et points de vente qui partagent les valeurs de la marque (proximité, qualité et savoir-faire) et qui travaillent avec des produits de la marque, se déploient sur le territoire régional.

Par ailleurs, les actions de promotion de la gastronomie régionale, notamment par l'appui aux salons régionaux, se sont poursuivies.

Enfin, la Région a poursuivi son soutien à l'AREA (association régionale des entreprises alimentaires) au travers du financement de son programme d'actions pour 91 k€.

1.2.05 - SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN PERIODE DE CRISE CONJONCTURELLE

En 2025, face aux crises successives qu'ils ont vécues, deux dispositifs d'aide exceptionnelle à destination des éleveurs bovins, caprins et ovins ont été mis en œuvre :

- Une aide à l'achat de semences fourragères pour conforter leurs prairies
- Une aide aux diagnostics de fertilité pour les aider à maintenir la productivité et la fertilité de leurs troupeaux.

51 dossiers ont été aidés à ce titre en 2025 pour un montant total de 35 k€.

1.2.06 - GERER LE FEADER

L'année 2025 a permis de terminer les paiements de la programmation 2014-2022 dans les délais imposés par la réglementation européenne et de consolider les outils de suivi et de contrôle des dossiers FEADER 2023-2027.

Les derniers dossiers de la programmation 2014-2022 ont été payés avant le délai du 31 décembre 2025. Ainsi le taux de paiement de l'enveloppe FEADER de 497 M€ est de 94% en fin de programmation.

Pour 2023-2027 la programmation des dossiers débutée en 2024 s'est poursuivie en 2025. A la fin d'année 2025, 38% de l'enveloppe financière de 114 M€ sont programmés et 7% (soit 8 M€) sont payés.

Un travail important a été mené en 2025 pour l'ouverture des formulaires de demande de paiement des dossiers. Celui-ci sera poursuivi en 2026.

Les échanges réguliers entre la Direction de l'agriculture et de la forêt et les services instructeurs présents au sein des Maisons de la Région dans les 6 départements ont permis d'améliorer le rythme et la qualité de l'instruction des dossiers et la gestion des paiements.

En parallèle, un travail intense a été mené avec l'ASP pour pouvoir payer tous les dispositifs dont la partie paiement a été validée.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.3 - TOURISME

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES	Fonctionnement	542 900	513 478	95%			
Fonds européens	Fonctionnement		355 614			355 614	
FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	Fonctionnement	100 500	84 700	84%			
Fonds européens	Fonctionnement	100 000			100 000		
SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE	Fonctionnement	3 505 000	3 444 204	98%			
DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION	Fonctionnement	1 350 000	956 959	71%		20 000	
SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME	Fonctionnement	271 600	289 470	107%		40 125	
TOTAL Fonctionnement		5 770 000	5 288 811	92%		60 125	
TOTAL Fonds européens		100 000	355 614	356%	100 000	355 614	356%

RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES	Investissement	1 208 286	1 011 847	84%			
Fonds européens	Investissement	2 900 000	5 244 739	181%	2 900 000	5 244 739	181%
FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	Investissement	1 773 954	1 542 844	87%		75 000	
Fonds européens	Investissement	70 000	735 938	1051%	70 000	735 938	1051%
SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE	Investissement	13 500	12 749	94%			
SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME	Investissement	46 760	16 875	36%			
TOTAL Investissement		3 042 500	2 584 315	85%		75 000	
TOTAL Fonds européens		2 970 000	5 980 676	201%	2 970 000	5 980 676	201%

BILAN GENERAL

L'année 2025 a confirmé le rôle structurant du tourisme dans l'attractivité, le développement économique et la transition des territoires régionaux.

Conformément aux orientations de la stratégie Ambitions Tourisme 2030, l'action régionale s'est inscrite dans une logique de renforcement de la compétitivité et de la diversification de l'offre, tout en accompagnant son évolution vers un modèle plus durable, qualitatif et équilibré.

Dans un contexte exigeant pour les acteurs du secteur, la Région a maintenu un accompagnement mobilisateur et ciblé en faveur des filières prioritaires, des projets d'hébergement et des opérateurs structurants, contribuant au rayonnement et à l'identité des territoires.

L'année a été marquée par les 20 ans de la Loire à Vélo, les 15 ans de l'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité du « repas gastronomique des français » et les 25 ans de l'inscription du Val de Loire au titre des paysages culturels évolutifs et vivants par l'UNESCO.

Le budget du Tourisme a été fortement mobilisé par cette année d'anniversaires et permis à la collectivité d'être au rendez-vous de ces événements (Mad Jacques, Remontée de la Loire, Festival de Loire...).

1.3.01 - RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES

Crédits de paiement Région

La Région a poursuivi en 2025 son soutien aux programmes en lien avec le développement de l'offre touristique dans les filières prioritaires

Ainsi, au titre du CAP Tourisme volet filières, 18 projets ont été accompagnés en 2025, pour un montant total mandatés de 0,128 M€.

Ce programme a permis notamment de soutenir :

- o 5 projets autour de la batellerie traditionnelle de Loire, dont au titre des événements majeurs, en lien avec les célébrations des 25 ans du classement du Val de Loire au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, le Festival de Loire et l'organisation de la manifestation itinérante de batellerie traditionnelle de Loire « La Grande Remontée 2025 », portée par l'association « La Rabouilleuse-Ecole de Loire », à Rochecorbon (37).
- o le financement de l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher pour l'animation des destinations labellisées Vignobles et Découvertes : « Berry Centre-Loire » et « Sancerre-Pouilly-Giennois »
- o le renouvellement pour une période de 2 ans de notre convention de partenariat avec la CCI Centre-Val de Loire pour le déploiement du titre de Maître Restaurateur et Destination d'Excellence auprès des restaurateurs et des hôteliers indépendants
- o dans le cadre du Fonds Tourisme de Savoir-Faire, le financement des travaux nécessaires à l'ouverture aux publics de l'entreprise ZEFAL.

Concernant les véloroutes, seules les actions engagées au titre des Conventions Région/Département 2017-2021 et non finalisées ont été conservées au sein de ce programme budgétaire pour l'exercice 2025.

Les principales avancées en 2025 dans le domaine des véloroutes :

- o Inauguration de 2 sections de véloroute sur le canal d'Orléans dans le Loiret et Cœur de France dans le Loir-et-Cher.
- o Inauguration de la maison éclésièrre de Mehun-sur-Yèvre réhabilitée en halte cyclable et point de restauration rapide.
- o Dans le Cher poursuite des travaux de Cœur de France sur les sections 6 (Plaimpied, Saint Just) et 7 (Marseille-les -Aubigny, La Guerche) et lancement des travaux sur la Méridienne (Bourges, Mennetou)
- o Dans l'Indre, début des travaux de la voie verte entre la Châtre et Chavin sur la véloroute de Vézelay
- o Destination pays à vélo : lancement de 2 études de développement des réseaux cyclables sur le Dunois et le PNR de la Brenne et lancement de 2 études visant la création de 2 nouvelles destinations cyclotouristiques par le PETR Centre Cher et le pays Cher Romorantinais.

Au total, sur cette activité, 0,731 M€ ont été mandatés en investissement et environ 0,130 M€ en fonctionnement.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, aucun crédit n'était prévu au budget mais un montant de 0,22 M€ a été décaissé suite au versement d'une avance sur une opération programmée en 2025 sur l'action « Accompagner les sites patrimoniaux dans leur mise en tourisme » ainsi que 0,13 M€ suite au versement d'avances et de demandes de paiements d'opérations programmées en 2025 sur l'action « Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et touristiques ligériens ».

En Investissement, 5,1 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Développer les itinéraires, les services et la promotion du Tourisme à vélo » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiements suite au démarrage des projets.

79 k€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et touristiques ligériens » concernant une opération portée par la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire et qui a fait l'objet d'une avance au démarrage de l'opération.

1.3.02 - FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Crédits de paiement Région

Le déploiement du dispositif CAP Tourisme volet hébergement a vocation à accompagner la diversification de l'offre d'hébergements, à améliorer la qualité de l'offre et inscrire celle-ci dans une démarche de transition écologique.

En 2025, 15 nouveaux projets ont été financés au titre du nouveau dispositif CAP Tourisme, pour 0,633 M€ mandatés.

En outre, la Région a conforté le soutien au tourisme social et solidaire afin d'accompagner le développement des offres d'hébergements du secteur associatif, par un financement à hauteur de 67 k€.

Au total, sur cette activité, 84,7 k€ ont été mandatés en fonctionnement et 1,618 M€ en investissement.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 0,1 M€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2025, les crédits ayant été transférés en investissement sur l'action « Développer les hébergements de grande capacité et créer de nouveaux équipements touristiques structurants ».

En investissement, 0,73 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Développer les hébergements de grande capacité et créer de nouveaux équipements touristiques structurants » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

1.3.03 - SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE

La subvention accordée au Comité Régional du Tourisme lui a permis de conduire les missions de promotion touristique, d'observation économique du tourisme, d'accompagnement des acteurs et d'animation de filières selon les orientations stratégiques définies dans la stratégie de développement touristique régionale : Ambitions Tourisme 2030.

Au total, sur cette activité, 3,444 M€ ont été mandatés en fonctionnement et 12,7 k€ en investissement pour l'achat de mobiliers et matériels informatiques.

1.3.04 - DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION

En 2025, pour sa 6^{ème} édition, sur la dynamique des grands « Anniversaires », plus de 600 événements ont obtenu le label « Nouvelles Renaissance » et 67 projets ont été financés dont 8 projets structurants.

Au cœur de ce programme riche, s'impose la deuxième édition du festival ART(t)CHIPEL avec 73 lieux ouverts sur l'ensemble des 6 départements, 62 œuvres du Centre Pompidou prêtées pour l'occasion, 48 actions pédagogiques et un total 31 502 visiteurs.

Au total, sur cette activité, un peu plus de 0,642 M€ ont été mandatés en fonctionnement.

1.3.05 - SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME

La Région a conforté le soutien au réseau Accueil Paysan ainsi qu'au Comité Régional de la Randonnée et au Comité Régional de l'Equitation, afin de poursuivre le développement des offres de slow tourisme.

Le partenariat avec l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF Centre), a permis une nouvelle fois d'organiser à l'échelle régionale le concours des Villes et Villages Fleuris.

Une subvention de 50 k€ a été accordée à l'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Centre-Val-de-Loire, pour son programme d'actions 2025 en matière de développement du tourisme de pêche.

Enfin, le renouvellement du programme « Ensemble pour un tourisme durable » en partenariat avec la CCI Centre-Val de Loire a permis d'accompagner près de 30 nouveaux acteurs en faveur de la transition écologique en 2025 et d'apporter une réponse personnalisée aux besoins des structures touristiques en matière de conseils, de structuration de plan d'actions et de financement.

Au total, sur cette activité, 289 k€ ont été mandatés en fonctionnement et 16,87 k€ en investissement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.4 - RECHERCHE

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS	Fonctionnement	6 385 000	5 815 989	91%		73 010	
SOUTENIR LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI	Fonctionnement	315 000	282 332	90%			
Fonds européens	Fonctionnement	1 250 000	2 027 636	162%	1 250 000	2 027 636	162%
TOTAL Fonctionnement		6 700 000	6 098 321	91%		73 010	
TOTAL Fonds européens		1 250 000	2 027 636	162%	1 250 000	2 027 636	162%

SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS	Investissement	13 912 000	11 718 100	84%		17 134	
Fonds européens	Investissement	1 520 000	1 817 721	120%	1 520 000	1 817 721	120%
SOUTENIR LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI	Investissement	88 000	68 500	78%			
TOTAL Investissement		14 000 000	11 786 600	84%		17 134	
TOTAL Fonds européens		1 520 000	1 817 721	120%	1 520 000	1 817 721	120%

BILAN GENERAL

Les dépenses en investissement ont permis l'avancement des opérations et projets relatifs aux différents dispositifs de soutien à la recherche (programmes Ambition Recherche Développement ; appels à projets de recherche d'intérêt régional et d'initiative académique ; grands projets du CPER permettant l'acquisition d'équipements structurants). Globalement, les dépenses ont été légèrement inférieures aux prévisions en raison de retards dans l'arrivée de demandes de paiement initialement prévues en fin d'année. Les dépenses en fonctionnement ont fait l'objet d'un fort taux de consommation.

1.4.01 - SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS

Crédits de paiement Région

En investissement, le taux de consommation des crédits a été élevé concernant :

- les 9 grands projets du volet Recherche du CPER (CONEX, DATA CENTRE, ESTIM, MUMAT, ORION, PRESTO, REFERENT ANIM, TECHBIOSAN, VALOPAT), qui couvrent l'ensemble des thématiques portées par les laboratoires de la région,
- et les programmes Ambition Recherche Développement encore en cours, Cosmétosciences, MATEX (matériaux en conditions extrêmes), Sycomore (forêt et changement climatique) et JUNON (simulations et prévisions environnementales).

En revanche, les crédits de paiement pour les appels à projets de recherche (d'intérêt régional et d'initiative académique) ont été moins consommés, en raison de demandes de paiement intermédiaires qui étaient anticipées mais qui n'ont pas été reçues. Ces reports ont impacté la consommation des crédits d'investissement, aussi bien que de fonctionnement. 17 nouveaux projets de recherche ont été présélectionnés au titre de l'Appel à Projets de Recherche d'Intérêt Régional, en articulation avec les différentes politiques régionales.

L'élargissement du Plan d'Accueil et d'Accompagnement des Chercheuses et Chercheurs, à la mesure de cofinancement d'une bourse doctorale pour chaque personne ayant passé (en 2025) son Habilitation à Diriger des Recherches, est venue amplifier les cofinancements de bourses doctorales attribuées par ailleurs directement aux Ecoles Doctorales des deux universités et de l'INSA. Au total, ce sont plus de 80 nouvelles thèses de doctorat, couvrant l'ensemble des disciplines scientifiques, qui grâce au soutien de la Région ont pu démarrer en 2025 ou qui le feront très prochainement avec ce cofinancement déjà acquis.

Crédits de paiement Fonds Européens

En investissement, 1,6 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Investissement de RDI dans les DPS et autres » et 0,15 M€ au titre de l'action « Projets de RDI dans les DPS » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement à la suite du démarrage des projets.

1.4.02 - SOUTENIR LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI

Crédits de paiement Région

La Région a poursuivi son soutien aux actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (portées notamment par Centre Sciences, la Fédération Régional des Maisons des Jeunes et de la Culture), avec une forte consommation des crédits en investissement aussi bien qu'en fonctionnement.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 2 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Mesure horizontale de la SRI-SI » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement à la suite du démarrage des projets.

EDUCATION - FORMATION



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.1 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES	Fonctionnement	54 097 000	53 885 023	100%	9 765 000	8 537 859	87%
ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS DES LYCEES	Fonctionnement	2 448 000	2 037 094	83%		5 041	
PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS	Fonctionnement	2 688 000	2 606 500	97%			
SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENS	Fonctionnement	1 937 000	1 629 398	84%	35 000	71 100	203%
REPENDRE AUX NOUVEAUX BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES	Fonctionnement	228 000	343 606	151%		31 785	
MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	Fonctionnement	5 247 000	5 318 380	101%	3 227 100	2 927 655	91%
AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES	Fonctionnement	5 025 000	5 324 056	106%	6 086 900	6 958 650	114%
TOTAL Fonctionnement		71 670 000	71 144 057	99%	19 114 000	18 532 090	97%

ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES	Investissement	10 800 000	10 779 141	100%	148 700	148 754	100%
PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS	Investissement	4 000 000	2 691 194	67%			
SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENS	Investissement	1 700 000	1 543 454	91%			
REPENDRE AUX NOUVEAUX BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES	Investissement	35 509 000	32 448 080	91%		649 002	
MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	Investissement	33 579 000	29 546 941	88%		9 522	
AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES	Investissement	15 776 000	15 672 825	99%		131 022	
TOTAL Investissement		101 364 000	92 681 635	91%	148 700	938 300	631%

BILAN GENERAL

L'année 2025 confirme la priorité donnée par la Région à l'éducation, avec le maintien d'un niveau d'intervention élevé en faveur de la réussite et de l'épanouissement des lycéennes et des lycéens. Dans un contexte budgétaire contraint, marqué notamment par la hausse des coûts de l'énergie, la collectivité a su préserver ses politiques structurantes, en s'appuyant sur une gestion rigoureuse et une mobilisation optimisée de ses ressources.

Cette approche s'est traduite par une recherche constante d'efficacité, notamment à travers l'optimisation des fonds de roulement des établissements, permettant de dégager des marges de manœuvre tout en garantissant la qualité du service public éducatif et l'autonomie des lycées.

En matière d'investissement, la Région a poursuivi la priorisation des opérations les plus structurantes, avec notamment le lancement effectif, en janvier 2025, des travaux du nouveau lycée de Châteauneuf-sur-Loire, conçu selon des standards environnementaux élevés. L'effort d'investissement a par ailleurs permis la poursuite des opérations de modernisation du patrimoine éducatif, à un niveau globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

L'année a également été marquée par la livraison de plusieurs opérations d'hébergement, dont l'internat reconstruit du lycée Rotrou (120 places) et l'internat restructuré du lycée Claude de France (114 places), contribuant à améliorer les conditions d'accueil des élèves.

Sur le plan social, la généralisation de la tarification sociale de la restauration scolaire constitue une avancée majeure, permettant de garantir un accès équitable à une alimentation de qualité pour l'ensemble des lycéennes et des lycéens. Cette politique s'accompagne d'un engagement renforcé en faveur d'une alimentation durable, avec des taux atteints de 19 % de produits issus de l'agriculture biologique, 20 % de produits locaux et 31 % de produits répondant aux critères de la loi EGAlim. Par ailleurs, les dispositifs de soutien au pouvoir d'achat des familles, tels que la gratuité des manuels scolaires et des transports, ont été maintenus.

Enfin, l'année 2025 marque une étape structurante avec l'adoption du nouveau cadre d'intervention « Ma Région Ô Lycées », visant à simplifier et renforcer l'accompagnement des établissements. Ce cadre renouvelé place l'épanouissement des élèves, l'innovation pédagogique et l'adaptation aux réalités territoriales au cœur de l'action régionale.

L'ensemble de ces éléments témoigne de la volonté de la Région de garantir un environnement éducatif de qualité, accessible et adapté aux enjeux actuels et futurs du territoire.

2.1.01 - ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES

En section de fonctionnement, le taux d'exécution des crédits s'établit à 100 %, traduisant une prévision fine des besoins des établissements. Ces crédits ont permis aux lycées publics d'assurer leurs dépenses de fonctionnement et ont financé, conformément au principe de parité prévu par la loi, le fonctionnement des lycées privés.

S'agissant des recettes de fonctionnement, le taux d'exécution s'établit à 87 %. Cet écart s'explique principalement par l'impact de la mise en œuvre de la tarification sociale sur les recettes liées à l'hébergement et à la restauration, dont les effets ont été difficiles à anticiper dans le cadre de cette première année de généralisation.

En section d'investissement, les crédits votés ont été intégralement exécutés (100 %), traduisant un niveau élevé de mobilisation pour répondre aux besoins des établissements. Ces crédits ont permis d'accompagner les lycées sur le volet des équipements (hors numérique), notamment au titre de l'évolution de la carte des formations, avec l'ouverture ou le renforcement de plusieurs filières (imagerie médicale, maroquinerie, classes pour élèves allophones, jardinier, assistance technique d'ingénieur).

Ils ont également soutenu des opérations de rénovation de filières (énergétique, cybersécurité et réseaux, électrotechnique, logistique), ainsi que des projets de restructuration, incluant notamment des travaux sur les internats, les demi-pensions, les espaces pédagogiques et les équipements sportifs.

Par ailleurs, des opérations de remise à niveau de plateaux techniques, telles que le BTS Conception et industrialisation en microtechniques au lycée Vaucanson, ainsi que des actions de renouvellement des matériels et mobiliers vétustes ou obsolètes ont été financées.

Enfin, la recette attendue en investissement au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » lancé en 2023, pour la réalisation du projet d'ouverture de FCIL (Formation Complémentaire d'Initiative Locale) Technicien de maintenance en cycle et mobilité urbaine au lycée Maréchal Leclerc, a été perçue en totalité.

2.1.02 - ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS DES LYCEES

En section de fonctionnement, ce programme a permis de financer des projets éducatifs au bénéfice des lycéennes et lycéens, notamment dans les domaines de la citoyenneté, des mobilités européennes ainsi que de la prévention et de la promotion de la santé.

Dans ce cadre, la Région a également poursuivi son action en faveur de lycées plus inclusifs, avec le déploiement des premiers espaces de répit sensoriel au sein des établissements. Le taux d'exécution des crédits s'établit à 83 %. Cet écart s'explique principalement par le report de certains projets sur l'exercice 2026 (projets non mis en œuvre par les établissements liés au décalage de certains projets éducatifs).

2.1.03 - PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS

En section de fonctionnement, les crédits ont été exécutés à hauteur de 97 %. Ils ont principalement permis de financer le GIP Recia, qui intervient en appui des équipes régionales pour la maintenance informatique, assure la gestion de l'Espace Numérique de Travail (NetOCentre) et prend en charge les frais de téléphonie des lycées ainsi que les équipements nécessaires aux interventions des équipes mobiles.

En section d'investissement, le taux d'exécution s'établit à 67 %. Les crédits ont été mobilisés pour l'acquisition d'équipements numériques au service de la pédagogie, le maintien en condition opérationnelle des infrastructures réseau et téléphoniques, le soutien aux rénovations de filières ainsi que l'aide à l'équipement individuel des lycéens dans le cadre du dispositif «Mon Ordi YEP'S».

Ce niveau de consommation inférieur aux prévisions s'explique principalement par le report de certaines acquisitions, notamment en matière d'équipements réseau et de téléphonie, lié à la passation d'un nouveau marché public et à son intégration dans le nouveau logiciel de commandes. Par ailleurs, des contraintes techniques ont empêché le règlement de commandes importantes passées en fin d'exercice 2025.

2.1.04 - SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENNES ET LYCEENS

En section de fonctionnement, le taux d'exécution des crédits s'établit à 84 %. Ce niveau de consommation s'explique principalement par une diminution des dépenses relatives aux ressources pédagogiques, liée à une prise en compte plus fine des usages constatés dans les établissements, conditionnant le montant des subventions régionales attribuées.

En section d'investissement, le taux d'exécution atteint 91 %. Cet écart par rapport aux prévisions initiales s'explique par un niveau de mobilisation de l'aide à l'équipement numérique des jeunes inférieur aux hypothèses retenues en construction budgétaire.

Les recettes perçues correspondent principalement à des financements mobilisés au titre des mobilités Erasmus.

2.1.05 - REpondre AUX NOUVEAUX BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES

En section de fonctionnement, le taux d'exécution s'élève à 151%. Les crédits correspondent aux dépenses liées à l'exploitation et à la maintenance des installations énergétiques du lycée Joséphine Baker à Hanches (28), ainsi qu'au solde de la prime d'assurance du contrat collectif en responsabilité décennale qui était prévu sur l'exercice 2024 et à des rattrapages de révisions de prix.

En section d'investissement, avec un taux d'exécution arrêté à 91%, les dépenses sont majoritairement consacrées à des opérations de construction et de restructuration d'établissements. Elles concernent notamment la poursuite des travaux du nouveau lycée Adrienne Bolland à Châteauneuf-sur-Loire (17,35 M€ de crédits de paiement), la construction du gymnase Marie Paradis du lycée Maurice Genevoix à Ingré (4,6 M€), la reconstruction d'un externat au lycée agricole de Montoire (2,18 M€), ainsi que la livraison de plusieurs opérations structurantes, dont l'internat du lycée Rotrou à Dreux (2,34 M€) et le pôle eau, paysage et agriculture du lycée agricole de Fondettes (1,1 M€).

En recettes d'investissement, un acompte a été perçu au titre de la subvention « internat d'excellence » pour le lycée Adrienne Bolland, à hauteur de 0,649 M€.

2.1.06 - MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES

En section de fonctionnement, les crédits votés ont été intégralement exécutés (101%). Les dépenses concernent principalement les travaux réalisés en régie par les équipes régionales (0,64 M€ de crédits de paiement), les opérations de maintenance courante (2 M€) ainsi que la prime d'assurance dommages aux biens (2,1 M€).

En section d'investissement, les crédits ont été mobilisés à hauteur de 88% pour des opérations de maintenance et de sécurisation du patrimoine. Ils couvrent notamment les travaux de maintenance en investissement (7,9 M€ de crédits de paiement), les travaux de sécurité des établissements (incendie et intrusion) à hauteur de 5,09 M€, la restructuration de l'internat du lycée Claude de France à Romorantin-Lanthenay (1,78 M€), ainsi que le soutien à l'investissement des lycées privés sous contrat (1,65 M€).

Par ailleurs, la poursuite de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (2,12 M€) et la réalisation d'opérations de maintenance lourde (5,77 M€), notamment sur les lycées Arsonval, Henri

Brisson et François Rabelais, ont contribué à maintenir le niveau et la qualité du patrimoine régional.

En recettes de fonctionnement, les encaissements correspondent principalement au solde de l'indemnisation d'assurance liée aux épisodes de grêle de 2022 ayant affecté les lycées de Châteauroux (2,52 M€, pour un total perçu de 5,12 M€), aux produits des baux des lycées privés (0,1 M€) ainsi qu'à diverses autres indemnisations d'assurance (0,14 M€).

2.1.07 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES

En section de fonctionnement, les crédits consommés à hauteur de 106% concernent principalement l'exploitation et la maintenance des installations énergétiques dans le cadre des contrats de performance énergétique, ainsi que l'achat de combustibles. Elles s'élèvent à 1,5 M€ de crédits de paiement pour le CPE 2010, prolongé jusqu'à fin septembre 2027, et à 3,77 M€ pour le COEPI. S'y ajoutent les dépenses liées à la maintenance des centrales photovoltaïques, à hauteur de 57 k€.

En section d'investissement, les crédits ont été mobilisés à raison de 99% pour les opérations de gros entretien et de renouvellement des installations dans le cadre des contrats de performance énergétique et les derniers loyers du CPE 2010 (5,96 M€ de crédits de paiement), ainsi que pour des travaux de renaturation des cours de lycées (1,3 M€).

Par ailleurs, plusieurs opérations structurantes d'amélioration énergétique ont été engagées, pour un montant total de 8,15 M€, incluant notamment la réfection du clos et couvert du lycée agricole d'Amboise, le raccordement aux réseaux de chaleur de plusieurs lycées du Montargois, des travaux d'isolation sur les lycées Joseph Cugnot, Ronsard et Alain Fournier, ainsi que le remplacement de menuiseries extérieures aux lycées Grandmont et Voltaire.

En recettes de fonctionnement, les encaissements correspondent principalement à la vente exceptionnelle de certificats d'économies d'énergie, pour un montant de 6,86 M€, générée par les travaux réalisés dans le cadre du COEPI.

En recettes d'investissement, des subventions ont été perçues auprès des agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, à hauteur de 0,13 M€, au titre des projets de renaturation.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.2 - APPRENTISSAGE

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
SOUTENIR L'OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE	Fonctionnement	3 043 000	3 273 794	108%		23 866	
FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 052 000	712 166	68%	400 000	584 848	146%
TOTAL Fonctionnement		4 095 000	3 985 960	97%	400 000	608 714	152%
FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE	Investissement	12 092 000	11 428 632	95%		10	
TOTAL Investissement		12 092 000	11 428 632	95%		10	

BILAN GENERAL

Les tendances déjà observées dans la mobilisation du cadre d'intervention régional en faveur de l'apprentissage — organisé autour de six axes d'action* — se sont confirmées et amplifiées en 2025. Les CFA sollicitent de manière croissante la Région, tant sur le volet investissement, notamment pour des projets de construction ou de modernisation, que sur le volet fonctionnement, où les demandes de soutien sont en nette progression. Dans ce contexte, la baisse de 36 % de l'enveloppe de fonctionnement a conduit à mettre fin, en 2025, au mécanisme de fongibilité qui permettait, les années précédentes, d'abonder l'enveloppe d'investissement à partir des crédits de fonctionnement.

L'intervention régionale se distingue par la mise en œuvre d'une carte-cible de l'apprentissage, élaborée en lien étroit avec les OPCO et les branches professionnelles. Cet outil stratégique permet d'identifier les secteurs et les formations à accompagner en priorité, en réponse aux besoins en compétences de l'économie régionale. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs de collaboration définis avec les 11 OPCO et constitue un levier structurant pour le développement de l'apprentissage en région.

La carte-cible constitue ainsi un référentiel central pour orienter la sélectivité des aides, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans un contexte de ressources contraintes et de montée en charge des sollicitations.

**financer l'équipement et moderniser les centres de formation, soutenir les formations fragiles et de nouvelles formations, accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation, encourager la mobilité européenne, informer sur l'apprentissage.*

2.2.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE

En section d'investissement, le taux de réalisation des dépenses immobilières s'établit à 95 %, traduisant le niveau élevé de sollicitation des CFA auprès de la Région pour accompagner leurs projets de construction, d'extension, d'acquisition ou de relocalisation de locaux. Dans ce contexte, la Région s'attache à optimiser au mieux les marges de manœuvre budgétaires dont elle dispose afin de répondre à ces besoins.

À la suite de la baisse des dotations de France Compétences intervenue en 2024, la tension budgétaire s'est toutefois accentuée en 2025 sur la programmation pluriannuelle d'investissement. Avec une enveloppe de crédits de paiement stabilisée à 12,091 M€, la capacité d'engagement de nouveaux projets structurants est désormais fortement contrainte, limitant l'intégration de nouvelles opérations de grande envergure dans la programmation pluriannuelle à horizon 2029.

Dans ce cadre, l'année 2025 a néanmoins permis le financement de trois nouvelles opérations : l'aménagement de locaux pour le développement du e-sport à FORMASAT (0,312 M€), le soutien au CFA de l'Est Loiret pour l'ouverture d'une annexe à Gien (0,87 M€) et l'acquisition d'un local pour le pôle automobile à Villemandeur (0,25 M€).

Parallèlement, la Région a poursuivi le financement de plusieurs opérations engagées les années précédentes, notamment la construction du campus de formation du CFA Hubert Curien à Bourges (0,35 M€), la réhabilitation de la résidence des apprentis d'Orléans Métropole (1 M€), la restructuration du CFA de l'Industrie de La Chapelle-Saint-Mesmin (2,8 M€).

L'année 2025 a également été marquée par l'achèvement de plusieurs opérations, contribuant à l'amélioration des conditions de formation et d'accueil des apprentis : l'isolation thermique des façades et réfection du système de chauffage du CFA de La Mouillère (0,188 M€), la restructuration des locaux du CFA de la CCI 36 sur le site Balsan (0,26 M€), la restructuration et extension de l'hébergement de la CMA 37 (0,25 M€), la réhabilitation d'une partie des locaux du CFA Est-Loiret (0,152 M€) et pour finir l'extension de LEAP Bengy-sur-Craon (0,99 k€).

En section d'investissement, le soutien à l'équipement s'est traduit par l'accompagnement de 43 structures réparties sur 53 sites de formation, avec 61 subventions attribuées. Afin de maintenir un niveau d'intervention global équivalent à celui de 2024, le taux d'intervention régional a été ajusté de 70 % à 65 %.

Enfin, la légère baisse du taux de consommation budgétaire (-5 points) s'explique notamment par la diminution des effectifs dédiés à l'apprentissage au sein de la collectivité, qui a impacté les délais d'instruction des dossiers de soutien à l'équipement.

2.2.02 - SOUTENIR L'OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

En section de fonctionnement, l'intervention régionale s'inscrit dans la continuité de la réorientation opérée à la suite de la réforme de l'apprentissage de 2018. Depuis 2020, la Région privilégie, d'une part, le développement de nouvelles formations en lien avec les besoins en compétences identifiés dans la carte-cible et, d'autre part, le soutien aux formations fragiles, notamment situées en zones rurales ou en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans un contexte marqué par la baisse, en 2024, de l'enveloppe régionale allouée par France compétences, une diminution des montants d'intervention a été appliquée afin de répondre au plus grand nombre de sollicitations. Le nombre de formations soutenues demeure toutefois globalement stable par rapport à l'exercice 2024.

Ainsi, 18 nouvelles formations ont été accompagnées, dont 8 pour la première fois, portées par 9 structures. Par ailleurs, 95 formations fragiles ont bénéficié d'un soutien, portées par 22 structures. S'agissant des formations sanitaires et sociales dispensées par les CFA, 11

formations ont été accompagnées, dont 7 formations conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et 4 au diplôme d'État d'infirmier.

À budget quasiment constant, une évolution de la structure des demandes est observée, avec une diminution des projets de nouvelles formations au profit des formations dites « fragiles », traduisant les besoins de consolidation de l'offre existante dans un contexte économique plus contraint.

2.2.03 - FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS

En section de fonctionnement, le niveau de consommation des crédits demeure inférieur aux prévisions initiales. Cette situation s'explique principalement par l'annulation ou le report de certains projets de mobilité, en raison notamment de changements de parcours des apprentis (changement d'établissement, insertion professionnelle rapide, contraintes organisationnelles), impactant directement le nombre de mobilités effectivement réalisées.

Le programme EraSmus+ a pour objectif de favoriser la mobilité individuelle européenne des apprentis et des professionnels de l'apprentissage afin d'appréhender le monde professionnel européen. 265 apprentis ont bénéficié en 2025 d'une mobilité individuelle, portée par 11 structures. Ces mobilités, à finalité pédagogique et professionnelle, donnent lieu à la perception de recettes européennes, contribuant au financement du dispositif. Les recettes sont constituées pour partie d'une dotation de l'Agence Erasmus+ dont le montant prévisionnel annuel s'élève à 400 000€.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif Trans'Europe apprentissage (dispositif qui permet aux apprentis d'effectuer un séjour éducatif en Europe afin de développer leur citoyenneté européenne, leur appétence linguistique et leur connaissance du monde professionnel européen 11 projets portés par 9 structures ont été soutenus, concernant 362 apprentis.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.3 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE ET DE VIE DES ETUDIANTS	Fonctionnement	2 002 500	1 789 184	89%			
SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	67 500	68 606	102%			
TOTAL Fonctionnement		2 070 000	1 857 791	90%			
SOUTENIR LES OPERATIONS D'IMMOBILIER POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	8 355 034	6 405 000	77%			
AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE ET DE VIE DES ETUDIANTS	Investissement	337 166	264 035	78%		2 000	
SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	167 500	167 500	100%			
TOTAL Investissement		8 859 700	6 836 535	77%		2 000	

BILAN GENERAL

Les dépenses d'investissement ont permis l'avancement des opérations du volet immobilier universitaire du CPER.

Le dispositif de mobilité internationale Mobi-Centre, et les projets issus de l'Appel Vie Etudiante et de Campus (AVEC) lancé pour la deuxième année, constituent les postes principaux de dépense de fonctionnement.

2.3.01 - SOUTENIR LES OPERATIONS D'IMMOBILIER POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les crédits prévus (en investissement) n'ont été consommés que partiellement en raison de décalages dans les demandes de mandatement pour les opérations « Création du Restaurant Universitaire et résidence sur le site Madeleine à Orléans » (Crous) » et « Réhabilitation du site des Tanneurs, Tranche 2 » (Université De Tours).

Les principales dépenses concernant l'immobilier universitaire relèvent du contrat de plan Etat-Région et sont relatives aux opérations et maîtres d'ouvrage suivants :

- Implantation de la Faculté de Droit Economie Management sur le site Madeleine à Orléans (Métropole d'Orléans)
- Extension restructuration des locaux de l'INSA sur son campus de Blois (INSA CVL)
- Déploiement du laboratoire INSERM « accélérateur de recherche technologique sur l'ARN messenger » (CHU d'Orléans)

2.3.02 - AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE ET DE VIE DES ETUDIANTS

Le montant total des crédits consommés au titre du dispositif Mobi-Centre s'est élevé à environ 1,1 M€ au lieu de 1,230 M€ programmés. Le nombre d'étudiants aidés n'atteint toujours pas les niveaux d'avant la crise de la COVID 19 mais progresse néanmoins. Ainsi, au titre de l'année 2024/2025, 1 636 étudiants ont bénéficié d'une aide Mobi-centre contre 1 538 en 2024/2025 et 1 467 en 2022/2023.

Grâce au nouveau cadre d'intervention mis en place à partir de l'année 2022/2023, les étudiantes et étudiants des lycées, qui partent sur de courtes durées, ont bénéficié d'aides Mobi-Centre de montants supérieurs à ce qu'ils percevaient auparavant. Cette évolution a également permis d'aider davantage celles et ceux qui n'avaient pas d'autres aides que Mobi-Centre, tout en maîtrisant l'enveloppe financière du dispositif.

Ainsi, pour les séjours d'une durée jusqu'à 1 mois, 175 étudiants ont bénéficié d'une aide moyenne de 383 €, alors qu'en 2018/2019 (période avant COVID), ils étaient 98 pour une aide moyenne de 201€. De même, pour les séjours d'une durée comprise entre 1 et 2 mois, ils sont 309 à avoir bénéficié d'une aide moyenne de 580 € alors qu'ils étaient 202 pour une aide moyenne de 325 € en 2018/2019.

La Région a poursuivi ses actions d'animation et de soutien à la vie étudiante sur les territoires mises en place en 2021, en renouvelant la convention avec le CRIJ pour le déploiement de 14 référents étudiants auprès des bureaux et points information jeunesse des 7 villes

universitaires, pour aller à la rencontre des étudiants, rompre leur isolement et leur donner l'information sur l'accès aux aides (budget de 0,241 M€).

D'autres actions visant à améliorer les conditions de vie des étudiant.es ont été financées à travers le récent dispositif régional AVEC (Appel à projets Vie Etudiante et de Campus). Quelques chiffres clés confirment la dynamique :

- 40 lauréats sur 54 initiatives candidates
- Un partenariat avec 7 collectivités locales sur les sites universitaires en région
- Un financement à hauteur de 854 029 €, dont 325 620 € en investissement.

Parmi les projets cofinancés :

- Faciliter l'accès au logement étudiant à Tours, par l'Association Jeunesse Habitat 37, projet soutenu à hauteur de 100 000 €
- La rencontre régionale des associations étudiantes, avec un soutien de 7 500 €
- L'ouverture et la mise en service en centre-ville d'Orléans d'une seconde épicerie sociale et solidaire, par ESOPE, à hauteur de 56 000 €.

2.3.03 - SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Au total, 235 k€ ont été mandatés au bénéfice de l'INSA Centre-Val de Loire pour soutenir son développement (167,5 k€ en investissement et 67,5 k€ en fonctionnement).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.4 - ORIENTATION

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
INFORMER SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, ORGANISER LE CONSEIL EN ORIENTATION, ACCOMP LES PARCOURS	Fonctionnement	3 510 000	3 276 233	93%	410 000	177 707	43%
Fonds européens	Fonctionnement		112 621			112 621	
TOTAL Fonctionnement		3 510 000	3 276 233	93%	410 000	177 707	43%
TOTAL Fonds européens			112 621			112 621	

BILAN GENERAL

Dans son rapport à l'Assemblée plénière d'octobre 2025, la Région Centre-Val de Loire affirme une ambition forte : faire de l'orientation un droit effectif, un levier d'émancipation et un outil au service de l'égalité. Dans un contexte où les déterminismes sociaux, territoriaux ou de genre continuent d'influencer les parcours, la Région déploie une politique fondée sur la proximité, l'innovation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs, économiques et institutionnels, afin de permettre à chacune et chacun de construire un parcours choisi et éclairé.

Cette stratégie se traduit par un ensemble d'actions concrètes en direction des publics scolaires. En 2025, 1 138 actions ont été réalisées dans les établissements, bénéficiant à 63 227 jeunes (collégiens, lycéens et étudiants), dont 19,3 % en lien avec le secteur de l'industrie et 14,5 % avec celui de la santé et de l'aide à la personne. Huit forums de l'orientation ont été organisés sur l'ensemble du territoire régional. Par ailleurs, 108 journées « Métiers en scène » (expérience immersive et ludique, itinérante en Centre-Val de Loire, qui plonge les participants dans un secteur professionnel à travers des missions scénarisées, des activités interactives et la découverte concrète de différents métiers) ont accueilli 29 609 visiteurs. On peut noter que plus de la moitié des actions (51 %) se sont faites sur le secteur de l'énergie et de l'industrie et que le secteur de l'agriculture a représenté près de 20 % des actions conduites. Enfin, en Octobre 2025 un nouveau "métier en scène" a vu le jour consacré au transport public fruit d'un partenariat avec l'Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTPF)

La Région a également poursuivi la diffusion de guides thématiques consacrés aux formations par secteur professionnel (santé-social, numérique, environnement et développement durable, sport et animation, culture), complétés en 2025 par un nouveau guide dédié à l'hôtellerie-restauration.

En complément, la Région assure l'animation du SPRO-EP (service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle), contribuant à la structuration des parcours et au renforcement des coopérations entre actrices et acteurs. En 2025, 63 actions ont ainsi été mises en œuvre au bénéfice de 1 300 professionnel.les.

Enfin, la politique régionale d'orientation intègre le financement du GIP Alfa Centre (Carif-Oref), à hauteur de 1,05 M€, dont les missions portent sur la mise en visibilité de l'offre de formation et l'analyse des besoins emploi-formation au service de la Région, de l'État et des partenaires sociaux.

2.4.01 – INFORMER SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, ORGANISER LE CONSEIL EN ORIENTATION ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS

Les crédits de paiement Région

Les principales actions sont des actions d'information sur les métiers et les formations (interventions en établissements, forums, dispositifs «Métiers en scène»), l'animation du SPRO-EP, ainsi que le soutien au GIP Alfa Centre.

Les recettes associées proviennent notamment de la tarification des stands lors des forums d'Orléans et de Tours, pour un montant de 177 k€ HT, ainsi que d'une participation du Fonds social européen (FSE) à hauteur de 112 k€, liée à l'organisation des épreuves WorldSkills dans le cadre de ces événements.

Les crédits de paiement Fonds Européens

Aucun crédit n'était prévu au budget mais un montant de 0,11 M€ a été décaissé suite au versement de deux demandes de paiement sur une opération programmée portée par le CRIJ, sur l'action « Orientation des publics et informations sur les métiers ».

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.5 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES	Fonctionnement	81 430 251	63 839 662	78%	64 500 000	64 042 499	99%
Fonds européens	Fonctionnement	14 200 000	14 978 014	105%	14 200 000	14 978 014	105%
LEVER LES FREINS A LA FORMATION	Fonctionnement	2 900 000	1 556 169	54%		32 054	
MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Fonctionnement	3 947 672	3 194 986	81%		55 319	
Fonds européens	Fonctionnement	115 000	314 130	273%	115 000	314 130	273%
ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE FORMATION	Fonctionnement	3 643 478	3 487 125	96%			
Fonds européens	Fonctionnement		150 935			150 935	
REMUNERER LES STAGIAIRES EN FORMATION	Fonctionnement	38 578 599	45 416 731	118%		1 773 510	
TOTAL Fonctionnement		130 500 000	117 494 672	90%	64 500 000	65 903 382	102%
TOTAL Fonds européens		14 315 000	15 443 079	108%	14 315 000	15 443 079	108%

CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES	Investissement	210 000	38 468	18%			
MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Investissement	90 000	80 000	89%			
TOTAL Investissement		300 000	118 468	39%			

BILAN GENERAL

L'année 2025 est la deuxième année de la nouvelle contractualisation Etat/Région au titre du Pacte 2024-2027 qui voit la contribution de l'Etat en forte baisse par rapport au Pacte 2019-2023.

Pour autant, le niveau de mandatement (hors Fonds européens) à hauteur de 117,6 M€ témoigne de l'ambition régionale pour répondre toujours mieux aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi ainsi qu'aux besoins des employeurs particulièrement sur les filières en tension de recrutement.

En 2025, la Région a lancé son nouveau Programme régional de formation 2025/2028 et ce sont près de 22 500 personnes en recherche d'emploi qui en ont bénéficié en proximité territoriale - avec une grande diversité de profils. Ainsi, près de 82% des stagiaires du PRF 2025 sont des publics dits « prioritaires » : stagiaires peu qualifiés (niveau infra Bac), jeunes de moins de 26 ans (niveau infra Bac + 2), seniors de 55 ans et plus, stagiaires en situation de handicap, bénéficiaires du RSA. La Région a ainsi dépassé les objectifs qu'elle avait contractualisés avec l'Etat pour aller chercher celles et ceux qui ont le plus besoin de formation.

Par ailleurs, la Région est restée réactive à l'expression des besoins des employeurs, avec la construction de réponses cousues main en quelques semaines via le déploiement de 49 Défi (développement de l'emploi par des formations inclusives), et en contribuant aussi à travers la bannière commune « Ensemble pour l'emploi » développée avec France Travail et les OPCO, à la promesse du « dites-le nous une fois ».

2.5.01 - CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

Crédits de paiement Région

Les crédits mandatés en fonctionnement au titre de l'activité « Construire et financer les formations professionnelles continues » s'élèvent à 63,8 M€ et correspondent à 78 % des crédits votés.

Au sein de cette activité les crédits mandatés se répartissent de la manière suivante :

- Formations du Programme Régional de Formation : 57,3 M€
- Actions de formations subventionnées : 1,9 M€
- Mesures innovantes Pacte 2 : 0,6 M€
- Mesures Pacte 2019/2023 (GPECT, Tiers Lieux de Compétences, Ressources Handicap Formation notamment) : 4 M€

Les principaux écarts avec les crédits votés s'expliquent par une consommation inférieure aux prévisions sur les formations du PRF. En effet, la signature tardive du Pacte 2025 (Loi de finances 2025 votée en février 2025) a retardé les commandes et par conséquent ralenti le déploiement des actions de formations 2025.

En section d'investissement, les crédits mandatés sont de 38 K€ au titre des soldes des projets soutenant le développement de Tiers-lieux de compétences en grande proximité territoriale. Le niveau de consommation en 2025 de ce programme est de 18%.

Au total, 13 initiatives partenariales totoms ont été habilitées sur la durée de l'appel à projets 2021/2023 ouvert dans le cadre du PACTE 2019/2023 avec des dépenses éligibles jusqu'en 2025. La Région a, ainsi, accompagné les Tiers-lieux de compétences à hauteur de 4,5 M€ (en investissement et fonctionnement).

Une recette de 13,5 M€ a été perçue au titre du Programme régional et interrégional FEDER-FSE+2021-2027 concernant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Crédits de paiement Fonds Européens

14,9 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Actions de formation professionnelle » et les paiements ont été effectués sous forme de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

2.5.02 - LEVER LES FREINS A LA FORMATION

Les crédits mandatés en fonctionnement au titre de l'activité « Lever les freins à la formation » s'élèvent à 1,6 M€ et correspondent à 54 % des crédits votés.

Les décalages constatés par rapport aux crédits votés portent principalement sur :

- Le « Combo parfait » : le nouveau cadre d'intervention voté en 2024 fait apparaître des besoins moindres en CP ;
- L'aide à l'hébergement attribuée à l'AFPA : les réalisations ont été moindres que prévues et la subvention 2025 a été revue à la baisse au vu des réalisations 2024 ;
- La mobilité solidaire – les paiements avaient été anticipés fin 2024 sur les CP 2024.

2.5.03 - MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Crédits de paiement Région

Les crédits mandatés en fonctionnement au titre de l'activité « Mobiliser les publics vers la formation professionnelle » s'élèvent à 3,2 M€ et correspondent à 81 % des crédits votés.

Les décalages constatés par rapport aux crédits votés portent principalement sur des sous-réalisations de l'appel à projets "attractivité des métiers" (Pacte 2019/2023).

En section d'investissement, le montant mandaté en 2025 est de 80 K€ et traduit la poursuite du soutien au réseau des missions locales en termes d'équipement. Le taux de réalisation de 89% s'explique par ailleurs par l'arrêt de la mesure « kit ordinateurs ».

Crédits de paiement Fonds Européens

0,31 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Soutien aux opérations de GPEC-t » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

2.5.04 - ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE FORMATION

Crédits de paiement Région

Les crédits mandatés en fonctionnement au titre de l'activité « Accompagner l'évolution des pratiques de formation » s'élèvent à 3,5 M€ et correspondent à 96 % des crédits votés.

Les mandats de ce programme ont porté sur :

- La politique d'appui à la Validation des Acquis de l'Expérience et plus précisément l'accompagnement VAE qui peine à être mobilisé par les publics (0,3 M€) ;
- La communication (0,2 M€) ;
- La professionnalisation des organismes de formation via le programme Trans'formation (3 M€).

Crédits de paiement Fonds Européens

Aucun crédit n'était prévu au budget mais un montant de 0,15 M€ a été décaissé suite au versement de deux avances sur des opérations programmées en 2025 et portées par le CRIJ, sur l'action « Appui à la modernisation et à la territorialisation de l'appareil de formation ».

2.5.05 - REMUNERER LES STAGIAIRES EN FORMATION

Les crédits mandatés en fonctionnement s'élèvent à 45,4 M€ pour un niveau de consommation de ce programme de 118%. Les sous-réalisations sur le programme « construire et financer les formations professionnelles » ont permis de compenser ces sur-réalisations en matière de rémunération.

Le dépassement du budget prévisionnel prévu pour la rémunération des stagiaires s'explique par :

- L'impact des hausses successives du barème rémunération depuis 2022 (réévaluation du barème puis indexation à l'inflation) ;
- L'impact des réformes de l'assurances chômage, faisant basculer, plus et plus vite, des demandeurs d'emploi vers la rémunération publique de stage versée par la Région.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.6 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS	Fonctionnement	52 950 000	53 100 676	100%			
VERSER DES BOURSES ET AUTRES AIDES AUX APPRENANTS	Fonctionnement	13 550 000	11 778 000	87%			
TOTAL Fonctionnement		66 500 000	64 878 676	98 %			
FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS	Investissement	14 000 000	14 681 530	105%	682 000	726 400	107%
TOTAL Investissement		14 000 000	14 681 530	105 %	682 000	726 400	107 %

BILAN GENERAL

Les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement (98 %) et d'investissement (105 %) constatés en 2025 traduisent un niveau élevé d'exécution de l'action régionale en matière de formations sanitaires et sociales, en réponse aux besoins importants de recrutement identifiés dans ces secteurs.

Dans ce cadre, la Région a poursuivi son effort en faveur du développement de l'offre de formation. L'année 2025 a ainsi été marquée par l'ouverture à Tours d'une formation en masso-kinésithérapie, venant compléter l'offre existante à l'École universitaire de kinésithérapie d'Orléans, dont les capacités d'accueil ont également été renforcées. Au total, le nombre de places en formation de masso-kinésithérapie atteint désormais 153, contre 100 précédemment à l'échelle régionale.

En matière d'investissement, l'année se caractérise par la poursuite de deux opérations immobilières structurantes en maîtrise d'ouvrage régionale, à Châteauroux et à Orléans, actuellement en phase de travaux, pour des livraisons prévues respectivement en 2026 et 2027.

Par ailleurs, cinq autres projets immobiliers de construction ou extension d'instituts de formations paramédicales sont cofinancés par la Région, portés respectivement par les Centres hospitaliers de Blois et d'Amilly, le Département du Cher pour l'IFSI-IFAS-IFA de Bourges, la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry pour l'IFSI-IFAS de Vierzon et enfin Croix-rouge Compétences à Chambray-lès-Tours avec des livraisons attendues entre 2026 et 2028.

L'ensemble de ces éléments témoigne de la mobilisation de la Région pour adapter et renforcer l'offre de formation aux besoins du territoire, dans un secteur marqué par des enjeux forts d'attractivité et de renouvellement des professionnels.

2.6.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS

En section d'investissement, la période 2024-2027 se caractérise par un niveau de sollicitation financière particulièrement élevé, lié au lancement concomitant de sept projets immobiliers paramédicaux. Ces opérations visent à accompagner l'augmentation des capacités d'accueil dans plusieurs filières en tension, notamment les formations d'infirmier, d'aide-soignant, de masso-kinésithérapie et d'ambulancier.

En 2025, les principaux postes de dépense concernent la poursuite des travaux sur ces opérations, pour un montant de 13,6 M€, ainsi que le financement récurrent du plan d'équipement et des travaux de gros entretien, à hauteur de 1 M€.

Dans ce contexte de forte mobilisation des crédits, un redéploiement en fin d'exercice venant d'autres politiques a été nécessaire, dans le cadre de la fongibilité des crédits, afin de garantir la couverture de l'ensemble des dépenses engagées.

Les recettes perçues en 2025 sont constituées par les cofinancements associés au projet de nouvel institut de formation à Châteauroux (FNADT et Département de l'Indre).

2.6.02 - ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS

En section de fonctionnement, le financement des instituts de formation sanitaire et sociale a été réalisé dans le respect du cadre fixé au budget primitif 2025, avec un taux de consommation de 100 %.

Ce résultat repose sur un encadrement strict des dépenses, assorti d'une reprise systématique des reports à nouveau, correspondant à la part de la subvention régionale non utilisée sur les exercices précédents. Son utilisation est soumise à l'accord de la Région. Ces mesures visent à maîtriser l'évolution des dépenses tout en assurant la continuité de l'offre de formation.

Les seules dépenses supplémentaires autorisées ont concerné l'ouverture de nouvelles places, notamment en masso-kinésithérapie, avec la création d'un site de formation à Tours, porté par Croix-Rouge Compétences, ainsi que le renforcement des effectifs de l'École universitaire de kinésithérapie d'Orléans.

L'analyse des budgets de fonctionnement des instituts de formation (budget prévisionnel/budget réalisé) se fait dans le cadre d'un échange technique et financier régulier (dialogue de gestion) avec l'ensemble des instituts de formation.

2.6.03 - VERSER DES BOURSES ET AUTRES AIDES AUX APPRENANTS

En section de fonctionnement, le besoin de crédits de paiement relatif aux bourses régionales avait été construit sur l'anticipation des effets de la première étape de la réforme engagée par l'État (revalorisation des montants par échelon et abaissement des plafonds de ressources), ainsi que sur la perspective de mise en œuvre, en 2025, d'une seconde étape de cette réforme.

Toutefois, la première étape n'a pas entraîné d'augmentation du nombre de bénéficiaires. Le nombre de boursiers est ainsi resté stable entre 2024 et 2025, autour de 3 750 apprenants.

Dans ce contexte, le taux de consommation des crédits s'établit à 87 %, en cohérence avec un niveau de sollicitations inférieur aux hypothèses initiales.

MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.1 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES	Fonctionnement	3 435 000	3 214 442	94%		20 400	
Fonds européens	Fonctionnement	320 000	187 803	59%	320 000	187 803	59%
METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS	Fonctionnement	576 600	793 273	138%		2 766	
DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION	Fonctionnement	1 843 400	747 355	41%		7 228	
TOTAL Fonctionnement		5 855 000	4 755 070	81%		30 394	
TOTAL Fonds européens		320 000	187 803	59%	320 000	187 803	59%
METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES	Investissement	39 331 000	51 280 974	130%			
Fonds européens	Investissement	865 000	370 155	43%	865 000	370 155	43%
METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS	Investissement	11 033 000	8 064 099	73%		76 000	
DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION	Investissement	636 000	419 316	66%			
Fonds européens	Investissement	380 000	107 274	28%	380 000	107 274	28%
TOTAL Investissement		51 000 000	59 764 389	117%		76 000	
TOTAL Fonds européens		1 245 000	477 428	38%	1 245 000	477 428	38%

BILAN GENERAL

Le budget 2025 a été réalisé à hauteur de 117% (59,76 M€ mandatés) en investissement et de 81 % (4,75 M€ mandatés) en fonctionnement, soit un total de 64,51 M€.

La part des dispositifs relevant de la solidarité avec les territoires correspond à elle seule à 54,49 M€, soit près de 84% de l'exécution budgétaire 2025. C'est aussi la contractualisation avec les territoires, CRST, qui donne lieu à l'exécution budgétaire la plus élevée avec 130 % des crédits mandatés.

L'exécution en investissement est supérieure au prévisionnel voté lors du BP. L'écart vise les dispositifs de solidarité avec les territoires. A l'instar de 2024, un écart des prévisions est également marqué dans le cadre des conventions Région-Département. Plus généralement, des projets portés par certaines maîtrises d'ouvrages, (dont notamment des collectivités territoriales), connaissent désormais un rythme de mise en œuvre plus long que les années précédentes. D'autres constats portent sur la baisse du montant moyen des subventions engagées ou du renchérissement des coûts.

L'action régionale en matière d'aménagement s'est concrétisée par la participation à des projets structurants.

L'année 2025 a été marquée la fin du déploiement du Très Haut Débit dans certains départements tels que le Cher. Cette complétude marque la fin d'un projet colossal et inédit engagé dès le début des années 2010 qui a nécessité des moyens très importants de la part des acteurs publics afin d'accompagner la couverture de tous les territoires. La Région a été au rendez-vous de cette indispensable solidarité territoriale avec 136,151 M€ engagés dès le lancement du projet, complétés par une enveloppe spéciale de 6,538 M€ en faveur du Cher et de l'Indre afin de permettre de terminer les déploiements. Au total 142,68 M€ ont été engagés depuis 2013, et 29,31 M€ ont été mandatés entre 2021 et 2025.

Peuvent être cités, à titre d'exemples, la construction d'une MSP à Saint-Ay (45), l'acquisition et la réhabilitation d'un ancien bâtiment artisanal à Yzeures-sur-Creuse (37), la création d'un aérodrome à Serruelles (18), la construction d'un complexe cinématographique à Le Controis-en-Sologne (41), la reconstruction d'un centre socio-culturel à Châteauroux (36) ou encore la réhabilitation d'une salle de spectacle à Epernon (28).

L'action régionale en matière de santé se traduit prioritairement par l'amélioration de l'accès aux soins via le co-financement de projets de création et d'extension de MSP-Maisons de santé pluridisciplinaires et de centres de santé, par le développement continue du recrutement de médecins salariés par le Gip Pro santé ainsi que par l'ouverture de nouveaux centres de santé Médecins solidaires. Ce soutien emblématique de la Région en direction de tous les territoires s'est traduit depuis 2021 par la mobilisation de près de 9,7 M€, dont 8,442 M€ à travers les contrats de solidarité territoriale (CRST) et 1,2 M€ via le CPER. Près 50 projets ont été accompagnés, dont 34 Maisons de santé pluridisciplinaires et 14 Centres de Santé. La demande reste toujours soutenue et la Région poursuit son accompagnement à travers la mobilisation des CRST.

3.1.01 - METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

Le taux de réalisation en investissement est de 130 % (montant global mandaté : 51 M€) et concerne pour 86 % la contractualisation avec les territoires.

En 2025, les CRST les plus consommateurs de crédits sont :

Département	Contrats	Montant en € réalisé 2025
18	CRST PETR CENTRE CHER	1 829 062
18	CRST 3 PETR CENTRE CHER	1 785 300
28	CRST AGGLO DU PAYS DROUAIS	2 176 408
28	CRST PAYS DUNOIS	1 068 116
28	CRST 2 LOIRE BEAUCE	1 343 138
36	CRST AGGLO ET PAYS CASTELROUSSIN	1 829 242
37	CRST PAYS LOIRE TOURAINE	1 349 037
37	CRST CHINONNAIS TOURAINE	1 476 920
37	CRST 2 AGGLO TOURS METROPOLE	4 366 966
41	CRST AGGLO BLOIS ET PAYS DES CHATEAUX	4 852 557
45	CRST MONTARGOIS EN GATINAIS	2 390 824
45	CRST 2 ORLEANS METROPOLE	4 076 294
45	CRST 2 FORET ORLEANS LOIRE SOLOGNE	2 082 653

Parmi les équipements structurants ayant bénéficié d'un versement en 2025, à noter le centre de loisirs aux Aix d'Angillon (0,92 M€), la restructuration de la piscine d'Issoudun (0,51 M€), l'appui à la construction du complexe sportif de l'Insa à Blois (1,9 M€), la réhabilitation du stade nautique à Gien (0,3 M€), la rénovation thermique du bâtiment administratif du Campus Madeleine à Orléans (0,84 M€), restructuration de l'école Claude BERNARD à Tours (0,64 M€), la construction d'un complexe sportif et de loisirs à Vernouillet (0,88 M€).

Le dispositif A VOS ID a mobilisé près de 0,9 M€ pour des investissements. L'intervention régionale en 2025 a porté également sur le Très Haut débit avec 2,6 M€.

Le fonctionnement des CRST 1 et 2 s'élève à 1,469 M€, notamment pour accompagner l'ingénierie et l'animation au plus près des territoires (dont cofinancement des postes d'agents de développement dans les Pays/PETR).

En 2025, A VOS ID a continué à accompagner le fonctionnement de plusieurs projets pour plus de 1 M€.

L'association Villes au carré est toujours soutenue à hauteur de 70 k€ au titre du CPER en partenariat avec l'Etat, pour animer des démarches d'animation et mises en réseau d'acteurs dans le cadre de la politique de la ville et de la revitalisation des petites villes.

Crédits de paiement Fonds Européens

0,37 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets

0,20 M€ étaient prévus au budget au titre de l'action « Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne » mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2025, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2026.

3.1.02 - METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS

Le taux de mandatement en investissement est de 73% (montant global mandaté : 8,064 M€), et 138% en fonctionnement (0,793 M€), dont une partie (2,2 M€) relève encore des anciennes conventions (avant 2022).

Les projets soutenus au titre des conventions 2015-2021 ont notamment concerné :

Départements	Opérations	Montants réalisés en 2025
18	Construction Ehpad St Satur	382 594 €
28	Etudes de revitalisation des centres-bourgs	16 735 €
41	Aménagements cyclables : Création cyclopiétonne sur la Loire	1 060 000 €
45	Restructuration Ehpad : P LEBRUN à Neuville aux Bois	429 400 €

En investissement, les conventions en cours portant sur la période 2022-2025 ont permis de mandater près de 73 % des crédits prévus aux BP.

Département	MONTANTS ENGAGÉS 2025	MONTANTS MANDATES 2025
18	4 635 999,00	1 424 499,00
28	3 091 775,96	706 800,20
36	2 049 674,87	649 517,46
37	2 489 575,30	593 891,65
41	3 255 714,11	1 433 178,49
45	1 036 363,00	984 094,00
	16 559 102,24	5 791 980,80

Parmi les réalisations 2025, les financements des CRD ont permis d'accompagner les projets suivants :

Département	Projets	Montants 2025 réalisés en €
18	Extension du Pôle de formations sanitaires et sociales à Bourges	472 000
	Restructuration et modernisation du Pôle du Cheval et de l'Âne	186 000
28	Château de Maintenon : sauvegarde et valorisation	480 000
36	Réhabilitation thermique des établissements personnes handicapées à Issoudun	135 000
41	Cœur de France à vélo et passerelles sur le Cher Noyers - St Aignan	280 000
	Passerelle de Loire	706 650
45	Reconstruction passerelle d'accès au centre-ville à partir du château de Sully	920 884

Dans tous les départements, le soutien en faveur de la restauration du petit patrimoine a été accompagné, en articulation avec l'Etat (Ministère de la Culture).

Le fonctionnement mandaté avoisine 0,8 M€, et se concentre essentiellement sur le Département de l'Indre qui contrairement aux 5 autres Départements, a mobilisé une importante enveloppe de fonctionnement (0,42 M€ mandatés en 2025 et 0,61 M€ engagés).

3.1.03 - DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION

Crédits de paiement Région

Les crédits mandatés s'élèvent à 0,747 M€ en fonctionnement et 0,419 M€ en investissement.

En fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 41 %. Les dépenses concernent principalement le financement du GIP Pro Santé, dont l'activité de salariat de médecins poursuit sa montée en charge. Toutefois, l'amélioration de son modèle économique, liée notamment à l'optimisation des recettes issues des consultations et des financements nationaux, a conduit à une mobilisation de crédits inférieure aux prévisions initiales (0,482 M€ consommés pour 1,6 M€ inscrits).

Au 31 décembre 2025, le GIP Pro Santé a permis la signature de 79 contrats médicaux (dont 4 spécialistes), avec 51 médecins en activité et 21 secrétaires, confirmant sa structuration progressive sur le territoire.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son engagement dans le cadre du partenariat avec l'association Médecins solidaires, avec notamment :

- l'ouverture d'un nouveau centre de santé solidaire à Bû (28),
- la réalisation d'une étude d'opportunité ayant conduit à l'ouverture du centre de santé de Corbeilles-en-Gâtinais (45) début 2026,

- le renforcement de l'offre à Charenton-sur-Cher (18) avec l'ouverture d'une seconde ligne de médecins.

En complément, la Région cofinance le Gérontopôle, structure créée en 2024, visant à mieux intégrer les enjeux liés au vieillissement dans les politiques publiques, tant sur les volets sanitaires qu'économiques et territoriaux.

Enfin, une aide de 90 k€ a été attribuée au lancement d'un dispositif de téléconsultation ophtalmologique mobile, porté en partenariat avec le CHU de Tours, dans quatre communes d'Indre-et-Loire.

En investissement, le taux de réalisation atteint 66 %. Les crédits ont permis :

- le financement des équipements des centres de santé du GIP Pro Santé,
- le soutien à trois projets e-santé, dans le cadre de l'appel à projets conjoint avec le SGAR et l'ARS,
- le solde d'opérations de création de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) engagées avant 2024.

Crédits de paiement Fonds Européens

0,10 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Aménagement d'infrastructures d'accueil de professionnels de santé (résidences pro santé) » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.2 - NUMERIQUE

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES	Fonctionnement	1 670 000	1 880 084	113%			
SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE	Fonctionnement	2 420 000	1 635 950	68%	450 000	389 270	87%
Fonds européens	Fonctionnement	1 350 000	1 829 266	136%	1 350 000	1 829 266	136%
TOTAL Fonctionnement		4 090 000	3 516 035	86%	450 000	389 270	87%
TOTAL Fonds européens		1 350 000	1 829 266	136%	1 350 000	1 829 266	136%

DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES	Investissement	1 000 000	1 000 000	100%	3 800 000	3 810 953	100%
Fonds européens	Investissement	4 700 000	8 001 899	170%	4 700 000	8 001 899	170%
SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE	Investissement	400 000	282 400	71%			
Fonds européens	Investissement	1 450 000	646 611	45%	1 450 000	646 611	45%
TOTAL Investissement		1 400 000	1 282 400	92%	3 800 000	3 810 953	100%
TOTAL Fonds européens		6 150 000	8 648 510	141%	6 150 000	8 648 510	141%

BILAN GENERAL

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la stratégie numérique régionale du Centre-Val de Loire votée en 2022, articulée autour de trois priorités structurantes : l'aménagement numérique du territoire, le développement des usages et services numériques, et l'accompagnement des transitions économiques et sociales par le digital.

En matière de gouvernance et d'animation de l'écosystème, la Région s'est appuyée sur le Conseil régional du numérique, instance réunissant experts, entreprises et acteurs publics, pour éclairer les choix stratégiques et co-construire les politiques publiques. Des événements fédérateurs tels que les « Human et Tech » ont contribué à la diffusion de la culture numérique et à la valorisation des initiatives régionales.

La Région a poursuivi ses actions en faveur d'un numérique responsable et sécurisé, avec le développement de dispositifs de cybersécurité territoriale (CybeRéponse, CSIRT régional), la promotion du numérique écoresponsable (réemploi des équipements, réduction de l'empreinte carbone) et le soutien à l'usage des données publiques au service des politiques territoriales.

3.2.01 - DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES

Les crédits de paiement Région

En matière d'aménagement numérique, la Région a poursuivi son engagement en faveur du déploiement du très haut débit, en accompagnement des réseaux d'initiative publique, contribuant à l'atteinte de niveaux de couverture parmi les plus élevés au niveau national (près de 90 % des locaux raccordables dès 2023, avec un objectif de généralisation à 100%). Cet effort s'est également traduit par le soutien aux infrastructures mutualisées (réseaux de fibre noire, centres de données territoriaux) et par la participation aux instances de pilotage régionales de la stratégie numérique.

La contribution régionale au soutien des syndicats mixtes s'élève à près de 300 k€ pour le soutien aux syndicats mixtes Berry Numérique, Eure-et-Loir Numérique, Val de Loire Numérique et au syndicat mixte réseau d'initiative qui portent la fin du déploiement de la fibre optique. La contribution statutaire au GIP Recia est inchangée depuis plus de 10 ans et représente 250 k€ de crédits de paiement.

En investissement, la Région a inscrit à nouveau 1 M€ de crédits, non consommés en 2024. Cette dépense consommée en 2025 est due à un décalage dans la réalisation du projet RECOR, pour le déploiement du réseau de fibre noire afin d'accélérer le débit et les services dans les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et secondaire.

Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

Les crédits FEDER sont notamment venus en appui à la fin du déploiement de la fibre optique dans le Cher et l'Indre. Ces crédits sont venus également en soutien des projets autour de la création d'un réseau bas débit (LORA) permettant la connexion de capteurs dans de nombreux domaines comme la consommation électrique des bâtiments publics, l'éclairage urbain, les consommations d'eau ...

En investissement, 8 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « TIC : réseau haut débit à très haute capacité (réseau de base/de raccordement) » et les paiements ont été effectués sous forme de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

3.2.02 - SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE

Les crédits de paiement Région

En matière d'inclusion numérique, l'année 2025 a vu la montée en puissance de dispositifs structurants. La Région s'est appuyée sur le hub territorial Hub-Lo, qui fédère et professionnalise les acteurs de la médiation numérique à l'échelle des six départements, ainsi que sur le déploiement des conseillers numériques accompagnant les usagers dans leurs démarches.

Un appel à projets régional cofinancé avec l'État, doté de 1,8 M€ sur trois ans, a permis de soutenir des initiatives locales (médiation itinérante en zones rurales, actions en direction des publics âgés ou en situation d'illectronisme, dispositifs d'accompagnement dans les quartiers prioritaires).

Par ailleurs, des actions ciblées de sensibilisation ont été conduites, notamment via le dispositif « Cyber Repère » à destination des jeunes, visant à prévenir les risques numériques comme le cyberharcèlement.

La structuration de filières innovantes (intelligence artificielle, jeu vidéo, e-sport) a également été encouragée, notamment à travers les travaux du Conseil régional du numérique et l'élaboration d'un panorama régional de l'IA remis en 2025.

Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

En fonctionnement, 0,9 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Médiation numérique pour toutes et tous » et 0,92 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Transformation numérique des secteurs de l'économie et des services publics », les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

En investissement, 0,64 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Acquisition, usages, sécurisation et exploitation des données » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.3 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	Fonctionnement	1 565 000	1 163 765	74%	510 000	730 741	143%
Fonds européens	Fonctionnement	2 100 000	2 224 569	106%	2 100 000	2 224 569	106%
SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES	Fonctionnement	800 000	313 053	39%	184 000	8 393	5%
Fonds européens	Fonctionnement	200 000	67 500	34%	200 000	67 500	34%
CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE	Fonctionnement	1 852 000	1 981 474	107%	648 000	25 013	4%
Fonds européens	Fonctionnement		151 108			151 108	
EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT	Fonctionnement	1 846 000	1 849 775	100%			
PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	Fonctionnement	375 000	238 324	64%	429 000	355 455	83%
Fonds européens	Fonctionnement	350 000	396 690	113%	350 000	396 690	113%
PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS	Fonctionnement	866 000	872 897	101%			
Fonds européens	Fonctionnement	3 200 000			3 200 000		
RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES	Fonctionnement	200 000	143 959	72%			
Fonds européens	Fonctionnement	1 130 000	1 324 116	117%	1 130 000	1 324 116	117%
SOUTENIR LES PARCS NATURELS	Fonctionnement	1 669 000	1 703 034	102%			
TOTAL Fonctionnement		9 173 000	8 266 282	90%	1 771 000	1 119 601	63%
TOTAL Fonds européens		6 980 000	4 163 983	60%	6 980 000	4 163 983	60%

SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	Investissement	199 000	383 613	193%			
Fonds européens	Investissement	5 500 000	2 915 438	53%	5 500 000	2 915 438	53%
SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES	Investissement	1 868 000	1 559 495	83%	513 000		
Fonds européens	Investissement	2 540 000	2 485 428	98%	2 540 000	2 485 428	98%
CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE	Investissement	887 000	774 090	87%		40 252	
EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT	Investissement	225 000	230 715	103%			
PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	Investissement	100 000	82 317	82%			
Fonds européens	Investissement	2 400 000	1 750 000	73%	2 400 000	1 750 000	73%
PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS	Investissement	19 000	613	3%			
RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES	Investissement	920 000	727 934	79%		3 339	
Fonds européens	Investissement	1 275 000	805 575	63%	1 275 000	805 575	63%
SOUTENIR LES PARCS NATURELS	Investissement	282 000	203 535	72%			
TOTAL Investissement		4 500 000	3 962 312	88%	513 000	43 591	8%
TOTAL Fonds européens		11 715 000	7 956 442	68%	11 715 000	7 956 442	68%

BILAN GENERAL

La Région Centre-Val de Loire positionne la transition énergétique et écologique comme marqueur fort de son action, en menant des actions de manière spécifique dans l'exercice d'un certain nombre de compétences et de missions, au titre de la présente politique transition écologique et biodiversité, et de manière intégrée dans l'ensemble de ses politiques publiques et de ses compétences.

Pour réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables, la Région a poursuivi en 2025 :

- le développement de l'Agence Régionale Energie et Climat (AREC CVL). 7 collectivités ont rejoint la SPL AREC en 2025 et la SEM AREC a validé l'investissement dans un premier projet de méthaniseur dans le Loiret, la SAS Envo 45 à Saint-Germain-des-Prés. L'association AREC CVL compte désormais 79 membres. La mission « Générateurs » qu'elle porte pour faire émerger des projets d'énergies renouvelables électriques, soutenue par la Région, a pris son essor en 2025.
- l'animation de l'écosystème de la rénovation énergétique de l'habitat par l'appui à la création du nouveau service public régional pour la rénovation de l'Habitat (SPRH),
- le développement des énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, méthanisation) et citoyennes : 0,791 M€ des crédits régionaux (16 projets soutenus) et près de 2,5 M€ de crédits FEDER ont permis de soutenir des installations de chaufferies bois, solaire thermique ou géothermiques.
- la mise en œuvre de l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES).

L'aboutissement du projet européen « LIFE_LetsGoForClimate Osons la transition », pour sa quatrième et dernière année, permet de faire ressortir un bilan positif : 16 territoires en région engagés dans la dynamique, près de 400 personnes investies dans 17 communautés énergétiques citoyennes et 35 collectifs travaillant sur la sobriété énergétique, 150 facilitateur.rices des Conversations Carbone formées (le plus important nombre en France) et 510 personnes accompagnées à changer leur mode de consommation vers plus de sobriété,

plus de 500 élu-es, technicien·nes et acteur·rices locaux qui ont été formé·es aux enjeux de la transition énergétique. Au total plus de 3 000 personnes embarquées dans au moins une action de ce projet soutenu par l'Europe.

Pour réduire les déchets, améliorer leur gestion et tendre vers une économie circulaire : Dans le cadre de la mise en œuvre du volet "Déchets" du SRADDET, la Région a poursuivi le déploiement de l'Observatoire régional déchets et économie circulaire à travers différentes études et enquêtes et a soutenu des projets relatifs au tri à la source des biodéchets, au déploiement de la tarification incitative et à des réseaux régionaux. Le travail sur un projet Life pour l'économie circulaire permettra, s'il est retenu, d'amplifier significativement l'action régionale.

Pour impulser et animer la mobilisation sur tous les territoires pour réussir les transitions écologiques, énergétiques, climatiques :

la Région Centre-Val soutient le réseau des associations bénéficiant de Conventions Vertes pour la mise en place de programmes d'animation en lien avec la biodiversité, les déchets et l'économie circulaire, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique ainsi que le risque inondation et la culture du risque.

la Région a poursuivi son soutien aux actions de mobilisation citoyenne ainsi qu'à la Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire et Concordia Centre-Val de Loire pour le déploiement de services civiques sur la thématique climat.

la Région a organisé le 2^{ème} forum du projet ITEEneraire qui a réuni 350 élus, agents et partenaires à Tours autour des sujets de santé globale et de transformations dans l'incertitude, puis d'une dizaine d'ateliers pour accompagner concrètement les transitions au sein des collectivités. Ce projet, copiloté par la Région, l'ADEME, le CNFPT et 12 collectivités de la région vise à former 10 000 agents publics à la transition écologique d'ici 2028.

Pour préserver et restaurer les milieux naturels, la biodiversité, l'air et l'eau :

la compétence de gestion et d'animation des sites Natura 2000 a été transférée de l'État vers le Conseil régional à partir du 1er janvier 2023. Ce réseau représente 59 sites en région Centre-Val de Loire, un tiers est animé par des collectivités, un tiers par la Région, via des marchés publics, et un dernier tiers non animé. La Région poursuit la gestion des 5 réserves naturelles régionales et a relancé en 2025, dans le contexte de lancement de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Régionale pour la Biodiversité à l'horizon 2035, la création de nouvelles réserves : ainsi, la Réserve Naturelle Régionale Tertre des canaux sur la commune de la Ferté-Imbault (41) a été créée début 2026.

la Région accompagne les travaux de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) qui décline ses actions pour :

- l'amélioration des connaissances (acquisition, valorisation et diffusion des données),
- la sensibilisation de la société à la biodiversité et formation des acteurs,
- l'accompagnement des territoires par un appui technique,
- l'animation du collectif d'acteurs sur la biodiversité.

la Région poursuit enfin son soutien aux structures qui ont la compétence Gestion des milieux aquatiques (EPCI et syndicats de rivière) à travers la signature et le financement de contrats de rivière afin de réaliser des travaux de renaturation des rivières, de restauration des zones humides et de restauration de la continuité écologique. En 2025, 7 nouveaux contrats ont été signés pour la période 2025-2027. En 2025, grâce aux soutiens coordonnés des agences de l'eau, de la Région et des collectivités locales, 60,5 km de cours d'eau ont été restaurés, 19 ouvrages effacés, 12 ouvrages aménagés, 14,5 ha de zones humides acquises et 83 ha de zones humides restaurées.

3.3.01 - SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

Crédits de paiement Région

Les crédits ont été consommés à hauteur de 74% en fonctionnement et 193% en investissement. Sont concernés principalement :

En fonctionnement :

- Le programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) a été définitivement clôturé en 2025 pour laisser la place au Service Public Régional de l'Habitat. 0,748 M€ ont été versés aux espaces conseils tandis qu'un obligé a versé en compensation 0,108 M€ de certificats d'économie d'énergie (le versement du second obligé interviendra en 2026). Au titre du SPRH, l'Anah a versé la première partie (68 k€) de sa contribution pour l'animation 2025 au titre de la convention d'animation et de coordination régionale signée en juin ;

- l'année 2025 a permis à l'association AREC Centre-Val de Loire (0,260 M€ versés) de structurer ses comités thématiques et de renforcer l'animation territoriale autour des énergies renouvelables électriques avec l'activité des Générateurs, chargés d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'énergies renouvelables. Sur le terrain, les deux Générateurs ont ainsi commencé à soutenir l'émergence de projets photovoltaïques et à tisser un réseau territorial avec les acteurs régionaux.

Parallèlement, les comités ont engagé des travaux, sur les besoins en financement de la transition énergétique, et des réflexions ont été lancées pour organiser l'animation autour de la méthanisation à partir de 2026 ;

- 85 k€ ont été reçus en recette de la SEM ENR d'Issoudun au titre des dividendes d'actionnariat de la Région.

- La COP planification engagée par l'Etat a retardé la mise en œuvre des travaux du collectif régional adaptation au changement climatique. Aussi, les crédits votés en fonctionnement n'ont pas été consommés. Dans le cadre du projet avec le collectif régional adaptation nommé « TETRIS », la Région a perçu en recettes dès 2025 un acompte de subvention (49 k€) de la Banque des Territoires pour la réalisation d'études des aléas et vulnérabilités notamment, qui seront engagées en 2026. Sur la planification écologique, plus de la moitié des actions inscrites dans la feuille de route sont engagées, par exemple sur la mise en œuvre d'outils de gestion en commun de la forêt privée dans le Bourgueillois ou encore l'état des lieux des besoins en emplois dans la transition écologique par le GIP Alfa.

- Dans le cadre du projet Horizon Europe Fair future 2025-2029, la Région a perçu un premier acompte en recette en 2025 de 0,296 M€. Cette recette vise une partie d'études, de prestation mais aussi des dépenses RH (valorisation d'ETP en 2025, recrutement dédié à partir de 2026).

- Dans le cadre du projet Interreg EURADAPT 2025-2027, la Région n'a finalement pas perçu de premier acompte de 50 k€ en 2025, les dépenses à déclarer au titre du projet ayant été reportées à 2026.

- Enfin, 79% du budget alloué au pilotage et à l'animation de la COP régionale a été consommé et a permis le solde de la convention de partenariat avec WWF et l'animation du 2^{ème} forum régional du projet ITEEnergie.

En investissement, un important travail avec les bénéficiaires pour versement de soldes a été mené sur les dispositifs successifs Ma Maison Eco (0,2 M€ cumulés). Le solde de la convention 2015-2020 avec le Département d'Eure-et-Loir a également été versé (99,6 k€).

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement : 2,2 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Soutien aux actions d'accompagnement, d'animation et d'ingénierie en faveur de l'efficacité et de la sobriété énergétique » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

En investissement, 0,31 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Soutien à des programmes de rénovation énergétique performante de logements », 2,6 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Soutien à des programmes de rénovation

énergétique de bâtiments tertiaires » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

3.3.02 - SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Crédits de paiement Région

Les crédits ont été consommés à hauteur de 39% en fonctionnement et 83% en investissement. Sont concernés principalement :

En fonctionnement :

- La clôture financière du projet LIFE_LetsGo4Climate Osons la transition, avec une consommation inférieure aux prévisions de 22% (0,127 M€ versés). La dernière recette sera perçue en 2026.
- La délégation des crédits du Fonds Chaleur a été abandonnée par l'Ademe en cours d'année et impacte le budget en dépenses (-50 k€) et en recettes (-0,177 M€).
- L'animation des filières ENR à l'échelle régionale (Association Française de Promotion de la Géothermie, Energie Partagée) et départementale (Adefibois Berry, Alec 18, Lig'Air pour l'Observatoire régional de l'Energie et des émissions de GES), et de l'hydrogène renouvelable (SmartPower), ont été réalisées respectivement à 179% (0,174 M€ versés) et 144% (11 k€ versés).
- L'année 2025 marque la conclusion en recette (solde de 100% de la recette ADEME) et en dépense de l'appel à projet COP régionale de 2021.

En investissement :

- 1,481 M€ ont été versés pour soutenir des installations de méthanisation, de géothermie, de bois-énergie et de solaire thermique (123%) comprenant de nouvelles installations, des acomptes et soldes.
- 78,5 k€ ont été versés au titre du dispositif de mobilisation des citoyens sur les énergies renouvelables (79%)
- l'abandon de la délégation des crédits du Fonds Chaleur à la Région par l'Ademe en début d'année impacte également le budget en investissement en dépenses (-0,423 M€) et en recettes (-0,513 M€).

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement : 67 k€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR » concernant une opération portée par LIG'AIR et qui a fait l'objet d'une avance au démarrage de l'opération.

En investissement : 2,4 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets. 0,54 M€ étaient prévus au budget au titre de l'« Hydrogène renouvelable », mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2025, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2026.

3.3.03 - CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE

Crédits de paiement Région

Ce programme vise à soutenir les actions de préservation, restauration et entretien des milieux naturels. Sont concernés principalement les dispositifs suivants : Réserves Naturelles Régionales (RNR), Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB), Condition animale, Natura 2000.

Les crédits ont été consommés respectivement à 107% au titre du fonctionnement et 87% au titre de l'investissement. Cette moindre consommation des crédits d'investissement concerne principalement les Réserves Naturelles Régionales (RNR), certaines RNR n'ayant pas engagé de travaux sur les sites en 2025 (Bois des Roches, Vallée des Cailles), et l'ORB (pas de projet soutenu en 2025).

Les recettes perçues en fonctionnement sont moindres que prévues s'agissant des recettes FEADER sollicitées pour la mise en œuvre de l'animation Natura 2000 par la Région, qui étaient en attente de l'ouverture du portail de dépôt et de paiement des subventions FEADER. Celui-ci étant effectif depuis fin 2025, les recettes sont prévues en 2026.

La recette en investissement correspond au premier remboursement du CEN pour l'avance remboursable accordée par la Région ; un remboursement interviendra chaque année jusqu'en 2030.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, aucun crédit n'était prévu au budget mais un montant de 0,15 M€ a été décaissé suite au versement d'avances et de demandes de paiements sur des opérations programmées en 2024 sur l'action « Reconquête de la biodiversité remarquable et ordinaire ».

3.3.04 - EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT

Crédits de paiement Région

Ce programme vise à soutenir les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et les actions de mobilisation citoyenne, ainsi que celles relatives à la surveillance de la qualité de l'air.

Sont concernés principalement :

- Le soutien aux associations d'éducation à l'environnement grâce au dispositif des Conventions vertes, qui permet de mettre en place des programmes d'actions favorisant l'appropriation des grands enjeux environnementaux en région Centre-Val de Loire, par l'information et la sensibilisation, et d'amener à adopter des comportements éco-citoyens. Il permet également de professionnaliser les structures bénéficiaires et d'établir un état des lieux régional de l'éducation à l'environnement.

En 2025, le programme de formation modulaire a permis de former près de 145 personnes autour de quatre axes : consolider ses compétences / développer ses compétences éducatives / acquérir ou renforcer ses savoirs naturalistes et scientifiques / consolider ses connaissances sur des thèmes à enjeux (formations autour du panorama des enjeux environnementaux en région, et du travail de sa posture et de son argumentaire pour animer et participer à des débats).

- Le soutien, dans le cadre de la COP régionale, aux événements en faveur du climat et à l'animation des coalitions COP, grâce au cadre d'intervention « Mobilisation pour le Climat et la Transition Écologique ». 19 événements, dont par exemple l'organisation des ateliers "Sensibilisation à l'écoresponsabilité" organisés par la recyclerie Reconstruire Ensemble, et 1 coalition portée par l'Asso sur la transition durable des événements ont été soutenus en 2025. C'est aussi plus de 50 services civiques climat qui ont pu être accompagnés par la Ligue de l'enseignement et Concordia grâce au financement de la Région en 2025 (100% des crédits alloués).

- Le soutien à Lig'air, pour la mise en œuvre de son programme d'actions afin d'assurer la surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire, ainsi que l'information et la diffusion de ses résultats notamment auprès du grand public.

Les crédits ont été consommés respectivement à 100% au titre du fonctionnement et 103% au titre de l'investissement.

3.3.05 - PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Crédits de paiement Région

Dans le cadre de l'Observatoire régional déchets et économie circulaire, deux études se sont terminées en 2025 :

- La Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés – données 2023
- Les Déchets des Activités Économiques – données 2022

Quatre nouvelles études ont été lancées :

- La Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés – données 2024
- Le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés – données 2024
- Les Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics – données 2024
- Les Déchets Dangereux – données 2023

Des subventions en fonctionnement et investissement ont été apportées à l'association Consigne et Moi pour le déploiement de la consigne des bouteilles en verre, ainsi que des demandes de solde en fonctionnement et investissement pour 6 projets.

Les crédits ont été consommés respectivement à 64% au titre du fonctionnement et 82% au titre de l'investissement. Cette moindre consommation des crédits s'explique par le report d'un projet sur l'année 2026 ainsi que par un nombre moins important de projets ayant sollicité un soutien régional.

En fonctionnement, une recette de 0,3 M€ a été perçue au titre du Programme régional et interrégional FEDER-FSE+2021-2027 concernant la mise en place d'un Observatoire régional Déchets-Economie circulaire. Les recettes de 55 k€ correspondent à une recette perçue auprès de l'Ademe concernant le soutien à l'Observatoire déchets et économie circulaire.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement : Près de 0,4 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Soutien aux projets permettant de collecter des données sur les thématiques des déchets et de l'économie circulaire » concernant une opération portée par la Région et qui a fait l'objet d'une demande de paiement finale.

En investissement : 1,75 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Projets exemplaires, démonstrateurs pour la réduction, le tri et le recyclage des déchets » pour le solde d'une opération sur la mise en place d'un centre de tri interdépartemental de recyclages ménagers et portée par SPL TRI VAL DE LOIR(E).

3.3.06 - PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

Crédits de paiement Région

Ce programme soutient les travaux de restauration des rivières, des zones humides et de la continuité écologique dans le cadre des contrats territoriaux milieux aquatiques et pollutions diffuses, co-signés avec les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

En fonctionnement, les crédits ont permis le paiement des soldes de l'opération Objectif Climat 2030, du développement de l'outil Web PDPG (système de bancarisation des données sur l'eau et piscicole), et de quelques postes d'animation.

Ce programme concerne en fonctionnement les contributions statutaires aux établissements suivants : Mission Val de Loire, Établissement Public Loire (EP Loire) et Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne), avec une consommation des crédits de 101%.

En investissement, les crédits 2025 ont permis le paiement des soldes de 8 contrats qui se sont achevés en 2024 et d'opérations sur les contrats signés et en cours de mise en œuvre.

Le taux de réalisation très faible en investissement (3%), pour des crédits prévus à hauteur de 19 k€ sur ce programme, s'explique par une sollicitation réduite de la Région afin de participer au financement des mesures foncières et supplémentaires des Plans de Prévention des Risques Technologiques.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement : 3,2 M€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2025, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2026.

3.3.07 - RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES

Crédits de paiement Région

Ce programme soutient les travaux de restauration des rivières, des zones humides et de la continuité écologique dans le cadre des contrats territoriaux milieux aquatiques et pollutions diffuses, co-signés avec les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

En fonctionnement, les crédits ont permis le paiement des soldes de l'opération Objectif Climat 2030, du développement de l'outil Web PDPG (système de bancarisation des données sur l'eau et piscicole), et de quelques postes d'animation.

En investissement, les crédits 2025 ont permis le paiement des soldes de 8 contrats qui se sont achevés en 2024 et d'opérations sur les contrats signés et en cours de mise en œuvre.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement : 0,69 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau », 0,43 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Restauration des populations de poissons grands migrateurs amphihalins et des continuités écologiques » pour soutenir les postes de techniciens de rivière et d'animateurs territoriaux sur l'eau et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets. Aucun crédit n'était prévu au budget mais un montant de 0,19 M€ a été décaissé suite au versement de demandes de paiements sur des opérations programmées sur l'action « Restauration des fonctionnalités des milieux humides ».

En investissement : 0,77 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Restauration des populations de poissons grands migrateurs amphihalins et des continuités écologiques » et les paiements ont été effectués sous forme de demandes de paiement suite au démarrage des projets. 32 k€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Restauration des fonctionnalités des milieux humides » concernant une opération portée par L'Etablissement Public Loire et qui a fait l'objet d'une avance au démarrage de l'opération.

3.3.08 - SOUTENIR LES PARCS NATURELS

Crédits de paiement Région

Ce programme vise à soutenir les actions relatives à la mise en œuvre et au renouvellement des chartes des Parcs naturels régionaux (PNR) de la Brenne, du Perche et Loire-Anjou-Touraine, ainsi qu'au projet de création du PNR Sud-Berry.

Les crédits ont été consommés respectivement à 102% au titre du fonctionnement et 72% au titre de l'investissement. Cette moindre consommation des crédits d'investissement concerne principalement le décalage des travaux d'aménagement à la Maison du Parc du PNR du Perche.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	Fonctionnement	222 439 000	217 243 451	98%	72 000	9 761 026	13557%
RENOUVELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE	Fonctionnement	10 937 000	10 553 457	96%	5 481 700	5 789 876	106%
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE	Fonctionnement						
PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	Fonctionnement	5 577 000	4 046 275	73%	57 000	10 111	18%
METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER	Fonctionnement	144 501 000	143 272 897	99%	5 914 000	5 038 201	85%
AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI	Fonctionnement	200 000	122 609	61%			
SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES	Fonctionnement	5 496 000	5 361 332	98%	75 000	75 000	100%
SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES	Fonctionnement	830 000	829 197	100%	5 000	5 000	100%
TOTAL Fonctionnement		389 980 000	381 429 217	98%	11 604 700	20 679 213	178%
METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	Investissement	12 500 000	13 049 587	104%			
RENOUVELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE	Investissement	61 032 000	61 136 394	100%	44 128 000	47 408 499	107%
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE	Investissement	38 864 000	35 975 691	93%	250 000	748 590	299%
PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	Investissement	2 992 000	426 851	14%	33 000	9 140	28%
METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER	Investissement	10 156 000	9 855 767	97%	100 000	275 000	275%
AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI	Investissement	11 130 000	7 351 331	66%			
Fonds européens	Investissement	600 000			600 000		
SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES	Investissement	1 405 000	860 582	61%			
Fonds européens	Investissement	3 250 000	2 086 623	64%	3 250 000	2 086 623	64%
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE	Investissement	2 153 000	1 650 193	77%		49 513	
Fonds européens	Investissement	360 000			360 000		
SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES	Investissement	2 458 000	978 167	40%	217 000	133 333	61%
TOTAL Investissement		142 690 000	131 284 562	92%	44 728 000	48 624 076	109%
TOTAL Fonds européens		4 210 000	2 086 623	50%	4 210 000	2 086 623	50%

BILAN GENERAL

L'année 2025 sur la compétence Transports s'inscrit dans un contexte de poursuite des évolutions des usages et témoigne d'une mobilisation soutenue de la Région en faveur des mobilités durables.

La Mission d'Information et d'Evaluation sur l'évaluation du service public de transport ferroviaire régional a permis d'en partager un point de situation en 2025, qui témoigne de cette mobilisation et des résultats enregistrés.

Le réseau de train Rémi Centre-Val de Loire enregistre une poursuite de la hausse de sa fréquentation, après une dynamique historique depuis 2021, et malgré un contexte de travaux très pénalisant organisés par SNCF Réseau (notamment entre Paris et les Aubrais).

Cette tendance traduit encore une fois l'attractivité très importante des mesures prises par la Région :

- Lourds investissements financés par la Région pour la sauvegarde des lignes de train du quotidien en territoire rural dans le cadre du CPER (à l'image de la ligne Tours-Loches en 2025, qui a réouvert le 15 mars 2026), et démarches actives de SERM, notamment en Touraine, ayant permis de rouvrir la halte de Fondettes fin 2025,
- Lourds investissements pour le renouvellement et la rénovation du matériel roulant (acquisitions complémentaires de 7 rames et 6 rames respectivement pour la ligne de la Beauce Paris-Etampes-Orléans et Paris-Chartres-Le Mans afin de constater d'ici 2027 la fin de l'exploitation des rames Corail sur le réseau Rémi, fin de la rénovation des 17 rames ZTER en 2025), et pour son extension pour mieux répondre à la dynamique de fréquentation (acquisition de rames d'occasion en 2025 auprès de Normandie pour renforcer la capacité sur le Val de Loire notamment), avec en parallèle l'adhésion à la SPL SPIIT pour se donner les moyens de prolonger cette dynamique.
- Politique de desserte ferroviaire renforcée et mieux adaptée aux besoins avec le passage en rames triples sur plusieurs trains Rémi Express, renfort entre Paris et Châteaudun et entre Vendôme et Tours, associé à la desserte de la nouvelle halte de Fondettes.
- Politique de tarification attractive, avec la mesure emblématique de gratuité du réseau Rémi pour les jeunes les week-ends et jours fériés (avec environ 20 000 billets gratuits distribués chaque week-end), un nouvel accord tarifaire avec la Métropole de Tours facilitant les usages croisés des réseau Rémi et Fil Bleu, et des mesures de simplification vers l'Ile-de-France avec le nouveau Pass Navigo Rémi, et des nouvelles mesures tarifaires pour les commerciaux vers l'Ile-de-France en 2026.

- Politique de promotion du réseau, favorisant l'usage des transports en commun pour la découverte touristique de la région notamment, grâce à l'ouverture d'un nouvel espace Centre-Val de Loire en gare de Paris Austerlitz depuis mai 2025.

La Région a veillé à la maîtrise des dépenses sur cette convention d'exploitation à l'occasion de la négociation du devis, en obtenant notamment une restitution de SNCF Voyageurs à hauteur globale d'environ 14 M€, au titre des résultats 2024 et de l'ajustement des acomptes 2025 (avec notamment la recette d'une location de rame à la Région Sud), dans un contexte de forte hausse des péages ferroviaires.

Le réseau de car Rémi n'a pas été en reste en 2025, avec de véritables évolutions qualitatives du service. Ainsi, les voyageurs des lignes régulières de car Rémi ont vu des renforcements d'offre sur les réseaux de car Rémi 18 tout début 2025, de car Rémi 41 mi 2025, concertées avec les acteurs du territoire.

Les voyageurs ont également pu bénéficier de gares mises en accessibilité, comme à Chartres, ou à Illiers-Combray, ou sur plusieurs quais de la gare d'Orléans. Les services se sont progressivement améliorés, avec la généralisation d'un système billettique moderne, permettant un achat de titres à distance, de la diffusion d'informations en temps réel sur les horaires de passage, ou l'emport de vélos sur désormais 16 lignes à enjeu touristique.

Les cars scolaires Rémi se sont adaptés aux évolutions locales des besoins, en concertation avec les familles et les territoires.

Le réseau Rémi s'inscrit pleinement dans la politique de transition énergétique et d'innovation portée par la Région.

C'est ainsi que, à la suite de la première circulation d'un car rétrofité électrique en Europe mi 2023, qui circule quotidiennement sur un circuit scolaire Rémi 37, la Région a financé le déploiement en 2025 de 20 cars rétrofités sur les réseaux de car Rémi 37, Rémi 41 et Rémi 45. La Région a également obtenu de Transdev le financement d'un investissement portant sur le rétrofitage de 60 cars scolaires Rémi, dont la réalisation sera effectuée dans un atelier d'Indre et Loire d'ici 2028.

En tout, fin 2025, ce sont 135 cars au bioGNV, 13 cars électriques et 23 cars rétrofités qui circulent sur les lignes Rémi.

2025 a également été marquée par une nette accélération des actions déployées par la Région sur les territoires où les 57 communautés de communes ont choisi de lui confier la compétence locale d'organisation des mobilités.

La plupart de ces territoires ont élaboré des plans de mobilité ou de schémas des mobilités actives, cofinancés par la Région dans le cadre de son Fonds Mobilités Rurales. La Région a franchi une nouvelle étape de déploiement du service Rémi+ à la Demande, sur l'ensemble des communautés de communes où la Région exerce la compétence locale, notamment en Loir-et-Cher et en Indre et Loire, pour mieux répondre aux besoins locaux et en visant des déplacements collectifs.

L'année 2025 a également été marquée par la consolidation des résultats de l'expérimentation Rémi+ Autopartage conduite au sein des six premières communautés de communes. En fin d'année, l'inauguration d'une nouvelle station à Martizay a marqué le point de départ de la généralisation progressive d'ici 2027 à l'ensemble du territoire régional, où la Région exerce la compétence locale de mobilité.

À la fin de l'année 2025, ce sont ainsi 14 véhicules qui étaient en service sur sept communautés de communes, permettant de générer 1 430 réservations et de compter 225 nouveaux utilisateurs.

Enfin, l'acte 2 du plan régional vélo, a permis d'engager une nouvelle étape, avec des actions renforcées, qui place la Région Centre-Val de Loire en tête des territoires en faveur du vélo, tant pour la découverte touristique de son territoire, que pour les mobilités du quotidien, en articulation avec le réseau Rémi. Ce sont 20 lignes de trains régionaux et 16 lignes de cars interurbains qui proposent désormais de l'emport vélo. Dans le contexte des 20 ans de la Loire à Vélo, plus de 60.000 réservations d'emport vélo dans les trains régionaux ont été enregistrés pendant les weekends et les jours fériés de 2025. Un nouvel observatoire vélo régional a été

créé avec les collectivités partenaires, pour s'assurer de la connaissance et de la valorisation des données cartographiques sur les infrastructures cyclables et les équipements associés. Plus de 4.750 km d'aménagements cyclables en Centre-Val de Loire sont désormais référencés.

La Région dispose désormais de près de 70 abris vélo sécurisés en gare, ce qui la place dans le peloton de tête des Régions en la matière.

3.4.01 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE

En fonctionnement, la contribution prévisionnelle 2025 versée à SNCF Voyageurs s'est élevée à 216,793 M€. Un devis actualisé, approuvé lors de la CPR de novembre 2025, a permis d'anticiper des réfections et reversements, pour une contribution au plus juste en prévision du futur décompte.

Cette contribution progresse en volume de +0,68% (+1,468 M€), dans un contexte d'augmentation des charges forfaitaires hors énergie (+2,3%), compensée par une diminution de la contribution énergie (-3,7%).

La prévision des charges facturées à l'euro par SNCF Voyageurs progressent de 2,1% en 2025 (+1,98 M€), avec notamment une progression toujours forte des péages d'infrastructures de SNCF Réseau (+3,75 M€, soit + 4,4%).

Par ailleurs, la location d'une rame à la Région Sud engendre une économie de 1 M€. La dynamique de la prévision des recettes commerciales est +4,3% (+7,59 M€).

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi technique, financier et juridique de la convention d'exploitation, ainsi que les missions préparatoires aux nouvelles conventions de service public ferroviaire se sont élevées à 0,45 M€.

En investissement, s'agissant des charges prévisionnelles C3 de la convention d'exploitation SNCF Voyageurs, couvrant les dotations nettes aux amortissements du matériel roulant ainsi qu'une partie des "prestations gares", la tendance reste haussière (+1,505 M€ soit +13,3%). Le volume d'amortissement du matériel roulant progresse de 9,4% et les "prestations gares" de 14,5 % (+1,26 M€). Les charges C3 s'élèvent en totalité à 13,05 M€ constituées de 12,799 M€ pour la contribution 2025 et 0,25 M€ au titre du décompte 2024.

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 9,703 M€, constituées de reversements de SNCF Voyageurs au titre du décompte 2024 (6,603 M€) et d'un reversement de produits financiers exceptionnels de 3,1 M€.

Le taux de consommation des crédits au titre de la convention d'exploitation avec SNCF Voyageurs s'élève à 98% en fonctionnement et 104% en investissement, soulignant la bonne maîtrise financière de la convention.

3.4.02 - RENOUELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE

En 2025, le développement du parc se poursuit avec 61,13 M€ de dépenses d'investissement, correspondants au financement de l'acquisition de rames Régio2N et du programme de rénovation des rames.

Dans le cadre des conventions d'acquisition des Régio2N, des ajustements financiers ont été réalisés, permettant d'impacter l'actualisation des frais fixes, la dégressivité des prix des rames liée au volume de commandes réalisées, et des indemnités dues par le constructeur, pour l'ensemble des conventions de financement d'acquisition de rames Régio2N, avec l'émission de titre de recettes à hauteur de 1,139 M€.

A la suite d'un transfert de 3 rames Régiolis à la Région Normandie en échange de 4 rames ATER (X73500) et ZGC, approuvé en 2024, l'impact financier s'est concrétisé en 2025 par une dépense de 3,9 M€, et une recette d'investissement de 15,4 M€.

Le programme de rénovation à mi-vie des rames consomme 19,86 M€ de crédits en 2025, concernant les TER2NNG et ZGC. La rénovation des ZTER, quant à elle, s'est achevée en 2025, avec l'émission d'un titre de recettes de 3 M€.

Les opérations spécifiques d'équipement et d'échanges d'organes majeurs (POSEOM) se sont élevées à 9,9 M€. Les crédits 2025 ont été minorés de 2,4 M€ du fait d'une sous-consommation des crédits versés en 2024.

La mobilisation de 0,579 M€ de crédits 2025 a permis d'avancer sur l'élaboration d'un schéma directeur du matériel roulant ferroviaire et des installations de maintenance (accompagnement sur la prise de participation à la SPL SPIIT et sur le transfert de gestion du matériel roulant associé, élaboration d'une stratégie de décarbonation de nos matériels roulants thermiques...).

Dans le cadre du processus d'adhésion et de prise de participation au capital de la SPIIT, et de la signature du contrat de concession, les frais de trésorerie engagés par la SPIIT ont nécessité l'apport d'une première avance en compte courant d'associés d'un montant de 0,5 M€, auxquels s'ajoutent une première phase d'entrée au capital avec l'achat de 2 actions valorisées à 1 000 € l'unité.

En recettes, citons la perception en investissement du solde de la subvention de l'AFIFT pour le financement de l'acquisition des 32 rames Omnéo Premium et des adaptations des équipements de maintenance pour leur accueil, pour 27,8 M€. 5,789 M€ ont été perçus au titre de reversements de trop perçus et de redevances de mise à disposition des matériels financés par crédit-bail.

Il peut être souligné une consommation des crédits réalisés à 100% par rapport au montant budgété.

3.4.03 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE

La réalisation du technicentre d'Orléans étant achevée, le travail d'optimisation des coûts a été effectué, générant une économie de 1,146 M€ sur le paiement du solde budgété en 2025.

Sa localisation impliquait une reconstitution du chantier de transport combiné aux Aubrais. Ce projet a été retardé par les concertations nombreuses avec Orléans Métropole et les acteurs locaux sur les modalités d'exploitation et de circulation du site, entraînant une sous-réalisation des crédits programmés (0,7 M€).

Les études préliminaires sur le futur atelier de maintenance de Chartres n'ont pu être finalisées suffisamment tôt sur 2025, entraînant là aussi un report de solde sur 2026 et une sous-réalisation des crédits programmés en 2025. Les études d'avant-projet évoluent à la hausse, afin de renforcer l'analyse de la configuration du site (reprise d'équipement situés aux Vauroux, études d'impact et enquête publique, labellisation environnementale du projet...).

Le projet d'amélioration de la régularité du nœud ferroviaire de Tours/Saint-Pierre des Corps, par une série d'aménagements visant à optimiser l'utilisation des voies de service, comprend notamment la construction d'un atelier de petite maintenance en avant gare de Tours pour des opérations de maintenance simple (nettoyage, appoint gasoil, changement d'ampoules...), sans nécessité d'acheminer une rame jusqu'au technicentre de Saint-Pierre des Corps. La Région a souhaité acquérir le foncier. La signature des actes ayant été décalée, les appels de fonds correspondants ont été reportés sur 2026.

De nombreuses études SERM ont été menées, sur la Touraine et sur l'Orléanais. Elles ont notamment donné lieu, pour la Touraine, au dépôt du dossier de statut après la réalisation d'une grande phase de concertation. Toutefois, ces études se terminant en fin d'année, toutes les situations n'ont pu être déposées et mandatées sur 2025, et certains reports sur 2026 ont pu être constatés. Ainsi, 1,342 M€ ont été mandatés sur 2025 sur les études conjointes aux deux étoiles, et 0,84 M€ spécifiquement sur l'étoile de Tours.

Par ailleurs, la halte de Fondettes a été réouverte fin 2025, ayant bénéficié de financements de la Région à hauteur de 1,38 M€.

Sur les lignes de desserte fine, l'année 2025 a été marquée par le lancement des travaux de régénération de la ligne Tours-Loches, qui s'est achevée en mars 2026. Cette opération constitue à elle seule 14,2 M€, soit la majorité des investissements réalisés en 2025. Vient ensuite la ligne Tours-Chinon dont la dernière phase de travaux démarre en 2026 et pour lesquels la mise en œuvre des conventions de financement a généré 5,2 M€ de dépenses en 2025.

D'autres opérations d'infrastructures ferroviaires ont été menées (création d'un tour en fosse inauguré en avril 2026, 2^{ème} phase de travaux sur la ligne le Blanc Argent, renouvellement voie et ballast en gare de Châteaudun), avec un retard sur le projet de modernisation de la ligne Melun-Morêt, dont les appels de fonds sont reportés en 2026.

Concernant l'amélioration de systèmes d'exploitation, l'étude d'exploitation sur Chartres-Courtalain a été lancée, mais d'autres projets ont été décalés :

- Tours-Loches, pour s'intégrer dans le cadre des études SERM,
- Paris-Châteaudun, avec un lancement reporté à 2026,
- Orléans-Tours, prévu en 2027, pour s'articuler avec le projet plus global de SNCF Réseau (projet de modernisation de la signalisation sur Orléans-Tours).

Malgré quelques reports, les investissements se sont élevés à 93% des prévisions.

3.4.04 - PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS

Les crédits alloués au fonctionnement et à l'amélioration des systèmes de billettiques des transports régionaux se sont élevés à 2,908 M€ en 2025.

La billettique interurbaine a été déployée sur l'ensemble des lignes régulières de car Rémi Centre-Val de Loire entre 2021 et 2024.

Depuis début 2025, un nouveau marché a permis notamment de maintenir en condition opérationnelle cette billettique (hébergement, abonnements et maintenance des équipements) avec des frais de fonctionnement de 0,820 M€ et le développement d'évolutions pour optimiser certaines fonctionnalités pour 0,147 M€.

Concernant la billettique scolaire, les dépenses relatives à l'hébergement du système, les abonnements, la maintenance des équipements et la création des cartes billettiques JVMalin s'élèvent à 0,9 M€.

En juillet 2025, un marché de gestionnaire billettique a été attribué afin de superviser et de s'assurer du bon fonctionnement des systèmes billettiques scolaires et interurbains, de l'interopérabilité avec les partenaires JVMalin.

Par ailleurs, la Région a souhaité être accompagnée sur la distribution et l'évolution de l'interopérabilité billettique partenariale JVMalin. Ainsi, en juillet 2025, un marché portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la mise en place de son prochain système régional de distribution, à l'évolution des systèmes billettiques Rémi et de l'interopérabilité billettique JVMALIN, a été attribué avec une dépense de 0,18 M€.

En investissement, les dépenses 2025 correspondent au déploiement des premiers distributeurs automatiques de titres routiers pour un montant limité à 0,169 M€.

S'agissant du système d'informations multimodales JVMalin, les travaux consistant à mettre en place une boutique multi-billettique JVMalin ont démarré en 2024, pour une ouverture du « MaaS JVMalin » prévue au printemps 2026. Le « MaaS » (*Mobility as a Service*) est un système de mobilité servicielle permettant à l'utilisateur de planifier, réserver et payer tous ses moyens de transport sur une seule plateforme numérique.

En 2025, le « MaaS JVMalin » a poursuivi son développement technique et fonctionnel avec l'intégration des systèmes billettiques du réseau régional de cars Rémi, l'intégration de l'offre de trains Rémi via le système de distribution de SNCF (prise TER), l'intégration du réseau urbain de la Métropole de Tours (Fil Bleu) et des réseaux gratuits de Bourges et Châteauroux. Les dépenses d'investissement correspondantes se sont élevées à 0,177 M€ correspondant aux parts forfaitaires et acomptes prévus dans le marché avec le prestataire, complété par la formalisation de commandes de prestations dont l'impact financier arrivera en 2026 (top-up

pour le rechargement des titres ferroviaires sur la carte JVMalin, système de paiement, de gestion et de ventilation des ventes des titre sur le MaaS entre les autorités organisatrices). Un cofinancement européen FEDER a été obtenu pour le développement du MaaS JVMalin (phase 1) pour un montant de 657 587 €. Ce cofinancement fera l'objet d'un avenant pour réévaluer le montant alloué et intégrer les évolutions du projet.

La modernisation des distributeurs de billets régionaux, opération sous maîtrise d'ouvrage SNCF Voyageurs démarrée en 2024, et dont le financement est assuré par la Région, a été reportée en 2026-2027. La tranche de financement 2025 n'a pu être mobilisée. Le nouveau plan de financement fera l'objet d'un avenant.

La Région Centre-Val de Loire a décidé de refondre complètement son site Rémi pour améliorer l'expérience utilisateur d'une part et en faire véritable portail d'offres et de services de mobilité avec de nombreuses fonctionnalités intégrées. Après plusieurs mois de préparation, le nouveau site a été ouvert en janvier 2026. Cette première étape a été positionnée sur le budget DSI de la collectivité.

Le Centre de Relation Usagers (CRU) Rémi centralise depuis janvier 2022 toutes les demandes d'informations, les réclamations et les réservations de transport à la demande précédemment réalisées par les transporteurs (TAD, SAD-réservations sur lignes régulières, transport de personnes à mobilité réduite, emport vélo) sur le réseau de transport régional. En 2025, près de 230 000 sollicitations (appels et formulaires de contact) ont été traités. A l'occasion de l'évolution de l'offre de TAD pour les départements du Cher, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, le CRU a été chargé d'appeler les clients réguliers pour les prévenir des changements à venir et leur proposer des offres adaptées à leur secteur géographique. Le coût annuel du service s'est élevé à 976 592 € en 2025.

Dans le champ de la prévention, les formations accompagnateurs continuent d'être dispensées au rythme d'une ou deux par département ; très positives, elles interviennent aussi auprès des AO2 et des communes. Cela a représenté en 2025 un montant de l'ordre de 5 k€ du fait du changement de prestataire en fin d'année. Un nouveau marché a été notifié début 2026, avec pour objectif de reprendre un rythme d'une dizaine de formations annuelles.

S'agissant du suivi de la qualité du service de transport scolaire, près de 150 contrôles par département ont été réalisés pour un montant de 0,104 M€. Ces contrôles sont désormais identifiés par tous les transporteurs qui assurent ainsi une plus grande attention à l'ensemble des critères qualité prescrits par les contrats régionaux. Par ailleurs, le marché qualité sur les lignes ferroviaires et lignes routières pour mesurer la qualité produite et perçue par les voyageurs a été renouvelé en fin d'année 2025 (1,138 M€ pour les 2 lots sur 5 ans).

3.4.05 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER

Le montant des transports routiers interurbains financés par la Région via les DSP des cars Rémi Centre-Val de Loire s'élève à 70,3 M€ en fonctionnement, et 9,5 M€ en investissement.

En fonctionnement, la trajectoire des DSP est en diminution de 1,8 % (-1,278 M€), intégrant en année pleine, la majoration tarifaire au 1^{er} janvier (4 %), la conséquence d'une indexation faible, la baisse de la démographie scolaire et des compensations versées selon le nombre d'élèves, à l'exemple de l'avenant n°3 de la DSP des cars Rémi 37.

Par ailleurs, afin de prendre en compte le besoin des territoires et les demandes des usagers, après concertation des territoires concernés, des évolutions d'offres ont été validées dans le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire :

- Restructuration des lignes et des services du TAD sur le réseau de car Rémi 18 ;
- Restructuration des lignes sur le réseau de car Rémi 36 ;
- Evolution de plusieurs lignes et des services de TAD pour couvrir l'ensemble des territoires non AOM sur le réseau de car Rémi 37 ;

Le financement des lignes scolaires s'est élevé à 49,71 M€ en 2025, en progression de 0,58 M€ (+1,18%), reflétant une progression très modérée des indices après une année 2024 de

forte progression, du fait de la hausse des coûts des matières premières, de l'énergie ainsi que la revalorisation des salaires de la profession.

Enfin, le financement des acteurs des territoires à travers les conventions AOM et AO2 s'est élevé à 22,378 M€ en 2025.

Dans sa dynamique de transition énergétique, la Région s'est fixé l'objectif d'éliminer progressivement les autocars diesel sur les lignes régulières de car Rémi d'ici 2028. Pour y parvenir, elle investit dans des solutions innovantes plus respectueuses de l'environnement. En 2025 ce sont 45 cars GNV qui ont intégré la DSP 18-36 et 20 dans la DSP 28.

Il en va ainsi du déploiement d'une flotte d'autocars rétrofités 100 % électriques, technologie permettant de remplacer la motorisation diesel par une propulsion électrique, prolongeant ainsi la durée de vie des véhicules tout en réduisant leur empreinte carbone. Ce sont ainsi 23 véhicules rétrofités qui ont rejoint le parc de cars Rémi Centre-Val de Loire (5 dans le Loiret, 12 en Indre-et-Loire, et 5 dans le Loir-et-Cher).

Dans le cadre de la stratégie de verdissement des matériels roulants routiers et de la préparation du renouvellement des contrats routiers à compter de 2027, la Région recourt à une prestation d'ingénierie externalisée dont le coût s'est élevé à 0,127 M€ en 2025.

Les interventions de l'ANATEEP et des ADATEEP (Associations nationale et départementales pour l'Amélioration des Transports Educatifs de l'Enseignement Public), spécifiquement missionnées par la Région pour la sensibilisation des enfants à la sécurité routière se poursuivent, avec près de 20 000 élèves sensibilisés aux premiers gestes de sécurité à bord des cars. Les opérations de médiation scolaire permettant de renouer les dialogues entre les différents acteurs du transport continuent de se déployer (conducteurs, élèves, parents d'élèves, accompagnateurs, ...). Pour toutes ces opérations, 0,12 M€ ont été mobilisés en 2025.

S'agissant des recettes, elles se sont élevées à 5,3 M€ en 2025, dont 5 M€ en fonctionnement. Ces dernières correspondent pour l'essentiel à la perception des frais de gestion du transport scolaire (1,789 M€), à la refacturation à des AO2 et des AOM d'une fraction du coût du service réalisé par les transporteurs Rémi au bénéfice d'usagers et d'ayants-droits de ces territoires (2,354 M€), ou à des redevances versées par les transporteurs titulaires d'une délégation de service public.

La couverture des dépenses 2025 approche 100% du besoin initial prévu au BP, tant en fonctionnement qu'en investissement.

3.4.06 - AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI

Crédits de paiement Région

Le financement des opérations de mise en accessibilité des gares ferroviaires se poursuit notamment avec la réalisation de travaux sur les gares de Chartres, d'Argenton-sur-Creuse, de Vierzon (report du solde en 2028 lié au déplacement d'un passage planchéié de service), de Châteaudun avec les travaux sur le bâtiment voyageur (les appels de fond n'ont pu être mandatés sur 2025), d'Illiers-Combray, d'Orléans (avec des travaux qui se prolongeront jusqu'en 2026), et le lancement des études pour la gare de Saint Pierre des Corps.

Concernant les gares ferroviaires, les plannings d'études et travaux sont respectés, et les investissements programmés ont été financés.

2,3 M€ au titre du dernier CPER ont été mandatés, auxquels s'ajoutent les reliquats d'autres investissements (investissements en gares, afficheurs légers d'horaires en gare, ancien CPER...). Le solde des afficheurs légers est reporté, du fait des retards de livraison des constructeurs.

La Région a finalisé l'aménagement d'un espace Centre-Val de Loire en gare de Paris Austerlitz, inauguré en mai 2025, pour investissement sur 2025 de 0,446 M€, soldant ainsi l'opération. L'espace a été conçu pour prendre le temps et donner envie de découvrir le

territoire Centre Val de Loire, de l'extérieur comme à l'intérieur de l'espace, tout en bénéficiant d'un service de vente de produits de mobilité graduellement accompagné.

Concernant les pôles d'échanges multimodaux, des subventions ont été octroyées à Châteauroux et Vierzon pour un montant cumulé de 0,6 M€ en 2025.

Les montants liés au financement des opérations de sécurisation et de mise en accessibilité des points d'arrêt routiers se sont élevés à 0,145 M€.

Concernant le mobilier régional aux points d'arrêt, la fin de l'année 2025 est marquée par un changement de prestataire. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 0,134 M€, et 0,122 M€ en fonctionnement, conséquence de reports de prestations sur 2026 et d'une transition complexe entre les deux marchés.

Concernant les gares routières, la plateforme routière de Chartres est en service, mais le maître d'ouvrage n'a pu transmettre dans les délais le solde de la subvention (0,45 M€).

Concernant les investissements sur les gares routières, des écrans dynamiques ont pu être financés en gare routière de Tours pour environ 75 k€.

Concernant l'aménagement de la gare routière d'Orléans, de nombreux investissements ont pu être réalisés sur 2025 (1 M€), avec des acquisitions foncières amiables, des études. Toutefois, certains logements à acquérir, nécessaires à la création de la future entrée/sortie de la gare routière, n'ont pu être acquis comme prévu en 2025 car une procédure judiciaire a été enclenchée faute d'accord amiable.

Crédits de paiement Fonds Européens

En investissement, 0,6 M€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2025, les demandes d'aides ayant été déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2026.

3.4.07 - SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES

Crédits de paiement Région

L'aide financière Mobillico, destinée aux salariés ayant un abonnement ferroviaire domicile-travail mensuel ou annuel sur de longues distances, atteint 4,336 M€ en 2025.

L'acte II (2024-2027) du Plan régional des mobilités à vélo été approuvé le 18 avril 2024. Il a permis d'accélérer la transition vers des mobilités durables de manière inclusive et innovante. En fonctionnement, les deux dispositifs d'aides individuelles à l'achat de vélos (aide à l'acquisition d'un VAE pour les habitants des territoires non AOM et aide Rémi ZEN, vélos ou trottinettes électriques pliantes, pour les abonnés Rémi) sont lancés depuis juillet 2023. La notoriété de ces deux dispositifs est importante, avec 1 436 nouveaux dossiers acceptés en 2025. Les aides individuelles versées se sont élevées à 0,297 M€ en 2025.

En 2025, la Région a lancé son projet d'observatoire vélo régional avec les collectivités partenaires, pour s'assurer de la connaissance et de la valorisation des données cartographiques sur les infrastructures cyclables et les équipements associés. Plus de 4 750 km d'aménagements cyclables en Centre-Val de Loire sont désormais référencés en open source dans l'outil OpenStreetMap. Les dépenses pour ce projet se sont élevées à 0,107 M€ en 2025.

L'organisation unifiée de gestion des aides individuelles à la mobilité (couvrant les prestations Mobillico et l'acquisition de VAE, trottinettes ou vélos pliants) fonctionne en interface avec la plateforme régionale « Nos aides en ligne ». Le coût de gestion des dispositifs s'est élevé à 0,181 M€ en 2025.

En 2025, la Région a également réalisé une importante étude régionale en partenariat avec l'Insee et la Dreal pour mesurer les parts modales des déplacements des habitants du Centre-Val de Loire pour un coût contenu à 7 k€.

Pour favoriser l'intermodalité dans les gares, la Région a poursuivi ses installations d'abris vélos sécurisés. Les investissements sur les abris vélos sécurisés dans les gares se sont montés à 0,74 M€ en 2025 : Azay-le-Rideau, Briare, Brou, Châteaudun, Montlouis, Montrichard, Saint-Aignan-Noyers, Saint-Amand-Montrond, Saint-Martin-le-Beau, Sainte-Maure-Noyant, Veretz-Montlouis, Villeperdue...

Les communautés de communes ayant transféré la compétence « mobilité » à la Région bénéficient du dispositif régional *Mobilités Rurales*. À ce titre, elles peuvent engager l'élaboration de plans de mobilité simplifiés (PDMS) en milieu rural, cofinancés par la Région à hauteur de 80%, ainsi que de schémas cyclables ou de mobilités actives (PDMA), cofinancés à hauteur de 50%.

De manière générale, les crédits dédiés aux mobilités rurales et solidaires ont été mobilisés à hauteur de 0,315 M€ en fonctionnement et de 14 k€ en investissement. Ces financements ont également permis d'apporter un soutien aux associations œuvrant en faveur des mobilités rurales et solidaires, ainsi que de couvrir les deux premières années de mise en œuvre de la formation conseil de premier niveau en mobilités durables et solidaires.

L'année 2025 est marquée à la fois par la poursuite de la phase expérimentale du service Rémi+ Autopartage — comprenant 13 véhicules implantés au sein de 6 communautés de communes — et par l'engagement effectif de la phase de généralisation progressive. Cette phase a débuté par l'inauguration de la station de Martizay, le 9 décembre 2025. Elle porte sur le paramétrage de la plateforme de réservation Rémi+ Autopartage, des travaux de raccordement au réseau d'électricité pour préparer la mise en place des futures installations ainsi que par la mise en place d'une stratégie de communication et de coordination adaptée aux besoins spécifiques du service. A ce titre, 0,12 M€ en fonctionnement ont été mobilisés ainsi que 0,106 M€ en investissement.

Cette phase bénéficie du Fonds Vert Mobilités Rurales 2024, dispositif de l'Etat qui soutient le développement de services de mobilité durable en zones rurales. Dans ce cadre, 75 k€ ont été perçus en 2025 au titre de l'avance, correspondant à 15% de la subvention globale attendue.

Crédits de paiement Fonds Européens

En investissement, 2 M€ ont été consommés en 2025 au titre de l'action « Développer le vélo utilitaire en milieu urbain » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

3.4.08 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

Crédits de paiement Région

Beaucoup de travaux de régénération des capillaires s'achèvent avec le versement des derniers appels de fonds (Auxy-Juranville-Montargis, Gien-Nevo, Chartres-Orléans) en 2025.

Au titre du volet Mobilités du CPER, 92 M€ sont consacrés au fret ferroviaire, dont 3 derniers projets de régénération de capillaires fret qui ont fait l'objet d'un conventionnement en novembre et décembre 2024. Ainsi les travaux de la ligne Les Aubrais-Marigny ont été terminés fin 2025. Les études sont en cours pour la ligne Vendôme-Montoire pour des travaux programmés en 2027. Les études sont également en cours sur Les Aubrais-Pithiviers-Engenville.

Sur les lignes capillaires de fret ferroviaires 1,65 M€ ont été mandatés.

Crédits de paiement Fonds Européens

0,36 M€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2025, la demande d'aide portée par SNCF RESEAU ayant été déposée tardivement. Cette opération sera reportée sur l'année 2026.

3.4.09 - SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES

Concernant l'aéroport de Tours, en fonctionnement, la contribution statutaire annuelle versée au Syndicat Mixte pour l'exploitation de la plateforme, dont la Région est membre, s'est élevée comme l'année précédente à 0,829 M€, s'inscrivant avec la nouvelle DSP dans une trajectoire visant jusqu'à 2035 à diminuer fortement les contributions publiques des collectivités membres du syndicat mixte.

La participation forfaitaire de fonctionnement versée à l'aéroport de Châteauroux pour 2025 est nulle, la perception des loyers du hangar aéronautique couvrant désormais la contribution historiquement versée précédemment chaque année. En recette est inscrite la redevance de mise à disposition à l'établissement public régional de la plateforme aéroportuaire (5 k€).

En investissement, 0,978 M€ ont été versés à l'aéroport de Châteauroux dans le cadre de l'aménagement du hangar aéronautique (solde à hauteur de 0,554 M€) et de son programme de travaux 2024 (0,424 M€).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.5 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
ACCOMP ET SOUTENIR LES ACTEURS DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EURO ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	Fonctionnement	696 000	759 043	109%		3 000	
DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES	Fonctionnement	434 000	386 139	89%			
TOTAL Fonctionnement		1 130 000	1 145 182	101%		3 000	
ACCOMP ET SOUTENIR LES ACTEURS DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EURO ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	Investissement	119 000	100 048	84%			
DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES	Investissement	31 000	10 000	32%			
TOTAL Investissement		150 000	110 048	73%			

BILAN GENERAL

L'année 2025 fut la première année de mise en application de la nouvelle stratégie en matière de coopération et de solidarité internationales pour la période 2025-2030. La reprise d'une dynamique forte sur les coopérations décentralisées s'est confirmée et a rendu lisible l'action de la Région en Europe et à l'international. Par ailleurs, la dynamique a été maintenue en ce qui concerne des actions plus récurrentes et structurantes à savoir la conférence permanente des relations internationales (CPRI), l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, la citoyenneté européenne et le soutien aux acteurs du territoire (dispositif CAPEI).

Le budget a été réalisé à hauteur de 73% en investissement (0,11 M€ mandatés) et de 101% en fonctionnement (1,145 M€ mandatés).

Les crédits de paiement sont répartis en deux activités :

- Accompagner et soutenir les acteurs du territoire comme la Région elle-même en matière de coopérations, de citoyenneté européenne et de solidarité internationale (0,86 M€) regroupant les actions de soutien à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale (CAPEI, mise en réseau des acteurs, aide humanitaire d'urgence) et les actions d'accompagnement des projets européens (mesure d'appui Erasmus+, Project'Eur, missions de 2 personnes en Volontariat International en Entreprise (VIE) à Bruxelles).
- Déployer les actions et projets dans les zones de coopération décentralisée prioritaires (0,39 M€) regroupant l'intervention aux côtés des régions partenaires en Europe et dans le monde et l'envoi de jeunes en contrat de Volontariat de Solidarité Internationale dans trois régions partenaires.

3.5.01 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

Au travers de ses différents dispositifs, la Région a soutenu les actrices et acteurs du territoire pour un montant de 0,76 M€ en fonctionnement (109%) et de 0,1 M€ en investissement (84%).

Ainsi, la Région a pu accompagner les projets de solidarité internationale dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement, les actions d'éducation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale sur notre territoire, ainsi que la mobilité européenne et internationale des jeunes en dehors du cadre scolaire (dispositif CAPEI, 0,21 M€ en fonctionnement et 0,1 M€ en investissement). La mobilisation de ce dispositif a retrouvé son succès auprès des acteurs après différentes phases de ralentissement (crise sanitaire, situation géopolitique au Sahel, dématérialisation du dispositif). Considérant un nombre de demande en augmentation, la sélectivité du dispositif s'est accrue afin de ne pas dépasser les montants prévus au budget.

La Région a poursuivi son engagement en faveur de la mise en réseau des acteurs par le soutien au réseau régional Centraider et aux deux centres Europe Direct (CRIJ et Maison de l'Europe, 0,25 M€).

Dans le cadre de l'ambition « Territoire solidaire et accueillant » de la nouvelle stratégie, les activités d'éducation et de sensibilisation aux questions des migrations se sont poursuivies, avec notamment le soutien à des actions culturelles (exposition « Etrangers » et appui à la diffusion du film « Welcome to Europe », 6,8 k€).

En 2025, l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence a été mobilisée au profit des actions de sauvetage en mer de SOS Méditerranée, de MSF pour son action à Gaza et dans les pays frontaliers et d'ACTED pour son action en Ukraine pour un montant total de 0,125 M€. Cet engagement de la Région en faveur des victimes de conflits ou de catastrophes explique le dépassement de l'enveloppe votée pour 2025.

En matière de projets européens, la Région a apporté son soutien aux lycées agricoles bénéficiant d'une bourse de mobilité Erasmus+ (10,5 k€), à l'accompagnement au montage de projets européens (dispositif Project'Eur, 34,5 k€) et à l'appui aux actions de la représentation de la Région à Bruxelles (dispositif Volontaires Internationaux en Entreprise, 92,6 k€). Le coût des contrats VIE étant lié au coût de la vie en Belgique, une augmentation de plus de 20% a été constatée en un an (77 k€ en 2024). Un nouveau marché d'accompagnement pour le dispositif Project'Eur a été contracté en 3 lots pour la période 2025-2027 afin de répondre à la dynamique des projets européens en région, tant au profit des projets de la collectivité que des actrices et acteurs du territoire.

3.5.02 - DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES

Il est constaté à nouveau en 2025 une dynamique forte sur les coopérations décentralisées avec deux déplacements en Inde et la signature de deux accords de coopération avec l'Etat du Tamil Nadu et le territoire de Pondichéry, une mission « démocratie participative et jeunesse » en Mauritanie, un déplacement au Laos autour de la ressource en eau, la tenue des comités mixtes avec les Régions Fès-Meknès (Maroc), Gorgol (Mauritanie) et Pardubice (République Tchèque) ou encore l'accueil d'une délégation du Parlement du Land de Saxe-Anhalt (Allemagne).

Ces échanges institutionnels permettent l'identification de priorités communes dans lesquelles les acteurs et actrices du territoire peuvent s'impliquer. Aussi, en lien avec ses marqueurs de coopération internationale (eau et fleuve ; culture, tourisme, patrimoines ; recherche et innovation au service des transitions et du climat ; appui au pouvoir d'agir des sociétés civiles), la Région a soutenu divers projets portés par des collectivités, associations, établissements scolaires, établissements publics, etc. (0,3 M€ en fonctionnement et 10 k€ en investissement).

Comme chaque année, la Région a fait appel à des missions de volontariat de solidarité internationale (VSI) pour l'animation de ses coopérations avec l'Inde, le Maroc et le Laos, au travers de subventions attribuées au GIP France Volontaires (81,3 k€). Un travail de mise à jour des conventions de partenariat avec France Volontaires a permis d'identifier les postes de dépenses sous-consommés et de les ajuster pour les futures conventions.

VIE SOCIALE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

4.1 - CITOYENNETE ET EGALITE

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE LA DEMOCRATIE PERMANENTE	Fonctionnement	184 000	178 193	97%			
SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES	Fonctionnement	220 000	158 835	72%			
DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	Fonctionnement	656 000	618 388	94%			
TOTAL Fonctionnement		1 060 000	955 416	90 %			
DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	Investissement	230 000	258 892	113%		1 727	
TOTAL Investissement		230 000	258 892	113 %		1 727	

BILAN GENERAL

En 2025 s'est déployée la feuille de route pour la démocratie permanente votée en décembre 2023. Elle a été marquée par l'évènement POP UP Citoyenneté des 4 et 5 juillet à Tours, rencontres régionales de la démocratie permanente et de l'éducation populaire : deux jours pour débattre, partager et valoriser le pouvoir d'agir citoyen.

4.1.01 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE LA DEMOCRATIE PERMANENTE

En 2025 les dépenses de la feuille de route Démocratie Permanente 2024-2028 ont permis principalement :

- L'appel à projets ICI la citoyenneté qui a conduit à soutenir à 21 porteurs de projet qui s'engagent sur des pratiques démocratiques et participatives pour 56 k€
- L'organisation de POP UP Citoyenneté, rencontres régionales de la démocratie permanente et de l'éducation populaire, sur 2 jours en juillet 2025 (27 k€)
- Le soutien à l'association Villes au Carré (60 k€) qui implique l'animation de la plateforme "La part Citoyenne" Centre d'appui et de ressource de la vie citoyenne.
- L'appui à la Fédération des Centres Sociaux pour un montant de 20 k€ pour le soutien de deux projets contribuant à l'espace de coopération régional « Réseau Citoyenneté ! » : l'accompagnement de la formation des acteurs et actrices du réseau (centres sociaux, espace de vie sociale, élues et élus membres des conseils d'administration) sur les grandes questions de société (transition démocratique, transition écologique, démographique et numérique) et le projet de recherche collaboratif « transition écologique et démocratique ».

4.1.02 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES

La mise en œuvre de la feuille de route « Ambitions solidarité Handicap » s'appuie sur un fléchage spécifique de crédits à hauteur de 20 k€. Cette enveloppe vise à soutenir l'animation de la feuille de route, à financer des actions ne relevant pas des dispositifs de droit commun et à accompagner la mise en œuvre de ses priorités.

En 2025, deux actions ont été soutenues pour un montant total de 4,5 k€ : l'organisation d'un festival artistique à destination des personnes en situation de handicap, ainsi que l'acquisition d'un triporteur utilisé comme outil de sensibilisation aux handicaps, notamment lors d'événements culturels.

La Région a poursuivi le soutien des actions de solidarités et d'égalité de l'antenne régionale du Secours Populaire régional (60 k€).

En matière d'égalité femmes-hommes, les crédits à hauteur de 100 k€ ont permis de poursuivre le soutien à des structures régionales comme la FRCIDFF, et à des événements et projets œuvrant pour la mixité des métiers, la culture de l'égalité et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : l'événement Birds of Prey organisé par Info Jeunes à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le programme Affranchies ! porté par le collectif HF+ œuvrant dans le secteur des arts et de la culture, ou encore, un cycle de projections-débats en avant-première d'un documentaire sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales en région Centre-Val de Loire.

4.1.03 - DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

En section de fonctionnement, les crédits ont permis de soutenir les structures régionales partenaires engagées aux côtés de la Région en faveur de la jeunesse, notamment le CRIJ et le CRAJEP. Ils ont également contribué au financement de dispositifs d'accompagnement, tels que l'aide aux impayés de loyers via l'URHAJ, ainsi qu'au soutien de l'implication des jeunes au sein du Conseil régional de la jeunesse.

Le taux de réalisation, qui s'établit à 94 %, traduit une exécution budgétaire globalement satisfaisante du programme.

En section d'investissement, les crédits ont été exécutés à hauteur de 113 % et ont été intégralement consacrés aux évolutions de la plateforme YEP'S ainsi qu'à son bon fonctionnement. Ce niveau d'exécution s'explique par la réalisation de développements supplémentaires (contrôle d'accès dans un lycée pilote, cagnottes spéciales culture et

évolution du portail pour une entrée vie étudiante) non prévus lors de l'élaboration du budget primitif 2025.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

4.2 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL	Fonctionnement	3 505 000	3 431 520	98%		1 000	
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS	Fonctionnement	5 660 000	5 567 910	98%		22 346	
SOUTENIR ET PRODUIRE LES EVENEMENTS CULTURELS	Fonctionnement	1 336 500	1 693 277	127%		5 200	
SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	Fonctionnement	2 270 000	2 176 554	96%		18 293	
SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	Fonctionnement	8 380 000	8 230 309	98%		13 137	
SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES	Fonctionnement	3 287 500	3 284 920	100%	124 000	121 874	98%
TOTAL Fonctionnement		24 439 000	24 384 491	100%	124 000	181 849	147%

INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL	Investissement	3 209 000	1 895 962	59%			
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS	Investissement	654 000	283 821	43%			
SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	Investissement	388 000	294 770	76%			
SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES	Investissement	2 230 000	1 990 411	89%	60 000	196 652	328%
TOTAL Investissement		6 481 000	4 464 964	69%	60 000	196 652	328%

BILAN GENERAL

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires imposées par l'État, l'année 2025 a été marquée par une légère stagnation des moyens financiers consacrés aux politiques régionales en faveur de la culture et du patrimoine culturel.

Dans un environnement particulièrement fragile pour les acteurs culturels, confrontés également à des diminutions de financements de l'État et d'autres collectivités, la Région a veillé à préserver au maximum son niveau d'intervention. Elle a ainsi recherché des marges de manœuvre permettant de limiter l'impact de ces ajustements budgétaires sur les porteurs de projets.

Ce contexte tendu a conduit les acteurs à faire preuve d'une forte réactivité, notamment dans la transmission des pièces nécessaires au versement des aides, afin de sécuriser leur trésorerie.

Par ailleurs, la dynamique de mobilisation de la cagnotte Culture YEP'S s'est confirmée en 2025, avec une progression notable de son utilisation. Cette évolution témoigne de la pertinence de la réforme engagée en 2024 et de son appropriation par les bénéficiaires.

L'ensemble de ces facteurs explique un taux de réalisation des crédits de fonctionnement de 100 %, traduisant à la fois un pilotage budgétaire maîtrisé et un niveau d'exécution élevé des dispositifs.

4.2.01 - INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL

En section de fonctionnement, le taux de réalisation du programme dédié au soutien au patrimoine culturel est quasi conforme aux prévisions. La Région a maintenu son engagement auprès des opérateurs du territoire, tant au titre de la mission d'inventaire général qu'en matière de structuration de la filière patrimoniale, au premier rang desquels le Domaine de Chaumont-sur-Loire. Le léger écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique principalement par des soldes de subventions ajustés au prorata des dépenses effectivement réalisées, certaines structures n'ont pas atteint le niveau de dépenses subventionnables initialement anticipé, principalement en raison de difficultés à mobiliser l'ensemble des cofinancements nécessaires à leurs projets.

En section d'investissement, le taux d'exécution s'établit à 59%, en progression par rapport à 2023 (54%) mais en retrait par rapport à 2024 (67%). Cet écart s'explique notamment par des décalages calendaires de plusieurs opérations initialement prévues en 2025 et reprogrammées en 2026, en particulier sur le site de Chaumont-sur-Loire (travaux de confortement du coteau), en particulier du fait des retards pris par les prestataires sur lesquels la Région s'appuie. Enfin, de manière plus générale, certaines facturations attendues en fin d'exercice 2025 n'ont été transmises qu'au début de l'année 2026.

Enfin, quelques opérations de restauration font l'objet d'un décalage de leur calendrier de réalisation et donc de leur calendrier de paiement. C'est notamment le cas des Grands Orgues de Chartres, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat, dont le solde de 50 k€ est désormais attendu en 2027, ainsi que de certaines aides accordées au titre du soutien aux jardins.

4.2.02 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS

En section de fonctionnement, le taux de réalisation du programme s'établit à 98% du montant prévisionnel. Le différentiel de 2% ne traduit pas une sous-consommation structurelle : les crédits concernés demeurent engagés et seront mobilisés sur l'exercice suivant.

Cet écart s'explique, d'une part, par des ajustements au prorata pour certaines opérations et, d'autre part, par le décalage de quelques projets, lié notamment à la fragilité de certains porteurs ou aux difficultés rencontrées pour finaliser leur plan de financement.

Par ailleurs, la forte mobilisation des crédits consacrés à la cagnotte Culture YEP'S est à nouveau à souligner, avec un niveau de consommation supérieur aux prévisions initiales, confirmant la dynamique engagée. En 2025, 20 263 jeunes y ont eu recours contre 15 976 en 2024.

En section d'investissement, le niveau de consommation des crédits demeure inférieur aux prévisions. Cette situation s'explique principalement par les difficultés rencontrées par certains porteurs de projet pour consolider leur plan de financement, dans un contexte contraint de mobilisation des cofinancements et des fonds propres. Ces éléments ont conduit à des reports ou à des ajustements calendaires de plusieurs opérations.

Enfin, en l'absence de cadre d'intervention stabilisé, le niveau d'engagement sur la ligne dédiée aux investissements liés à la transition écologique est resté limité. Ce règlement d'intervention sera proposé au vote dans le courant du second semestre 2026.

4.2.03 - SOUTENIR ET PRODUIRE LES EVENEMENTS CULTURELS

La surconsommation constatée sur l'enveloppe dédiée au soutien aux manifestations (+27% par rapport aux prévisions) s'explique principalement par l'évolution du cadre d'intervention applicable aux festivals, qui a modifié les modalités de versement des aides et, par conséquent, le rythme de consommation des crédits. La part principale de l'aide régionale étant désormais versée à posteriori, les porteurs de projets sollicitent plus tôt la Région pour le versement et souvent sur une seule année budgétaire.

Par ailleurs, le dispositif continue de faire l'objet d'une forte dynamique de sollicitation, marquée par une augmentation du nombre de demandes. Cette attractivité soutenue contribue à un niveau d'engagement des crédits porté au maximum des capacités de l'enveloppe.

4.2.04 - SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN

En section de fonctionnement, l'écart limité constaté par rapport aux prévisions s'explique principalement par les demandes de délais formulées par certains porteurs de projet, ayant conduit au report de l'instruction ou du versement de quelques dossiers sur l'exercice suivant.

En section d'investissement, l'enveloppe budgétaire n'a pas été intégralement consommée au cours de l'exercice. Cette situation s'explique, d'une part, par un volume de demandes inférieur à celui observé lors des exercices précédents, illustrant la grande précarité des porteurs de projet en particulier les artistes. Enfin, l'analyse des plans de financement a mis en évidence, dans plusieurs cas, une part importante de dépenses non éligibles au regard des critères du dispositif, limitant la capacité à mobiliser l'intégralité des crédits disponibles.

4.2.05 - SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT

Le léger décalage constaté s'explique principalement par les demandes de certaines compagnies de différer la réalisation de leur projet.

Par ailleurs, la fragilité structurelle de plusieurs porteurs a conduit à allonger les délais de maturation de certaines créations, dans un contexte où les cofinancements sont de plus en plus difficiles à mobiliser. Cela se traduit par un décalage des calendriers de mise en œuvre et, par conséquent, de la consommation des crédits.

4.2.06 - SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES

En section de fonctionnement, l'intégralité des crédits a été mobilisée au bénéfice des acteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du livre, notamment à travers les dispositifs portés par Ciclic.

En section d'investissement, le taux de réalisation, en légère diminution par rapport à 2024, traduit la complexité inhérente au montage et à l'aboutissement des projets de production cinématographique et audiovisuelle. Les calendriers de ces projets, souvent longs et évolutifs, entre 3 et 5 ans en moyenne – en particulier dans le secteur de l'animation – peuvent entraîner des décalages dans la programmation et la consommation des crédits.

Les recettes du programme proviennent essentiellement des acomptes sur subventions versées à la Région par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) au titre des exercices 2024 et 2025, ainsi que du reversement de la part non réalisée par France Télévisions sur des projets de productions audiovisuelles.

Par ailleurs, les autres recettes correspondent principalement à des reversements de trop-perçus relatifs à des actions non réalisées ou réalisées partiellement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

4.3 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES	Fonctionnement	2 009 000	2 040 131	102%		2 576	
SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU	Fonctionnement	2 482 000	2 405 638	97%			
TOTAL Fonctionnement		4 491 000	4 445 769	99%		2 576	
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	1 000 000	973 411	97%		712	
SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU	Investissement	980 000	741 493	76%	35 000	35 000	100%
TOTAL Investissement		1 980 000	1 714 904	87%	35 000	35 712	102%

BILAN GENERAL

Les politiques sportives menées en 2025 s'inscrivent dans la continuité de l'engagement régional en faveur du développement des pratiques, après une année 2024 marquée par le déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

Dans un contexte budgétaire contraint, la Région a fait le choix de maintenir un niveau d'intervention significatif, en procédant à des ajustements ciblés de ses crédits. Hors investissements consacrés aux équipements sportifs, l'évolution des enveloppes traduit ainsi une adaptation maîtrisée des moyens, permettant de garantir la pérennité des dispositifs structurants au service du tissu sportif régional

L'année 2025 s'inscrit également dans une logique de valorisation de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, en s'appuyant sur la dynamique créée en matière de développement des pratiques, d'engagement associatif et de rayonnement des territoires. Cette volonté s'incarne dans le rapport "Dynamiques du sport en Centre-Val de Loire, Héritage JOP" qui a été adopté en session plénière de mars

Dans ce cadre, la Région a poursuivi son action en faveur de l'accès des jeunes à la pratique sportive. Le succès confirmé de la cagnotte YEP'S, notamment à travers l'aide à la prise de licence sportive, témoigne de la pertinence de ce dispositif, à la fois levier de soutien au pouvoir d'achat des familles et outil d'appui au tissu associatif.

Cette orientation s'accompagne d'une forte mobilisation des acteurs sportifs sur l'ensemble du territoire. Le niveau de consommation des crédits, proche de 100 % et parfois supérieur selon les dispositifs, traduit à la fois l'adéquation de l'offre régionale aux besoins et le rôle structurant de la Région auprès des bénéficiaires.

Au-delà des crédits spécifiquement dédiés à la politique sportive, l'intervention régionale s'appuie également sur des leviers transversaux, notamment en matière de soutien à l'emploi associatif et d'aménagement du territoire où les contrats de solidarité territoriale permettent de soutenir des projets d'investissement structurants, contribuant ainsi à la vitalité et à l'accessibilité des pratiques sportives.

4.3.01 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

En section de fonctionnement, le niveau de réalisation des crédits dédiés au développement de la pratique sportive dépasse les prévisions initiales, avec un taux d'exécution de 102 %, soit une consommation de 2,04 M€. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des exercices précédents et reflète notamment la dynamique de progression de l'aide à la licence sportive via la plateforme YEP'S, incluant la gratuité du sport scolaire pour les lycéens. Ce dispositif a bénéficié à plus de 17 000 jeunes en 2025, soit une augmentation d'environ 2 000 bénéficiaires, pour un montant total de 0,405 M€.

En section d'investissement, la consommation des crédits s'établit à 97 %, pour un montant total de 0,973 M€, au titre du dispositif de soutien aux matériels sportifs et aux véhicules. En progression de 12 % par rapport à 2024, à enveloppe constante, ce niveau de consommation traduit le maintien d'un besoin d'investissement soutenu de la part des associations sportives, malgré un contexte financier contraint. Le maintien de cette ligne budgétaire constitue ainsi un levier structurant pour accompagner l'activité des clubs et la pérennité des pratiques sportives sur le territoire.

4.3.02 - SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU

En section de fonctionnement, le niveau de consommation des crédits s'établit à 97 %, traduisant une mobilisation soutenue des dispositifs en faveur de l'émergence et du sport de haut niveau. Dans un contexte marqué par une légère contraction de certaines enveloppes, notamment au titre du soutien aux structures d'accès au haut niveau et aux clubs d'élite, conjuguée à un niveau de sollicitation élevé, la consommation des crédits est ainsi portée à un niveau proche de l'intégralité des moyens disponibles.

En section d'investissement, le taux d'exécution des crédits s'établit à 76 % (du fait du décalage de l'opération basket 3x3). Les dépenses concernent principalement des opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement du CREPS Centre-Val de Loire, propriété de la Région. À ce titre, l'année 2025 a notamment permis l'achèvement d'opérations de modernisation et de mise aux normes, incluant le remplacement du système de sécurité incendie, de la centrale de traitement d'air du restaurant ainsi que des travaux d'étanchéité des toitures-terrasses, pour un montant total de 0,692 M€.

Par ailleurs, le solde de la subvention accordée pour la création du centre de performance de l'ADA Blois Basket a été versé à hauteur de 50 k€.

RESSOURCES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.1 - MOYENS GENERAUX

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	Fonctionnement	3 727 000	3 563 762	96%		5 665	
ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES	Fonctionnement	5 828 000	5 358 139	92%		29 257	
CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	Fonctionnement	430 000	440 515	102%			
COMMUNICATION	Fonctionnement	3 485 000	3 373 863	97%			
ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	859 000	874 072	102%			
APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS	Fonctionnement	900 000	438 827	49%	3 060 000	3 148 439	103%
GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER	Fonctionnement	5 130 000	4 821 263	94%	53 000	81 915	155%
ASSURER LE PILOTAGE ET LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION DES DONNEES	Fonctionnement	600 000	431 529	72%			
MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION	Fonctionnement	1 550 000	2 024 634	131%			
FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES	Fonctionnement	1 900 000	1 995 310	105%			
INFORMATISER ET DEMATERIALISER PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI	Fonctionnement	4 750 000	4 297 991	90%			
TOTAL Fonctionnement		29 159 000	27 619 905	95%	3 113 000	3 265 276	105%

ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES	Investissement	16 000	4 218	26%			
CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	Investissement	10 000					
ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	Investissement	350 000	359 688	103%			
GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER	Investissement	24 734 000	19 606 374	79%		29 327	
ASSURER LE PILOTAGE ET LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION DES DONNEES	Investissement	300 000					
MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION	Investissement	500 000	119 941	24%			
FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES	Investissement	500 000	458 829	92%			
INFORMATISER ET DEMATERIALISER PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI	Investissement	4 700 000	1 273 490	27%			
TOTAL Investissement		31 110 000	21 822 540	70%		29 327	

5.1.01 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Les crédits inscrits au titre de ce programme ont été affectés au fonctionnement administratif de la collectivité, notamment les affranchissements, la documentation, les fournitures de bureau ainsi que les adhésions aux associations dont la collectivité est membre.

L'écart entre les crédits votés et les réalisations s'explique notamment par la poursuite du travail engagé en 2024 quant à la pertinence d'un certain nombre d'abonnements documentaires, une non-mobilisation de 50 k€ de crédits d'assurance sur les risques statutaires ainsi que par des réductions de dépenses d'affranchissement.

5.1.02 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES

Les crédits affectés à ce programme ont été consacrés à la prise en charges des indemnités, des frais de formation et de déplacement des conseillers régionaux et des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, ainsi que des frais de représentation des deux assemblées.

En outre, ces crédits ont été mobilisés afin de réaliser l'ensemble des sessions du Conseil Régional et du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional.

5.1.03 - CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX

Les crédits affectés à ce programme ont été consacrés à la mise en œuvre d'événements régionaux sur le territoire tels que les différentes concertations dans les bassins de vie, les manifestations pour lesquelles la Région Centre-Val de Loire fut partenaire ou bien encore les assises régionales de l'alimentation.

En investissement, 10 k€ étaient inscrits pour d'éventuelles réparations sur le car podium. Il n'a pas été nécessaire de mobiliser ces crédits.

5.1.04 - COMMUNICATION

La communication de la Région poursuit d'année en année trois objectifs principaux :

- INFORMER les ayants-droits des politiques publiques dans tous les domaines, avec une attention particulière aux personnes éloignées socialement ou géographiquement.
- TERRITORIALISER, c'est-à-dire faire connaître la présence de la Région et des services qu'elle opère auprès des citoyens dans la proximité de leur vie quotidienne, dans l'ensemble des territoires,
- DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE de la région Centre-Val de Loire, pour séduire les visiteurs, les entreprises, les compétences, les étudiants, etc, et renforcer le sentiment d'appartenance des habitants.

Parmi les temps forts :

Les anniversaires : l'année 2025 a été marquée par trois grands anniversaires : les 25 ans de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco, les 20 ans de la Loire à vélo et les 15 ans de l'inscription du repas gastronomique des Français au patrimoine immatériel de l'Unesco, dossier porté par l'Université de Tours et l'IEHCA. Ces trois anniversaires ont structuré une communication "tourisme" renforcée, avec des événements et des supports dédiés : organisation d'une Mad Jacques le long de la Loire à vélo, remontée de Loire jusqu'au festival de Loire, spectacle Le Son des Voiles, accueil d'un événement européen réunissant les amateurs de tourisme à vélo, édition de suppléments avec la Presse quotidienne régionale sur la Loire à Vélo et les 25 ans de l'inscription du Val de Loire à l'Unesco.

A noter également la participation au festival de Loire, en septembre.

Une deuxième édition du Forum des maires s'est tenue à l'automne en six étapes, afin de faire connaître les politiques régionales qui se déploient en proximité des territoires.

En novembre, l'organisation d'un séminaire sur la Formation professionnelle "*Ensemble formons l'avenir! Métiers de demain et compétences émergentes en Centre-Val de Loire*" a réuni plus de 700 personnes à Tours.

Au-delà de ces communications exceptionnelles, les actions se déploient autour de plans de communication thématiques, et des grands axes stratégiques.

Les plans de communication majeurs de 2025 :

- Tourisme et saison touristique longue autour des grands anniversaire Unesco et Loire à vélo : Echappées à vélo, plan média national sur le Val de Loire au printemps, Automne Gourmand, Noël en Val de Loire, accompagnement de la communication pour les Nouvelles Renaissance et le festival AR(t)CHIPEL
- La Communication Jeunesse : animation éditoriale du site internet et de l'appli Yep's, campagne de communication pour la rentrée scolaire, la gratuité des transports le week-end
- La Formation professionnelle « La Formation, un atout pour votre emploi »
- Le numérique avec Humain & Tech
- Les Mobilités, en particulier les offres tarifaires de Rémi – cars et trains – mais aussi des communications institutionnelles valorisant les mobilités douces, les mobilités du quotidien

Sur le plan événementiel, les principaux événements récurrents sur lesquels la Région est présente ou organisatrice sont :

- Les festivals et grands événements culturels : Printemps de Bourges, Terre du Son, DARC, Intemporelles, Lisztomanias...
- Les saisons sportives des grands clubs régionaux, avec une attention aux clubs féminins
- Les événements touristiques : Saison des Echappées à vélo, grandes dates des Nouvelles Renaissance, Automne Gourmand
- Les forums de l'orientation
- Humain & Tech : Place du Numérique, Dé(Re)connecte...
- La présence dans les territoires du Car podium, proposant une animation sur les événements locaux (plus de 50 événements et 80 jours de présence dans les territoires).

5.1.05 - ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Les crédits en fonctionnement permettent notamment de couvrir les dépenses engagées via une plateforme de réservation dans le cadre des déplacements professionnels des agents (hébergement et transport aériens / ferroviaire). Ce marché permet d'éviter aux agents d'avancer des frais parfois importants (missions à l'étranger par exemple).

D'autre part, ils permettent de couvrir les dépenses de carburant, d'autoroutes et d'entretien de la flotte automobile régionale. L'écart entre les crédits votés et les réalisations s'explique par une hausse, sur l'année, plus importante que prévue des tarifs de carburant.

En investissement, 0,359 M€ ont été consommés permettant le remplacement de 1 véhicule accidenté ainsi que le renouvellement de seulement 11 véhicules (dans le cadre de l'optimisation du parc automobile régional) sur 14 véhicules sortis du parc automobile au regard de leur fort kilométrage. Pour la 5^{ème} année consécutive, le remplacement a permis de substituer à des véhicules thermiques des véhicules propres (hybrides).

5.1.06 - APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS

En fonctionnement, 0,9 M€ étaient prévus au budget en dépenses et 3,06 M€ en recettes. En dépenses, les crédits ont été exécutés à hauteur de 0,439 M€ (49%) et correspondent au paiement des prestations externalisées (instruction des demandes d'aides, appui juridique et audits d'opérations principalement). La sous-réalisation s'explique d'une part par une mobilisation moindre du recours à l'externalisation et par le décalage dans le temps de certaines évaluations.

En recettes, 3,15 M€ ont été titrés. Ils correspondent aux recettes d'assistance technique forfaitaire, recettes versées par la Commission européenne pour les coûts et frais de gestion des programmes européens FEDER-FSE et FEADER.

5.1.07 - GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER

Les frais de fonctionnement de l'activité couvrent les dépenses de loyers, fluides, nettoyage, gardiennage, assurances et travaux d'entretien. La maîtrise des consommations énergétiques, notamment hivernales a permis de contenir les dépenses de fluides, comme en 2024. Concernant les recettes, outre les loyers perçus pour un bâtiment dont la Région est propriétaire à Blois, la vente via une plateforme d'enchères de mobilier sorti d'inventaire a rapporté 30 k€.

En investissement, les crédits votés à hauteur de 24,7 M€ pour l'évolution du patrimoine administratif n'ont été que partiellement consommés afin d'acquérir le bâtiment situé 23 boulevard Jean-Jaurès à Orléans et de réaliser les travaux de restructuration de notre patrimoine en propriété. L'écart entre le voté et le réalisé s'explique par une provision initiale de 2 M€ de crédits permettant l'acquisition d'un bâtiment en propriété répondant aux besoins des Maisons de Région dans les territoires. Cette opportunité ne s'est pas présentée en 2025. Par ailleurs, l'opération de réaménagement et d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment Dolet n'ayant pu être mise en œuvre en totalité sur l'année 2025, les crédits de paiement liés n'ont été que partiellement mobilisés.

5.1.08 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES DONNEES

Les crédits en fonctionnement permettent la maintenance et l'évolution des systèmes de sécurité du système d'information (pare-feux, relais-inverses, antispam, antivirus...). Parmi les crédits affectés, il est à noter les actions relatives à cyber-résilience du SI, au plan de sécurité du SI et à la prestation du « SOC » pour la surveillance 7j/7 de l'ensemble des systèmes informatiques hébergés en interne ainsi qu'à la mise en service de la solution Bluefiles d'envoi de fichiers volumineux.

5.1.09 - MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION

Les principales dépenses ont concerné le maintien en condition opérationnelle et de sécurité des infrastructures informatiques régionales, les frais de télécommunications (fixes et mobiles) et le système de visioconférence des salles de réunion. Les crédits ont été consacrés également à l'équipement de 5 nouvelles salles de réunion du système de visioconférence.

5.1.10 - FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES

Les crédits en fonctionnement permettent le maintien en condition opérationnelle et de sécurité de l'environnement matériel et logiciel des utilisateurs. Les crédits ont été consacrés au renouvellement du parc informatique (1/5ème), à la location des copieurs, à la prestation d'assistance informatique, au licences Microsoft 365. Les dépenses ont aussi été consacrées à la mise à jour majeure de l'environnement logiciel du poste de travail (Windows 11).

5.1.11 - INFORMATISER ET DEMATERIALISER LES PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI

Les crédits en fonctionnement permettent la maintenance corrective et évolutive des applications métiers et transverses. Concernant les évolutions, les crédits affectés ont permis la finalisation du projet Grand-Angle, la poursuite de la dématérialisation des aides avec le portail « AIDEN » et le décommissionnement progressif de Progos, la finalisation du déploiement de l'application « Pégase 3 » pour la gestion des transports scolaires sur les 3 départements restant, le développement du nouveau portail REMI, la mise en œuvre de la plateforme « Data » d'échange de données et d'automatisation des processus Phoenix. L'écart entre les crédits votés et les réalisations s'explique notamment par l'évolution de la politique de commercialisation des éditeurs par de la location en lieu et place de l'acquisition des licences logicielles.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.2 - FINANCES

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES	Fonctionnement	47 908 000	47 396 718	99%	1 085 272 000	1 091 797 226	101%
PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE	Fonctionnement	32 200 000	28 519 064	89%	3 500 000	3 500 000	100%
ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES	Fonctionnement	5 525 000	4 737 112	86%	2 550 000	2 681 237	105%
DEVELOPPER LE PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER	Fonctionnement	444 000	235 445	53%			
TOTAL Fonctionnement		86 077 000	80 888 339	94%	1 091 322 000	1 097 978 463	101%
PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES	Investissement	5 000	1 102	22%	52 892 000	50 908 266	96%
PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE	Investissement	137 000 000	115 782 764	85%	291 872 471	180 500 000	62%
ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES	Investissement				153 000		
TOTAL Investissement		137 005 000	115 783 866	85%	344 917 471	231 408 266	67%

5.2.01 - PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES FISCALITE

Fiscalité :

Tous produits confondus, le produit total des ressources fiscales est en hausse de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent. Le produit des certificats d'immatriculation des véhicules qui est une part significative de l'évolution constatée à comparer au taux de 0,9 % caractérisant l'inflation sur la période concernée. Notons qu'au titre d'autorité organisatrice de la mobilité, la Région a perçu une fraction des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Les Fractions de TVA, dans le cadre de la loi de finances pour 2025, ont vu leur dynamisme gelé pour l'année 2025. Cependant, on constate une légère évolution liée à une régularisation du dynamisme définitif 2024, pour la part CVAE, sur l'année 2025.

Recettes en € (hors attributions de compensation)	Voté 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation
IFER	32 000 000	32 933 903	103 %
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	106 000 000	108 718 859	103 %
Modulation régionale de la TICPE	29 500 000	41 384 900	140 %
Majoration Grenelle de la TICPE	27 000 000	15 622 680	58 %
TICPE « formation professionnelle »	38 664 000	38 663 727	100 %
FRACTION TVA (LFI 2017)	232 020 000	232 014 211	100 %
FRACTION TVA (CVAE)	406 780 000	406 791 509	100 %
Fiscalité Carbone (ETS)		724 183	
TOTAL	871 964 000	876 853 972	101 %

Dépenses en € (hors attributions de compensation)	Voté 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation
Fonds de solidarité	1 500 000	1 052 515	70 %
DILICO 1	11 100 000	11 036 681	99 %
TOTAL	12 600 000	12 089 196	96 %

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) s'appliquent aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. En Région Centre-Val de Loire, le produit des IFER 2025 (32,9 M€) est légèrement supérieur à 2024. Le produit de l'IFER applicable aux répartiteurs principaux dans le domaine des télécommunications est en baisse de 0,7 %, celui de l'IFER applicable au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs est, pour sa part, en hausse de 2 %.

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est fonction du volume des immatriculations réalisées par les personnes physiques et morales installées sur le territoire régional. Malgré la baisse des immatriculations, le produit de l'exercice 2025 est en hausse de 11 % compte tenu du changement du tarif du cheval fiscal au 1^{er} janvier 2026 et par la fin de l'exonération des véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux, depuis le 1^{er} mai. Le produit est égal à 108,7 M€ sur la période comprise entre décembre 2024 et novembre 2025.

Le produit de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est destiné à faire face, d'une part, à l'accroissement des charges consécutif aux transferts de compétences, et à assurer, d'autre part, le financement de projets structurants dans le domaine des transports. Depuis 2020, il est strictement dépendant du volume de carburants vendu sur le territoire national, et non plus régional, au cours de l'année. Aussi, depuis le 1er août 2025, compte tenu de la LOI n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 qui a abrogé l'article L 312-39 du code des impositions sur les biens et services à compter du 1er août 2025, il n'y a plus de perception de la fraction Grenelle pour les faits générateurs postérieurs au 1er août 2025. De ce fait, le produit de la majoration « Grenelle » a diminué de 42 % et est de 15,6 M€ alors que celui de la modulation a, de fait, fortement progressé de 38 % soit un produit de 41,3 M€.

L'article 133 de la loi de finances pour 2024 a réformé les modalités de financement et de compensation dans le domaine de la formation professionnelle des régions. Jusqu'en 2023, les Régions percevaient une part de TICPE, un produit des frais de gestion de la cotisation foncière des entreprises (CFE), une dotation compensant la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation (LFI 2021), une dotation compensant la perte des frais de gestion de la CVAE (LFI 2023) et une dotation compensant la baisse des frais de gestion de CFE et CVAE instaurée pour 2022 et reconduite pour 2023. La réforme a regroupé ces 5 vecteurs financiers et garantit donc la compensation de la baisse des frais de gestion. Néanmoins, la TICPE est toujours soumise à la reprise de 2,9 M€ pour la Région Centre-Val de Loire, au motif que celle-ci dépensait davantage que les autres Régions pour l'apprentissage. Le produit est de 38,7 M€.

La TVA représente la part la plus importante des recettes institutionnelles avec, sur 2025, plus de 56 % du total de celles-ci toutes ressources confondues. Compte tenu du gel appliqué pour 2025, conformément à la loi de finances, les produits suivants ont été perçus, au titre de :

- La fraction introduite par la loi de finances pour 2021 en remplacement de la part régionale de la CVAE - soit le produit de CVAE 2020 (321,8 M€) avec les montants de péréquation de CVAE 2020 et 2021 (13,6 M€) et le FNGIR (24,1 M€) depuis 2022 – 405,7 M€, à ce produit une régularisation d'1 M€, liée au dynamisme définitif 2024, a été titrée soit un produit global de 406,8 M€.
- La fraction de la TVA en remplacement de la DGF, perçue depuis 2018, 232 M€, identique à 2024.

Dans les dispositions de la loi de finances pour 2025, les AOM ont perçu une fraction de 50 millions d'euros du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Cette mesure a fait l'objet d'un décret sur 2025, la Région Centre-Val de Loire a perçu 0,7 M€.

La loi de finances pour 2022 a introduit un nouveau Fonds de Solidarité destiné à renforcer la solidarité financière entre les régions, en remplacement du fonds national de péréquation des ressources des régions, réparti jusqu'en 2021. Le montant de ce nouveau fonds est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fractions de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP), un indice synthétique de reversement est ensuite appliqué. Celui-ci est basé sur quatre critères pondérés, fixés par la loi, à savoir la population, la densité, le revenu par habitant et le nombre d'enfants âgés de 15 à 18 ans. La Région a été contributrice à hauteur de 1 M€.

Conformément à l'article 186 de la loi de finances pour 2025 qui instaure un dispositif de lissage conjoncturel destiné à mettre en réserve dans les comptes de l'État une part des recettes fiscales des collectivités, la contribution pour la Région Centre-Val de Loire s'est élevée à 11 M€.

Participations et dotations état :

En section de fonctionnement, les dotations et participations se sont élevées à 211,9 M€ en 2025, soit une baisse de 11 M€, par rapport à 2024. Celle-ci s'explique essentiellement par la baisse de 75 % du produit de la DC RTP.

Recettes en €	Voté 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation
DGD	24 650 000	24 907 286	101 %
TICPE « compensation » et Autres TICPE	142 300 000	143 658 894	101 %
DTCE-FDL	1 080 000	1 080 681	100 %
DC RTP	3 670 000	3 670 688	100 %
Neutralisation réforme apprentissage	4 800 000	4 799 097	100 %
FCTVA (fonctionnement)	400 000	416 724	104 %
TET	24 500 000	24 500 000	100 %
DOTATION FONCTIONNEMENT APPRENTISSAGE	4 424 000	4 424 363	100 %
DOTATION GESTION FEADER	3 850 000	3 848 963	100 %
DOTATION GESTION SITES NATURA 2000	560 000	562 582	100 %
TOTAL	210 234 000	211 869 279	101 %

Le produit de la dotation générale de décentralisation (DGD), intègre depuis 2024 dans le cadre d'un transfert de charge, au titre du rôle d'autorité organisatrice des transports de la Région, un ajustement provisionnel de la compensation liée à la mise en œuvre des tarifs réduits des services de transport ferroviaire de voyageurs accordés aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants cause, à hauteur de 2,6 M€. De plus, un abondement exceptionnel, lié à un ajustement non pérenne de la compensation du transfert des aides non surfaciques du FEADER a porté le produit de la DGD pour 2025 à 24,9 M€.

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation » a pour objet de financer les transferts de compétences. Il s'élève pour 2025 à 129,1 M€, conforme aux compensations pérennes 2024. A cette part, s'ajoute une autre fraction de TICPE relative au protocole Etat-Région pour accompagner financièrement les Régions dans la gestion des instituts de formation en soins infirmiers pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers ainsi que pour des mesures de revalorisation catégorielles (14,5 M€).

A l'issue de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe professionnelle, la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) s'est substituée aux allocations compensatrices préexistantes. Dans la mesure où elle figure dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, après avoir été minoré de plus de 60 % jusqu'en 2022, son montant est maintenu en 2025 (1,1 M€).

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle avait pour objectif de compenser les collectivités perdantes sur la base des recettes perçues en 2010. Depuis 2017, la DC RTP est entrée dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Le produit définitif de la DC RTP a baissé de 75 % et a donc été de 3,7 M€.

Depuis la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, a été supprimée la compétence « aide aux employeurs d'apprentis ». Néanmoins, depuis cette suppression en 2020, la Région perçoit 4,8 M€ de soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.

La Région Centre-Val de Loire bénéficie du remboursement anticipé de la TVA calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 % à l'exception des dépenses informatiques en nuage (cloud) auxquelles un taux égal à 5,6 % est

appliqué. Par conséquent, le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'appuie sur les dépenses réalisées et comptabilisées au compte administratif 2024. Dans la mesure où seules les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services (dépenses informatiques en nuage) imputées en section de fonctionnement sont éligibles, le montant du produit perçu au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), imputé en section de fonctionnement, est égal à 0,4 M€.

Dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat, en 2017, afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) à compter du 1^{er} janvier 2018, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation des lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat est dorénavant égal à 24,5 M€.

Suite à la réforme de l'apprentissage de 2018 entrée en vigueur en 2020, la Région Centre-Val de Loire perçoit annuellement, de France Compétences, une contribution dont l'Etat a unilatéralement diminué de 2,5 M€ le montant en cours d'année 2024 (-36 %) et est donc de 4,424 M€.

L'Etat s'est engagé, par ailleurs, à accompagner financièrement les Régions pour la gestion de l'ensemble des interventions non surfaciques du FEADER durant la période 2023-2027. La dotation annuelle est de 3,8 M€.

Également, depuis 2023 et jusqu'en 2027, la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 est transférée aux Régions. A cet effet, une dotation est attribuée à la Région pour financer les dépenses d'intervention à l'exercice de cette compétence par les Régions, le montant annuel est de 0,5 M€.

Attributions de compensation (loi NOTRe) en €	Voté 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation
Dépenses	35 308 000	35 307 522	100 %
Recettes	3 074 000	3 073 974	100 %

Enfin, pour rappel, les attributions de compensations faisant suite aux transferts de compétence entre la Région et les Départements constituent, au titre des transports, à la fois une recette de 2,9 M€ et une dépense de 35,3 M€ et au titre de la compétence « planification de la gestion des déchets », une recette de 0,1 M€, dont les montants sont figés.

Au niveau de la section d'investissement, le produit des dotations (56,3 M€) a baissé de 6 % exclusivement liée au produit du FCTVA (-3,7 M€).

Recettes en €	Voté 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation
DRES	22 800 000	22 785 661	100 %
FCTVA	18 000 000	16 031 205	89 %
DOTATION INVESTISSEMENT APPRENTISSAGE	12 092 000	12 091 400	100 %
TOTAL	52 892 000	50 908 266	96 %

Dépenses en €	Voté 2025	Réalisé 2025	Taux de réalisation
FCTVA	90 000	1 101	1 %

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Son montant demeure figé (22,8 M€) depuis sa désindexation par rapport à l'inflation puis son gel.

La Région Centre-Val de Loire bénéficie du remboursement anticipé de la TVA calculé sur la

base des dépenses réalisées éligibles à l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. Le produit du FCTVA pour 2025 au titre des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2024 est égal à 16 M€. Il est en diminution de 25 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution peut s'expliquer par l'anticipation de la clôture de l'exercice comptable 2024 en raison du changement de système d'information financier au 1er janvier 2025.

Au titre de l'exercice 2025, un reversement du produit du FCTVA a été réalisé pour un montant de 1 101,79 €. Il correspond aux dépenses qui doivent être retirées de l'assiette des dépenses éligibles en raison de la cession de biens mobiliers dans un délai de 5 ans et immobiliers dans un délai de 10 ans et pour lesquels la collectivité a bénéficié du FCTVA.

Comme pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2020, à destination des Régions, deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement. Le montant perçu au titre de l'investissement a été de 12,1 M€.

5.2.02 - PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE

Recours à l'emprunt et capital restant dû :

L'emprunt d'équilibre 2025 se chiffre à 180,5 M€ dont 42,5 M€ émis via le programme EMTN (spread moyen 0,157 %).

Référence	CRD	Fin	Indice
2025-1	12 500 000,00 EUR	25/05/2032	EURIBOR 3 mois + 0,71%
2025-2	5 000 000,00 EUR	26/05/2034	EURIBOR 3 mois + 0,83%
2025-3	5 000 000,00 EUR	15/01/2031	TAUX FIXE 2,755 %
2025-4	10 000 000,00 EUR	30/07/2031	TAUX FIXE 2,886%
2025-5	5 000 000,00 EUR	30/07/2032	TAUX FIXE 3,06%
2025-6	5 000 000,00 EUR	29/07/2033	TAUX FIXE 3,21%

- o 40 M€ ont été mobilisés sur le contrat BEI signé en octobre 2023 et positionnés sur une première phase de 4 ans (durée totale de la tranche = 25 ans) sur EURIBOR 3 mois + 0,453%. A l'issue de cette première phase, la Région pourra librement et gratuitement choisir un nouveau positionnement de cet encours en taux fixe ou renouveler sur EURIBOR, les conditions de marchés seront celles du moment de la nouvelle fixation.
- o Profitant des opportunités de marché, deux contrats présentant des marges bonifiées par rapport aux conditions généralement offertes au cours de l'année 2025 ont été négociés. Le premier avec la Société Générale pour 20 M€ sur EURIBOR 3 mois + 0,86 % et une durée d'amortissement de 15 ans, le second avec CACIB pour 13 M€ sur EURIBOR 3 mois + 0,75 % et une durée d'amortissement de 25 ans.
- o Un emprunt complémentaire de 5 M€ a été réalisé sur EURIBOR 3 Mois + 1,22 % et de manière à compléter avec souplesse le besoin d'emprunt 2025, 20 M€ ont été placés sur phase revolving en EURIBOR 3 MOIS + 1,08 %. En effet, un contrat de 30 M€ a été contractualisé en fin d'année 2024 avec CACIB et permet pour maximum 50 % du montant global de ce dernier de rester sur phase revolving jusqu'au 31/12/2026 afin d'amoindrir les frais financiers de ce tirage.
- o Dans la même logique de souplesse, 20 M€ ont été remobilisés en phase revolving sur €ster + 0,86 % sur un contrat signé en juillet 2024 avec La Banque Postale. Ce contrat permet de bénéficier de la faculté revolving donc de pouvoir mobiliser puis rembourser l'encours pour en économiser les frais financiers jusqu'à la mi-année 2026, date à laquelle il faudra consolider cette convention.
- o L'emprunt d'équilibre a été complété pour 20 M€ avec la mobilisation en phase revolving de deux nouveaux contrats de 10 M€ chacun signés respectivement auprès

de CACIB et de la Banque Postale. Ces contrats permettent de procéder au remboursement temporaire des fonds début 2026 de manière à en économiser les frais financiers, ces derniers seront remobilisés puis consolider sur l'exercice 2026.

Le programme EMTN actuellement de 1,5 Md€ est utilisé à hauteur de 550 M€ à la suite des mobilisations obligataires de 2025 mais aussi au remboursement d'émissions obligataires réalisées pour le portage des TET pour 22 M€.

L'encours de dette au « sens réglementaire » s'établit au 31/12/2025 à 1,269 Md€. Les encours du CPE et le portage de l'encours TET sont éteints à cette date. En comptabilisant les engagements financiers relatifs aux crédits-baux ferroviaires, l'encours de dette défini « au sens large » se positionne à 1,464 Md€.

Le taux moyen de la dette réglementaire s'établit à 2,05 % au 31/12/2025.

Annuité de la dette et frais financiers des instruments de trésorerie :

Les intérêts de la dette amortissable (hors CPE) se chiffrent à 24,4 M€. En tenant compte du rattachement des Intérêts Courus Non Echus 2025 et de l'annulation des ICNE 2024 (soit un solde de -0,5 M€), le mandatement passe à 23,9 M€. Sont également constatés sur l'exercice 2025, les mandats émis au titre de la gestion de trésorerie (comprenant les frais financiers et commissions diverses) pour 3,8 M€ du fait l'utilisation des NEU CP et des lignes de trésorerie tout au long de l'année.

Le remboursement en capital (hors remboursement des revolving) se chiffre à 85,8 M€ (dont remboursement lié au portage TET pour 22,5 M€) soit 98,6 % de réalisation des crédits votés.

Ligne « réaménagement de la dette » :

Au niveau du « réaménagement de la dette », les crédits étaient votés pour 50 M€ en prévision de mouvements revolving via des remboursements temporaires, les 30 M€ mobilisés fin 2024 ont été remboursés dès le mois de janvier 2025 et ont permis d'économiser 0,8 M€ de frais financiers sur l'ensemble de l'année.

5.2.03 - ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES

En dépenses

En application des principes de prudence et de sincérité, la Région Centre-Val de Loire réalise des **provisions** dès l'apparition d'un risque. Ainsi, en 2025, des provisions ont été constituées à hauteur de 2,499 M€ :

- 0,480 M€ au titre des litiges et contentieux,
- 1,951 M€ au titre des dépréciations des éléments d'actifs circulants,
- 0,068 M€ au titre des dépréciation des participations financières.

La démarche prudentielle de la collectivité en matière de recouvrement des créances régionales – avec la constitution de provisions pour dépréciation des éléments d'actifs – a permis de couvrir 89 % des charges induites par les admissions en non-valeur et les créances éteintes sur l'exercice 2025.

En effet, en 2025, le montant des **admissions en non-valeur et créances éteintes** a augmenté de 23 % par rapport à l'exercice précédent (1,950 M€ contre 1,586 M€ en 2024). Ce montant – qui est fonction des dossiers proposés par la comptable publique et de leur montant – reste néanmoins à un niveau stable, compte tenu des montants enregistrés les années précédentes (supérieur à 2M en 2023).

Enfin, une prestation d'accompagnement par un cabinet d'experts comptables a été mobilisée pour un coût de 10 830 €.

En recettes

Au titre des **cessions d'immobilisations** corporelles et financières, la collectivité a comptabilisé :

- 111 382 € de produits de cession résultant de ventes aux enchères de véhicules de l'administration,
- 16 200 € de produits de cession résultant de cessions de parts sociales que la Région détient dans le capital dans la SPL AREC,
- 30 € de produits de cession résultant d'une vente de parcelle du site du lycée Jeannette Verdier à Montargis (45).

Dans le cadre des actions économiques engagées par la Région au cours de ces dernières années, la collectivité a perçu 443 985 € de **dividendes au titre de ses différentes prises de participation** :

- Dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SEM ENERGIES RENOUVELABLES, la Région a perçu 85 000 € au titre des dividendes versés pour l'exercice 2024,
- Dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT, la Région a perçu 358 985 € au titre des dividendes versés pour l'exercice 2024.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de provisions pour risques, la collectivité a procédé à la **reprise de provisions** à hauteur de 2,131 M€ :

- 0,234 M€ au titre des litiges et contentieux (disparition du risque),
- 1,735 M€ au titre des dépréciation des actifs circulants (risque avéré),
- 0,162 M€ au titre des dépréciation des éléments financiers (disparition du risque).

Enfin, 461 052 € sont comptabilisés en recettes au titre des écritures comptables de **régularisation des rattachements de charges** 2024. Il s'agit d'une régularisation des écarts entre le montant rattaché sur l'exercice 2024 et le réalisé sur l'exercice 2025 dont le montant est en définitive inférieur).

Les mouvements d'ordre

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion des opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...

Dotations aux amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation de la valeur des biens mobiliers et immobiliers en raison de leur usage, du temps ou du progrès technique, et de dégager des ressources destinées à les renouveler (autofinancement).

Les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2024 sont amortis de manière linéaire à compter du 1^{er} janvier 2025 conformément aux durées d'amortissement votées et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 (DAP n°22.05.01 du 15 décembre 2022).

Dotations aux amortissements (en M€)	CA 2024	CA 2025
Constructions et aménagements (lycées, Hôtel de région...)	54,098	58,736
Dont agencements de terrains	0,148	0,155
Dont bâtiments administratifs	0,374	0,379
Dont bâtiments scolaires	48,464	52,118
Dont autres bâtiments publics (culturels, sportifs...)	2,985	3,023
Dont installation et aménagements des constructions	2,127	3,061
Subventions d'équipement versées :	299,948	284,851
Dont subventions d'équipement versées aux lycées publics	3,858	3,059
Dont subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	43,961	46,909
Dont subventions d'équipement versées aux organismes de transport	33,161	36,120
Dont subventions d'équipement versées aux organismes publics	113,165	107,083
Dont subventions d'équipement versées dans le cadre de la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER...)	105,803	91,680
Immobilisations incorporelles et corporelles	29,573	21,175
Dont frais d'études, insertion, licences,	4,044	2,755
Dont autres immobilisations incorporelles		
Dont matériels techniques, installations techniques	7,286	5,296
Dont mobiliers	3,687	2,556
Dont matériels informatiques, téléphonie	11,759	7,462
Dont matériels de transport	1,859	2,012
Dont dépenses ultérieures immobilisées sur biens historiques et culturels		0,002
Dont autres immobilisations corporelles	0,938	1,092
Total	383,619	364,762

En comparaison avec les amortissements de l'exercice 2024 (383,619 M€), le montant des dotations aux amortissements a diminué de -4,92 % en 2025 (364,762 M€). Cette diminution s'explique notamment par la baisse des subventions d'équipement versées dans le cadre de la gestion des fonds européens.

Reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables

La reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables a pour effet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements. Elle est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien concerné. Le montant de la reprise de la dotation régionale pour l'équipement scolaire (DRES) correspond au montant perçu par la collectivité au titre de la DRES. Quant au niveau de la reprise des subventions d'investissement perçues par la Région, il est égal au montant de la subvention considérée divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien subventionné.

Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables (en M€) au titre de :	CA 2024	CA 2025
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	22,786	22,786
Fonds européens (FEDER, FEADER)	65,245	55,568
Autres subventions d'équipement transférables	14,146	19,098
Total	102,177	97,452

Le montant de la reprise de la DRES s'élève à 22,786 M€ pour 2025. Globalement, sous l'effet de la fin de la programmation 2014-2020 et du démarrage de la programmation 2021-2027 au titre des fonds européens, le montant de la reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables a diminué de 4,725 M€ en 2025 par rapport aux éléments constatés au titre de l'exercice 2024 (soit -5,20 %).

Neutralisation de la charge de fonctionnement nette liée à la dotation aux amortissements

Si la dotation aux amortissements constitue une dépense de fonctionnement obligatoire, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement, la neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées permet à la Région de respecter l'obligation d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement. Son montant est obtenu de la manière suivante :

Neutralisation de la charge d'amortissement	CA 2024	CA 2025
Montant total des amortissements des subventions d'équipement versées et des bâtiments publics (déduction faite du montant de 25,252 M€ correspondant à la reprise annuelle des subventions reçues pour le financement de ces équipements)	287,795	308,982
Total	287,795	308,982

Compte tenu de la diminution de la dotation aux amortissements, de la reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachés aux actifs amortissables, le montant de la neutralisation de la charge d'amortissement est égal à 308,982 M€, en progression d'environ 7,34 % par rapport aux éléments constatés en 2024.

5.2.04 – DEVELOPPER LE PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER

Sur les 444 k€ de crédits de paiement dédiés au pilotage décisionnel et financier, un montant de 235 k€ a été réalisé en 2025. Ce dernier a couvert les dépenses relatives aux évaluations de politiques publiques, au déploiement des nouvelles missions liées à la gouvernance, au lancement de la démarche RSO et au solde des missions relatives au SRADDET. Au titre des évaluations des politiques publiques, près de 140 k€ ont été mandatés pour les trois évaluations des dispositifs Mobilico, Pass Création et de la stratégie de communication auprès des bénéficiaires de la formation professionnelle. Le déploiement de la gouvernance des projets a consommé près de 39 k€ pour l'audit de la méthodologie projets, l'accompagnement sur la gouvernance data et l'achat de normes ISO. L'accompagnement à la démarche RSO a consommé 54 k€.

Le prévisionnel dédié aux audits des structures subventionnées n'a pas été consommé en raison d'une liquidation sur le début d'exercice 2026. Ainsi, les mandatements représentent 53 % du BP 2025.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.3 - RESSOURCES HUMAINES

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
PAYER LES AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE	Fonctionnement	170 129 000	168 492 134	99%	2 930 000	2 772 706	95%
DEVELOPPER LES COMPETENCES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS	Fonctionnement	1 352 000	960 722	71%			
ASSURER LA PREVENTION, LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL	Fonctionnement	765 000	510 665	67%	152 000		
METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE	Fonctionnement	3 429 000	3 531 648	103%	830 000	859 057	104%
TOTAL Fonctionnement		175 675 000	173 495 169	99%	3 912 000	3 631 763	93%

BILAN GENERAL

Articulé autour de 4 programmes, le budget relatif aux ressources humaines se caractérise par la part importante de la masse salariale des agents de la collectivité. Ainsi, sur les 173,495 M€ de dépenses mandatées au titre de l'exercice 2025, plus de 97 % relève du programme « payer les agents et gérer la carrière ».

Dans un contexte marqué par la nécessité de maîtriser la dette publique, plusieurs mesures inscrites dans la loi de finances (PLF) et loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) ont eu un impact dimensionnant sur la masse salariale de la collectivité. C'est notamment le cas avec la hausse de la cotisation CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux) de 12 points répartis sur les 4 prochaines années (2025 à 2028).

Par ailleurs et conformément aux engagements pris en 2021 lors de la mise en œuvre du RIFSEEP, la collectivité a souhaité poursuivre son effort en faveur du pouvoir d'achat des agentes et agents et a mené de nouvelles négociations avec les organisations syndicales. Celles-ci ont abouti à différentes mesures dont plusieurs ont été mises en œuvre dès l'exercice 2025.

Enfin, la continuité de service au sein des établissements d'enseignement a pu être assurée en s'appuyant sur les différents leviers développés au sein de la DGTRH (enveloppe, association intermédiaire, Intérim) et ce malgré le désengagement progressif de l'Etat sur le dispositif Parcours Emplois Compétences (PEC).

Il est à noter que le poids des charges de personnel en région Centre Val de Loire représente 16,4 % des dépenses de fonctionnement sensiblement au-dessous de la moyenne des régions située à 19%.

5.3.01 - PAYER LES AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE

Le programme intègre principalement les dépenses de rémunération des agentes et des agents de la collectivité, qu'il s'agisse des fonctionnaires (stagiaires et titulaires), des contractuels de droit public (CDI, Contrats de projets, contrats sur emplois permanents ou non permanents) comme des contractuels relevant du droit privé (Contrats aidés et apprenti.e.s).

Pour rappel, ces dépenses intègrent également certains avantages sociaux (participations mutuelle santé et prévoyance, Ticket restaurant, dispositifs relatifs aux trajets domicile travail) et les remboursements relatifs aux frais de déplacements professionnels.

En sus de la rémunération, le programme comprend le déploiement de différents marchés (Intérim et associations intermédiaires) qui permettent d'assurer la continuité de service public au sein des établissements d'enseignement en complément de l'enveloppe de remplacement.

En 2025, les dépenses de personnel sont en augmentation de 2,5% soit 4,243 M€ (Sur la base des montants mandatés entre les deux derniers exercices).

Par rapport aux exercices précédents, cette hausse apparaît relativement contenue en considérant qu'elle est principalement le résultat de décisions nationales prises dans le cadre de loi de finances et pour lesquelles la collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre. Ainsi, la masse salariale représente 16,4 % des dépenses de fonctionnement ce qui demeure sous la moyenne des collectivités régionales (19 %).

Dans un contexte de tensions sur le pouvoir d'achat et malgré les contraintes budgétaires, la collectivité a néanmoins souhaité négocier avec les organisations syndicales un protocole d'accord intégrant plusieurs mesures à court et moyen termes. Certaines de ces mesures ont été mises en œuvre dès 2025.

Ainsi, l'évolution de la masse salariale relève principalement des éléments suivants :

- Augmentation de la cotisation CNRACL de 3 points (2,250 M€) ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité (1,4 M€) ;
- Avancement de grade et Promotion interne (150 k€) ;
- Mesures en faveur du pouvoir d'achat des agentes et des agents (augmentation participation employeur à la protection sociale complémentaire 90 k€).

Des postes non permanents (contrats de projet) ont été créés dans le cadre des démarches expérimentales ou de partenariats INTERREG. Ils font systématiquement l'objet des financements nationaux ou européens.

Le taux de réalisation du programme est de 99 %. La principale sous-réalisation porte sur le recrutement des contrats relatifs aux dispositifs Parcours Emplois Compétences (PEC) puisque l'Etat a acté son désengagement progressif et le dispositif devrait prendre fin au cours de l'année 2026 à l'expiration des contrats en cours.

Cette décision a conduit à la fois à une sous réalisation sur les crédits concernés (- 570 k€) et à une baisse des recettes correspondantes (- 200 k€).

5.3.02 - DEVELOPPER LES COMPETENCES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Cette activité regroupe les dépenses relevant du développement des compétences, de l'accompagnement des agentes et des agents (dont la démarche managériale Mad'In), ainsi que des actions de recrutement.

Au titre de l'exercice 2025, les crédits votés se sont élevés à 1,352 M€. Les dépenses mandatées s'établissent à 960 722 €, soit un taux d'exécution budgétaire de 77 %.

L'écart constaté entre les crédits votés et les crédits consommés s'explique principalement par le décalage temporel de certaines opérations ou leur lancement en fin d'année, sans remise en

cause de leur inscription budgétaire. Il s'agit notamment de l'étude stratégique des emplois et des compétences dans les lycées, du marché relatif à la démarche d'accompagnement managérial et du dispositif d'évaluation de la démarche Mad'In.

Compte tenu du calendrier contractuel et opérationnel de ces actions, les engagements juridiques et/ou les paiements effectifs interviendront sur les exercices 2026 et 2027.

5.3.03 - ASSURER LA PREVENTION, LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Les dépenses relatives à ce programme concernent toutes les actions de prévention mises en place par la collectivité régionale pour assurer la protection de la sécurité et de la santé au travail de ses collaborateurs. Elles comprennent notamment les visites médicales des agentes et des agents qui ont progressé de près de 20% par rapport à 2024, la cellule d'écoute psychologique, le service des assistants sociaux mais aussi les équipements de protection individuels pour les agentes et des agents dits du siège ainsi que toutes les vérifications périodiques obligatoires hors EPLE. A noter également que le renouvellement, en cours d'année, des marchés relatifs aux assistants sociaux et à la cellule d'écoute ont permis de réaliser des économies par rapport aux précédentes années.

Le montant total des dépenses représente 66,75% des crédits alloués sachant que des commandes ont été réalisées en fin d'année 2025 et n'ont pu être imputées sur cet exercice.

5.3.04 - METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

Ce programme comprend tous les avantages sociaux accordés aux agents de la collectivité qui ne sont pas intégrés dans la paye.

Le premier poste de dépenses concerne les titres pré-payés (titres restaurant principalement mais également CESU pré-payés pour les agentes et les agents ayant une reconnaissance de travailleur handicapé, cartes cadeaux pour les fêtes de fin d'année). Y sont également intégrées les dépenses en faveur du prestataire d'action sociale PLURELYA, la subvention au Comité des Œuvres Sociales et les chèques vacances handicap.

Compte tenu de la forte augmentation des demandes de titres restaurant de la part des agentes et des agents des lycées lorsque la restauration scolaire est fermée, le montant total des dépenses représente 103% des crédits alloués. Les économies réalisées sur le précédent programme ont permis de financer le dépassement des crédits votés.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.4 - EUROPE

	Section	Dépense			Recette		
		Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Réalisés	Taux de réalisation
FONDS EUROPEENS 2014-2020	Fonctionnement		221 588			8 719	
TOTAL Fonctionnement			221 588			8 719	
FONDS EUROPEENS 2014-2020	Investissement		1 350			295 134	
TOTAL Investissement			1 350			295 134	

BILAN GENERAL

Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Région Centre-Val de Loire est autorité de gestion du fonds européen de développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE). Elle met ainsi en œuvre la politique de cohésion à travers plusieurs programmes dont le programme régional FEDER-FSE-IEJ et le programme interrégional FEDER Loire pour la période 2014-2020.

L'année 2025 a permis la clôture des programmes 2014-2020 en région Centre-Val de Loire. En effet, les derniers mouvements financiers en lien avec cette clôture ont été réalisés : paiements complémentaires et émissions de titre de recettes suite à la réalisation des derniers audits d'opérations.

5.4.01 - PROGRAMMATION FESI 2014-2020

Ce programme rend compte de l'activité de la collectivité en tant qu'autorité de gestion de deux programmes opérationnels (Programme opérationnel Centre-Val de Loire FEDER-FSE-IEJ et Programme opérationnel Interrégional Loire FEDER). L'année 2025 a permis le paiement des dernières subventions européennes complémentaires et l'encaissement des dernières recettes notamment suite aux derniers audits d'opérations.

LES DECISIONS

L'approbation du compte de gestion

Le compte de gestion établi par le payeur régional doit également être soumis au vote de l'Assemblée lors de cette même session.

Le compte de gestion est adopté en totalité.

L'approbation du compte administratif

Le compte administratif 2025 est approuvé au chapitre, selon la balance générale présentée ci-après, dont il ressort :

Le montant total des dépenses réalisées s'établit à 2 579 001 852,08 € (avec le solde reporté N-1 de 179 038 661,19 €), dont 1 170 480 135,93 € en investissement et 1 408 521 716,15 € en fonctionnement.

Le montant total des recettes réalisées s'établit à 2 585 668 336,19 € (avec le solde de fonctionnement reporté de 8 067 328,88 €), dont 919 716 506,01 € en investissement et 1 665 951 830,18 € en fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 257 430 114,03 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement 250 763 629,92 €.

L'arrêté des comptes présente un excédent global de clôture d'un montant de 6 666 484,11 €.

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		1 311 218 861,19	1 170 480 135,93	0,00	140 738 725,26	450 225 688,72	541 215 786,02
90	Opérations ventilées	524 789 200,00	450 240 565,94	0,00	74 548 634,06	450 225 688,72	14 877,22
900	Services généraux	27 860 000,00	21 932 588,12	0,00	5 927 411,88	21 917 710,90	14 877,22
900-5	Gestion des fonds européens	94 590 000,00	59 081 953,50	0,00	35 508 046,50	59 081 953,50	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	136 845 700,00	126 005 691,65	0,00	10 840 008,35	126 005 691,65	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	8 461 000,00	6 179 868,21	0,00	2 281 131,79	6 179 868,21	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	636 000,00	419 316,05	0,00	216 683,95	419 316,05	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	60 764 000,00	60 627 472,94	0,00	136 527,06	60 627 472,94	0,00
906	Action économique	48 442 500,00	40 746 801,44	0,00	7 695 698,56	40 746 801,44	0,00
907	Environnement	4 500 000,00	3 962 311,57	0,00	537 688,43	3 962 311,57	0,00
908	Transports	142 690 000,00	131 284 562,46	0,00	11 405 437,54	131 284 562,46	0,00
909	Fonction en réserve						
92	Opérations non ventilées	607 391 000,00	541 200 908,80	0,00	66 190 091,20		541 200 908,80
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	5 000,00	1 101,79	0,00	3 898,21		1 101,79
923	Dettes et autres opérations financières	137 000 000,00	115 782 764,06	0,00	21 217 235,94		115 782 764,06
925	Opérations patrimoniales	40 000 000,00	18 982 164,52		21 017 835,48		18 982 164,52
926	Transferts entre les sections	430 386 000,00	406 434 878,43		23 951 121,57		406 434 878,43
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		179 038 661,19					

RECETTES

RECETTES					
Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		1 311 218 861,19	919 716 506,01	0,00	391 502 355,18
90	Opérations ventilées	192 448 700,00	160 328 208,63	0,00	32 120 491,37
900	Services généraux	0,00	29 327,46	0,00	-29 327,46
900-5	Gestion des fonds européens	97 590 000,00	59 375 737,71	0,00	38 214 262,29
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	35 722 700,00	36 543 771,11	0,00	-821 071,11
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	95 000,00	232 364,13	0,00	-137 364,13
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	3 800 000,00	3 888 680,00	0,00	-88 680,00
906	Action économique	10 000 000,00	11 590 660,98	0,00	-1 590 660,98
907	Environnement	513 000,00	43 591,48	0,00	469 408,52
908	Transports	44 728 000,00	48 624 075,76	0,00	-3 896 075,76
909	Fonction en réserve				
92	Opérations non ventilées	779 872 471,12	580 349 636,19	0,00	199 522 834,93
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	18 000 000,00	16 031 204,61	0,00	1 968 795,39
923	Dettes et autres opérations financières	291 872 471,12	180 500 000,00	0,00	111 372 471,12
925	Opérations patrimoniales	40 000 000,00	18 982 164,52		21 017 835,48
926	Transferts entre les sections (2)	430 000 000,00	364 836 267,06		65 163 732,94
95	Chapitre de prévision sans réalisation	159 859 028,88		0,00	
951	Virement de la section de fonctionnement (3)	159 706 028,88			
954	Produit des cessions d'immobilisations (3)	153 000,00		0,00	
922-1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (4)	179 038 661,19	179 038 661,19		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00			

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses de fonctionnement – Total		1 683 524 028,88	1 401 407 684,32	7 114 031,83	0,00	275 002 312,73	790 161 824,31	618 359 891,84
93	Services ventilés	1 008 520 000,00	963 161 712,35	1 317 657,70	0,00	44 040 629,95	790 161 824,31	174 317 545,74
930	Services généraux	99 262 676,00	95 297 967,70	569 779,19	0,00	3 394 929,11	29 363 464,62	66 504 282,27
930-5	Gestion des fonds européens	41 610 000,00	32 011 264,15	0,00	0,00	9 598 735,85	32 011 264,15	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	388 430 610,00	370 846 473,36	511 520,52	0,00	17 072 616,12	263 551 960,41	107 806 033,47
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	29 334 000,00	29 109 778,37	57 509,04	0,00	166 712,59	29 167 287,41	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	1 843 400,00	746 050,54	0,00	0,00	1 097 349,46	746 050,54	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	8 151 600,00	7 567 354,39	6 000,00	0,00	578 245,61	7 573 354,39	0,00
936	Action économique	41 324 390,00	38 024 318,04	162 848,95	0,00	3 137 223,01	38 187 166,99	0,00
937	Environnement	8 583 324,00	8 139 289,12	0,00	0,00	444 034,88	8 139 289,12	0,00
938	Transports	389 980 000,00	381 419 216,68	10 000,00	0,00	8 550 783,32	381 421 986,68	7 230,00
939	Fonction en réserve							
94	Services communs non ventilés	515 298 000,00	438 245 971,97	5 796 374,13	0,00	71 255 653,90		444 042 346,10
940	Impositions directes	35 308 000,00	35 307 521,62	0,00	0,00	478,38		35 307 521,62
941	Autres impôts et taxes	12 600 000,00	12 089 196,00	0,00	0,00	510 804,00		12 089 196,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
943	Opérations financières	33 700 000,00	22 722 690,05	5 796 374,13	0,00	5 180 935,82		28 519 064,18
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	890 000,00	790 211,31	0,00	0,00	99 788,69		790 211,31
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	2 800 000,00	2 500 085,93			299 914,07		2 500 085,93
946	Transferts entre les sections (2)	430 000 000,00	364 836 267,06			65 163 732,94		364 836 267,06
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	159 706 028,88						0,00
953	Virement à la section d'investissement (3)	159 706 028,88						0,00
Total des groupes fonctionnels		1 683 524 028,88	1 401 407 684,32	7 114 031,83	0,00	275 002 312,73	790 161 824,31	618 359 891,84
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00						

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATION (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		1 683 524 028,88	1 665 951 830,18	0,00	0,00	17 572 198,70
93	Services ventilés	148 572 700,00	150 643 300,63	0,00	0,00	-2 070 600,63
930	Services généraux	5 133 000,00	5 681 025,32	0,00	0,00	-548 025,32
930-5	Gestion des fonds européens	41 610 000,00	31 798 394,53	0,00	0,00	9 811 605,47
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	81 640 000,00	84 212 830,50	0,00	0,00	-2 572 830,50
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	124 000,00	230 148,50	0,00	0,00	-106 148,50
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	7 227,50	0,00	0,00	-7 227,50
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	450 000,00	412 436,25	0,00	0,00	37 563,75
936	Action économique	6 240 000,00	6 574 399,53	0,00	0,00	-334 399,53
937	Environnement	1 771 000,00	1 047 625,42	0,00	0,00	723 374,58
938	Transports	11 604 700,00	20 679 213,08	0,00	0,00	-9 074 513,08
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	1 526 884 000,00	1 507 241 200,67	0,00	0,00	19 642 799,33
940	Impositions directes	34 958 000,00	35 891 981,86	0,00	0,00	-933 981,86
941	Autres impôts et taxes	982 264 000,00	987 578 963,85	0,00	0,00	-5 314 963,85
942	Dotations et participations	72 726 000,00	71 029 332,60	0,00	0,00	1 696 667,40
943	Opérations financières	4 000 000,00	4 174 430,22	0,00	0,00	-174 430,22
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	2 550 000,00	2 131 613,71			418 386,29
946	Transferts entre les sections (2)	430 386 000,00	406 434 878,43			23 951 121,57
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des groupes fonctionnels		1 675 456 700,00	1 657 884 501,30	0,00	0,00	17 572 198,70
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		8 067 328,88				

L'arrêté des comptes 2025

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2025, ce résultat s'élève à 257,4 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	8 067 328,88	1 657 884 501,30	1 665 951 830,18
Dépenses (réelles + ordre)		1 408 521 716,15	1 408 521 716,15
Total	8 067 328,88	249 362 785,15	257 430 114,03

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis y compris les opérations d'ordre). Pour 2025, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 250,8 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		919 716 506,01	919 716 506,01
Dépenses (réelles + ordre)	179 038 661,19	991 441 474,74	1 170 480 135,93
Total	-	-71 724 968,73	-250 763 629,92

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **6 666 484,11 €**.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Depuis l'exercice budgétaire 2024, le compte administratif comporte une annexe rendant compte de l'évaluation des dépenses figurant dans la section d'investissement sur le critère de l'atténuation du changement climatique.

Cette annexe est le résultat d'une évaluation de chaque dépense au prisme de la trajectoire de neutralité carbone aux horizons 2030 et 2050. La Région s'est saisie de cette approche, conforme à ses orientations inscrites dans chacun de ses schémas stratégiques.

L'analyse cette année s'est développée sur l'atténuation du changement climatique et l'impact sur la biodiversité. En 2028, elle sera élargie à l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels, à la gestion de la ressource en eau, à la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques et à la lutte contre les pollutions.

Chaque ligne de dépense est cotée sur une échelle triple (favorable/neutre/défavorable) ou non cotée, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir les informations nécessaires à la cotation des lignes.

Le travail de cotation a ciblé en priorité les mandats les plus importants. La cotation a ensuite été reportée sur l'ensemble des lignes d'un même programme ou d'une même opération, ce qui a permis de qualifier 82 % du budget d'investissement (461 M€ sur 566 M€).

La cotation a été réalisée en suivant les guides nationaux « atténuation climat » et « biodiversité ».

Le critère énergétique, hors électricité, est susceptible d'entraîner une cotation défavorable de la dépense ; il concerne particulièrement les transports et le bâtiment. Concernant les transports, conformément au guide national, les dépenses ont été classées selon le type de motorisation des transports de voyageurs. Les restructurations de lycées ont été traitées comme des constructions neuves sans artificialisation. À noter que le critère d'artificialisation entraîne, en application de ce guide, le classement de la dépense en défavorable sauf pour la partie relative à la performance énergétique et biosourcé. Concernant l'axe biodiversité c'est également l'artificialisation qui explique la cotation défavorable de certaines dépenses.

Cette annexe montre les efforts engagés par la Région pour inscrire le Centre-Val de Loire dans une trajectoire de décarbonation et préservant la biodiversité.

Les fonds européens attribués à la Région ont été traités en prenant en compte la dépense finale réellement engagée par la Région, et non les mouvements de compte à compte.

	Favorables	Neutres	Défavorables	Non cotées
Axe 1 - Climat	233 124 621 €	122 704 336 €	47 337 982 €	58 779 152 €
Axe 6 - Biodiversité	8 645 169 €	286 788 161 €	78 440 361 €	88 072 400 €

Hors prise en compte du critère concernant l'impact de la biodiversité, 50 % des dépenses d'investissement de la Région sont favorables. Pour illustration, ce sont des investissements pour le transport collectif de voyageurs avec l'acquisition de trains Rémi électriques ou encore le soutien à des opérations immobilières en faveur de la santé et du secteur sanitaire et de l'enseignement supérieur. A noter également, le soutien au « Plan Loire » en faveur de la préservation des continuités écologiques.

Ce sont des aides aux collectivités qui concourent à préserver la biodiversité comme le renouvellement de l'éclairage public ou encore aux entreprises pour l'achat de matériels adaptés

Ces exemples illustrent la mise en œuvre des orientations stratégiques régionales pour le climat dans la COP régionale et notamment pour le verdissement des transports collectifs, la

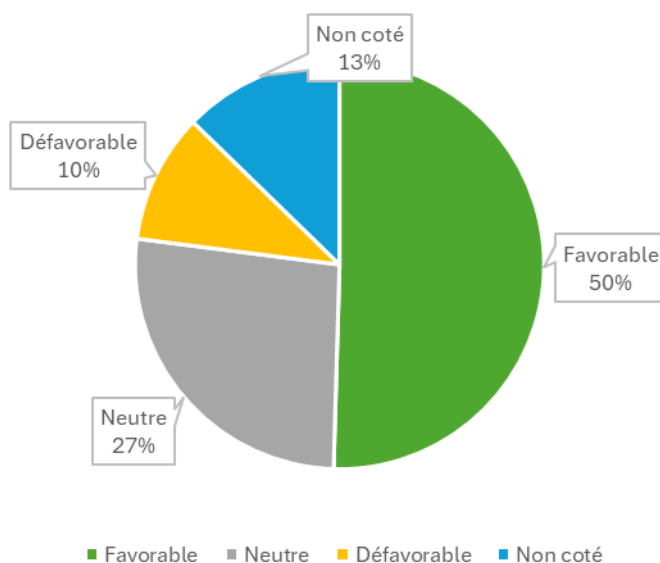
rénovation énergétique et le plan bâtiment durable, le SPASER pour les achats, le plan numérique responsable, le SRADDET, le Plan Régional

Concernant les dépenses cotées « Neutre », ce sont des investissements comme l'acquisition immobilière du projet Jaurès ou en faveur de l'accessibilité des bâtiments et équipements publics

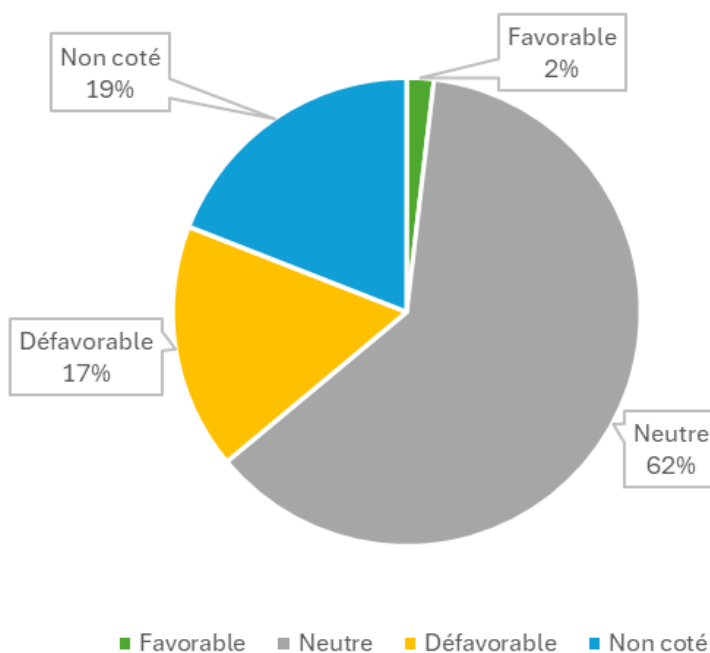
Les dépenses cotées « Défavorables », par application du guide de cotation, correspondent principalement à certaines filières économiques et au transport carboné.

Certaines dépenses n'ont pas, à ce jour, pu être cotées concernant des subventions et des achats très divers pour lesquels manquaient des données extracomptables ou la méthode de cotation.

Cotation environnementale des dépenses d'investissement
2025 - Atténuation du changement climatique



Cotation environnementale des dépenses
d'investissement 2025 - impact sur la biodiversité



POINT DE SITUATION SUR LES PROGRAMMES EUROPEENS

L'année 2025 a constitué une année charnière dans la poursuite de la programmation, de la certification auprès de la Commission européenne et du paiement des aides européennes aux bénéficiaires.

Les taux de programmation (engagement des crédits), de certification (remboursement par la Commission européenne des subventions payées aux bénéficiaires) et de paiement effectif aux bénéficiaires ont été exemplaires sur la période 2014-2020 (110% de programmation et 100% de certification). Les taux de la période de programmation 2021-2027 s'inscrivent dans la même dynamique. Ils sont régulièrement salués par la Commission européenne à l'occasion des comités de suivi annuels, de la même manière que le sont les modalités de gestion. En effet, la Région a poursuivi ses formations gratuites auprès des porteurs de projet, a maintenu les options de coûts simplifiés autorisés par la réglementation européenne et s'est déplacé à la rencontre des porteurs de projet sur le territoire. Par ailleurs, chaque année la Région est soumise à des campagnes d'audits d'opération. Chaque année, les auditeurs et auditrices constatent de très faibles taux d'erreur et la Commission nous félicite également sur ce point, preuve d'une gestion exemplaire et sécurisée.

Le paiement des aides européennes est historiquement conditionné à des aléas de gestion (exemples : délai de transmission des pièces par les bénéficiaires, demandes d'avenants entraînant le décalage de paiements d'une année sur l'autre, sous-réalisation des dépenses et/ou abandons de certains projets). Dans ce cadre tous les crédits qui ne seraient pas consommés en en année N sont mécaniquement reportés en année N+1. Pour examiner l'efficacité de la Région dans la gestion des fonds européens, il convient donc d'analyser les données en fin de période de programmation, une fois la clôture des programmes terminée. Pour la période actuelle, c'est en 2030 qu'un bilan objectif et complet pourra être dressé.

Le seul élément pouvant entraîner une perte de crédits européens par la Région est le mécanisme de dégagement d'office. Jamais la Région n'a eu à subir un dégagement d'office sur la période de programmation 2014-2020 et elle ne devrait pas non plus en subir sur la période 2021-2027. L'objectif fixé à fin 2025 a été atteint à 193%, l'objectif à fin 2026 est déjà atteint à 85% et celui de 2027 est déjà atteint à 50% (la Région était classée au premier rang à fin 2025 en termes de pourcentages d'atteinte des cibles du dégagement d'office).

Afin de se saisir d'un maximum d'opportunités en lien avec la réglementation européenne, la Région a fait valider en comité de suivi de mars 2025 une modification de la maquette financière du programme. Elle a choisi de dédier en redéploiement 4 M€ à une action spécifique en lien avec les projets d'investissement de Bourges Capitale Européenne de la Culture mais elle a également choisi d'activer deux nouvelles priorités d'intervention en redéploiement à l'aide du dispositif « STEP » de la Commission européenne. Ce dispositif doit permettre de contribuer à ce que l'Europe et ses territoires retrouve une indépendance stratégique. La Région a activé le dispositif « STEP » dans deux domaines : la recherche, le développement et l'innovation ainsi que l'hydrogène. Ce dispositif permet notamment de cofinancer les opérations éligibles jusqu'à 100% mais également de cofinancer des grandes entreprises.

I – Le programme régional et interrégional FEDER-FSE+ 2021-2027

Ce programme dispose d'une enveloppe de 400 M€ hors crédits d'assistance technique. A fin 2025, 65% des crédits d'intervention étaient programmés, représentant 258 M€ et 492 opérations. **La Région était classée au troisième rang des Régions françaises en termes d'avancement de programmation.** 55 M€ (14% de la maquette) étaient en cours d'instruction représentant 157 opérations et 141 M€ (36% de la maquette) étaient identifiés en revue de projet représentant 299 opérations.

Au 31 décembre 2025, le taux de programmation prévisionnel global était estimé à 114%.

Cette surprogrammation prévisionnelle est un gage de sécurité pour consommer l'intégralité des crédits d'ici à la clôture du programme considérant la sous-réalisation potentielle sur les opérations et les éventuels abandons de projet qui peuvent intervenir d'ici à 2029.

Concernant le FEADER, la finalisation de la programmation 2014-2022 a également été l'une des priorités principales, avec l'instruction de l'ensemble des dossiers concernés dans les délais, permettant d'atteindre un taux de paiement de 94%.

En ce qui concerne la programmation 2023-2027, deux volets ont été au centre des préoccupations de la région :

- l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. 252 dotations jeunes agriculteurs ont été programmées sur 2025 et mobiliseront 4,7 M € de FEADER.
- le soutien aux investissements productifs : 611 dossiers d'investissements matériels dans les exploitations agricoles ont été engagés, mobilisant 11,2 M € de FEADER et 4,9 M € de crédits Région . 8,4 M € d'aides ont été payées pour 280 demandes traitées.

Synthèse de la programmation réelle et prévisionnelle par priorité d'intervention

Fonds	Priorités d'intervention	Maquette UE	Programmé		En cours d'instruction		Revue de projet		TOTAL PREVISIONNEL		
			€	NB	€	NB	€	NB	€	NB	% maquette
FEDER	1 - RDI, compétitivité des entreprises et numérisation	104 141 122	61 585 139	98	11 914 966	24	28 321 229	29	101 821 334	151	98%
FEDER	1 bis - STEP RDI	9 000 000	0	0	0	0	9 000 000	1	9 000 000	1	100%
FEDER	2 - THD	15 600 000	15 575 000	2	0	0	0	0	15 575 000	2	100%
FEDER	3 - Transition énergétique et écologique	78 600 000	35 540 523	138	24 733 838	78	56 378 074	174	116 652 435	390	148%
FEDER	3 bis - STEP Hydrogène	2 400 000	0	0	0	0	2 400 000	2	2 400 000	2	100%
FEDER	4 - Mobilité urbaine durable	18 000 000	12 251 753	13	5 712 482	7	2 734 548	4	20 698 783	24	115%
FSE+	5 - Emploi/formation, orientation et ESS	99 305 258	101 211 818	189	4 184 382	13	11 678 468	25	117 074 667	227	118%
FEDER	6 - Attractivité et cohésion des territoires	39 050 000	18 256 676	25	7 724 393	22	19 320 896	39	45 301 964	86	116%
FEDER	7 - Bassin de la Loire	31 845 000	13 392 309	27	2 817 409	13	11 694 329	25	27 904 047	65	88%
Total		397 941 380	257 813 216	492	57 087 470	157	141 527 545	299	456 428 231	948	115%

Synthèse de la programmation réelle et prévisionnelle par département

Département	Programmé		En cours d'instruction		Revue de projet		TOTAL PREVISIONNEL		
	€	NB	€	NB	€	NB	€	NB	% maquette
18	36 084 324	70	8 073 139	19	13 747 503	55	57 904 966	144	15%
28	17 159 981	39	4 095 836	13	7 472 671	23	28 728 487	75	7%
36	16 185 843	34	5 089 553	16	11 514 226	21	32 789 621	71	8%
37	35 921 076	72	7 921 961	24	11 467 891	34	55 310 928	130	14%
41	12 657 357	43	3 975 709	17	12 618 559	36	29 251 625	96	7%
45	127 285 905	210	23 508 770	54	74 541 570	116	225 336 245	380	57%
Hors RCVL	12 518 730	24	2 879 967	14	10 165 126	14	25 563 823	52	6%
Total	257 813 216	492	55 544 934	157	141 527 545	299	454 885 695	948	114%

Synthèse de la programmation et des paiements par département et par thématiques

Département	UE Programmé									
	€	%	€/hab	dont RDI	dont THD	dont Transition énergétique et écologique	dont Mobilité urbaine durable	dont emploi/formation	dont Attractivité et cohésion des territoires	dont Actions Bassin de la Loire
18	36 084 324	14%	120,48	6 470 656	10 473 750	7 192 652	529 642	5 369 797	6 015 426	32 400
28	17 159 981	7%	39,64	2 223 809	0	2 381 942	1 116 940	10 688 755	748 536	0
36	16 185 843	6%	74,65	2 346 142	5 101 250	2 347 878	0	2 965 560	3 425 012	0
37	35 921 076	14%	58	6 507 052	0	6 243 238	5 237 621	16 568 840	1 100 293	264 032
41	12 657 357	5%	38,48	1 177 016	0	4 999 695	784 329	2 822 106	2 874 211	0
45	127 285 905	49%	185,26	42 860 465	0	12 187 817	4 583 220	62 649 937	4 093 198	911 269
Hors RCVL	12 518 730	5%		0	0	187 300	0	146 822	0	12 184 609
Total	257 813 216			61 585 139	15 575 000	35 540 523	12 251 753	101 211 818	18 256 676	13 392 309

Département	UE Payé									
	€	%	€/hab	dont RDI	dont THD	dont Transition énergétique et écologique	dont Mobilité urbaine durable	dont emploi/formation	dont Attractivité et cohésion des territoires	dont Actions Bassin de la Loire
18	20 536 043	22%	68,57	3 211 568	9 857 905	3 350 986	429 851	1 444 792	2 213 642	27 299
28	5 554 888	6%	12,83	981 935	0	1 194 600	335 082	2 818 709	224 561	0
36	7 998 958	9%	37	1 417 802	3 979 393	1 339 540	0	1 212 796	49 427	0
37	15 859 778	17%	25,61	3 156 902	0	4 337 612	1 074 638	6 715 478	495 938	79 209
41	4 979 268	5%	15,14	577 612	0	2 691 161	235 299	612 933	862 263	0
45	34 085 530	36%	49,61	18 084 482	0	5 095 203	1 050 000	5 828 917	3 480 654	546 274
Hors RCVL	4 979 304	5%		0	0	82 593	0	44 047	0	4 852 664
Total	93 993 769			27 430 302	13 837 298	18 091 697	3 124 869	18 677 672	7 326 485	5 505 446

Synthèse de la programmation et des paiements par type de bénéficiaires

Type bénéficiaire	UE Programmé		dont RDI	dont THD	dont Transition énergétique et écologique	dont Mobilité urbaine durable	dont emploi/formation	dont Attractivité et cohésion des territoires	dont Actions Bassin de la Loire
	€	%							
Association	25 537 005	10%	12 730 616	0	3 882 230	0	4 669 496	1 597 495	2 657 167
Public (sauf GIP)	90 049 894	35%	19 410 392	15 575 000	17 786 219	10 251 753	1 893 163	14 439 388	10 693 979
GIP	2 515 417	1%	2 515 417	0	0	0	0	0	0
Entreprise	39 764 670	15%	20 921 126	0	13 044 536	2 000 000	1 538 052	2 219 793	41 163
RCVL	99 946 231	39%	6 007 588	0	827 537	0	93 111 106	0	0
Total	257 813 216		61 585 139	15 575 000	35 540 523	12 251 753	101 211 818	18 256 676	13 392 309

Type bénéficiaire	UE payé		dont RDI	dont THD	dont Transition énergétique et écologique	dont Mobilité urbaine durable	dont emploi/formation	dont Attractivité et cohésion des territoires	dont Actions Bassin de la Loire
	€	%							
Association	12 644 673	13%	5 843 657	0	2 746 026	0	1 965 311	225 000	1 864 679
Public (sauf GIP)	40 965 393	44%	6 055 890	13 837 298	8 452 805	2 524 869	304 735	6 161 377	3 628 418
GIP	1 106 512	1%	1 106 512	0	0	0	0	0	0
Entreprise	20 313 860	22%	11 924 244	0	6 375 744	600 000	461 416	940 108	12 349
RCVL	18 963 331	20%	2 500 000	0	517 121	0	15 946 210	0	0
Total	93 993 769		27 430 303	13 837 298	18 091 696	3 124 869	18 677 672	7 326 485	5 505 446

Enfin, voici en guise d'illustration quelques projets emblématiques déjà cofinancés par priorité d'intervention.

Priorité sur la recherche, le développement, l'innovation, la compétitivité des entreprises et la numérisation

- **Projet** : Pérennisation des actions du Consortium interacadémique C-VaLo
- **Bénéficiaire** : CNRS
- **Département** : 18#28#36#37#41#45
- **Dates de réalisation** : 2023-2026
- **Objectif et résultat** : Soutenir l'émergence de projets à fort impact économique et social, toutes disciplines scientifiques confondues, et de conclure des contrats d'exploitation dans le but de créer des emplois et de la valeur sur le territoire mais aussi de générer des revenus qui permettront de nouveaux investissements.
- **Montant FEDER** : 2 086 902,24 €

Priorité sur le très haut débit

- **Projet** : Finalisation du déploiement du réseau très haut débit en fibre optique
- **Bénéficiaire** : SMO BERRY NUMERIQUE
- **Département** : 18
- **Dates de réalisation** : 2022-2026
- **Objectif et résultat** : Acheter la couverture du réseau THD dans les territoires du Cher et de l'Indre en concentrant les financements sur des zones d'initiatives publiques non encore couvertes. La construction et l'entretien d'infrastructures numériques à haute qualité de services doit permettre de créer, de maintenir et de faire revenir des activités dans les territoires ruraux.
- **Montant UE** : 10 473 750 €

Priorité sur la transition énergétique et écologique

- **Projet** : Réhabilitation pôle administratif Campus Madeleine
- **Bénéficiaire** : ORLEANS METROPOLE
- **Département** : 45
- **Dates de réalisation** : 2023-2027
- **Objectif et résultat** : La réalisation de l'opération de rénovation énergétique de l'ancien hôpital d'Orléans permettra d'optimiser l'utilisation des locaux par l'université et son développement global, de permettre l'utilisation de nouveaux espaces dans des conditions optimales avec une consommation énergétique maîtrisée et d'améliorer l'attractivité de l'université.
- **Montant FEDER** : 2 000 000 €

Priorité sur la mobilité urbaine durable

- **Projet** : Création d'une passerelle cyclable sur le Cher
- **Bénéficiaire** : TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE
- **Département** : 37

- **Dates de réalisation** : 2024-2026
- **Objectif et résultat** : Mise en place d'une passerelle indépendante sur le pont d'Arcole pour permettre de sécuriser les déplacements cyclables en séparant le trafic routier, du trafic cyclable. L'opération s'inscrit dans l'ambition de l'acteur public Tours Métropole Val de Loire d'agir en faveur de la lutte contre le changement climatique, par le développement des mobilités douces et du vélo du quotidien. L'action s'insère dans le Plan Climat Air Energie du Territoire (Plan Climat Territorial) adopté en février 2025.
- **Montant FEDER** : 1 500 000 €

Priorité sur l'approche territorialisée visant à renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires

- **Projet** : Aménagements cyclables de la Châtre à Chavin
- **Bénéficiaire** : Conseil départemental de l'Indre
- **Département** : 36
- **Dates de réalisation** : 2024-2027
- **Objectif et résultat** : Réalisation d'une infrastructure cyclo touristique de 35 kilomètres environ, avec des portions en site propre, pour relier les communes de La Châtre à Chavin tout en offrant une nouvelle possibilité de loisirs et de tourisme aux usagers. De nouveaux usages du quotidien pourront également être développés par les résidents des communes concernés par ce tracé.
- **Montant FEDER** : 2 500 000 €

Priorité sur le soutien aux actions Interrégionales du Bassin de la Loire

- **Projet** : Programme de rééquilibrage du lit de la Loire - Travaux de remodelage des épis entre Anetz et Oudon
- **Bénéficiaire** : VNF
- **Département** : Bassin de la Loire
- **Dates de réalisation** : 2023-2027
- **Objectif et résultat** : Le projet vise à remodeler les ouvrages de navigation entre Anetz et Oudon afin de redonner de l'espace, de la liberté à la Loire et de mieux connecter les annexes fluviales et bras secondaires au bras principal. Le projet vise à restaurer l'équilibre morphologique du lit mineur de la Loire et de ses annexes pour préserver leurs fonctions écologiques.
- **Montant FEDER** : 1 300 000 €

Priorité sur l'emploi, l'orientation, la formation et l'économie sociale et solidaire

- **Projet** : Programme Régional de Formation
- **Bénéficiaire** : Région Centre - Val de Loire
- **Département** : 18#28#36#37#41#45
- **Dates de réalisation** : 2021-2024
- **Objectif et résultat** : Les actions de formation professionnelle mises en œuvre visent une insertion professionnelle durable de tous les publics et notamment les plus éloignés de l'emploi. 7 personnes sur 10 retrouvent un emploi à l'issue de la formation après une formation qualifiante (Parcours Métiers).
- **Montant FSE+** : 46 200 000 €

II – Une Région proactive dans l'accompagnement des porteurs de projet et qui se saisit des opportunités de simplification administrative

Si les fonds européens sont essentiels au développement équilibré des territoires, force est de constater que depuis plusieurs périodes de programmation, la politique de cohésion est soumise à plusieurs contraintes, difficultés et critiques qui n'incitent pas toujours les porteurs de projets à recourir aux financements européens et viennent même à en ternir l'image :

- Des réglementations nombreuses et instables, ainsi que des procédures complexes et lourdes le cas échéant, qui peuvent d'une part avoir pour effet de créer des situations d'insécurité juridique et conduire à des délais d'instruction et de paiement des aides européennes aux bénéficiaires parfois longs.
- Une superposition de plusieurs niveaux de contrôles, pénalisant les bénéficiaires et les autorités de gestion.

Depuis la période 2014-2020, la Région a mis en place des mesures permettant de garantir un accès transparent, facilité et accéléré aux fonds européens :

- **Mobilisation des taux forfaitaires** les plus adaptés en fonction des projets ayant pour conséquence de limiter la transmission de pièces justificatives par les bénéficiaires tout en sécurisant tout ou partie de la base éligible.
- **Généralisation d'une avance de 30%** de l'aide européenne dès signature de la convention, cette mesure permettant d'abord de soulager la trésorerie des bénéficiaires puis de limiter le nombre de demandes de paiement à soumettre pour percevoir l'intégralité de la subvention votée.
- **Activation en 2024 d'un barème stand de coûts unitaires sur les dépenses de personnel** sur le FEDER, ce dernier supprimant l'obligation de transmettre de nombreuses pièces justificatives au stade du contrôle de service fait.
- **Mise en place d'un conseil de premier niveau sur le FEDER** dans chaque territoire par l'intermédiaire des Maisons de la Région, cette mesure permettant d'orienter efficacement les porteurs de projet potentiel vers les sources de financement pertinentes.
- **La réalisation deux fois par trimestre de formations gratuites** pour tous les porteurs de projets en exprimant le besoin.
- **La rénovation du site www.europeocentre-valdeloire.eu** pour rendre toujours plus accessible et transparente l'information relative à l'action européenne de la Région.
- **L'organisation d'une cérémonie de clôture (Etoiles d'Europe)** mettant en valeur dix projets exemplaires cofinancés par les fonds européens sur les programmes 2014-2020.

RAPPORT ANNUEL DE LA DETTE 2025

Le « rapport annuel de la dette » retrace le contexte économique et financier de l'année écoulée, le suivi de l'évolution du niveau et de la structure de la dette, les différentes actions de gestion active de la dette et de la trésorerie menées en 2025.

Le rapport annuel de la dette est également complété par l'ensemble des annexes budgétaires normalisées et obligatoires du compte administratif à savoir :

- L'encours de dette par nature de dette
- L'encours de dette par structure de taux
- L'encours de dette par typologie de répartition de l'encours (« Charte Gissler »)
- L'état des instruments de couverture du risque financier
- Le bilan de l'utilisation des instruments de trésorerie pour l'année écoulée.

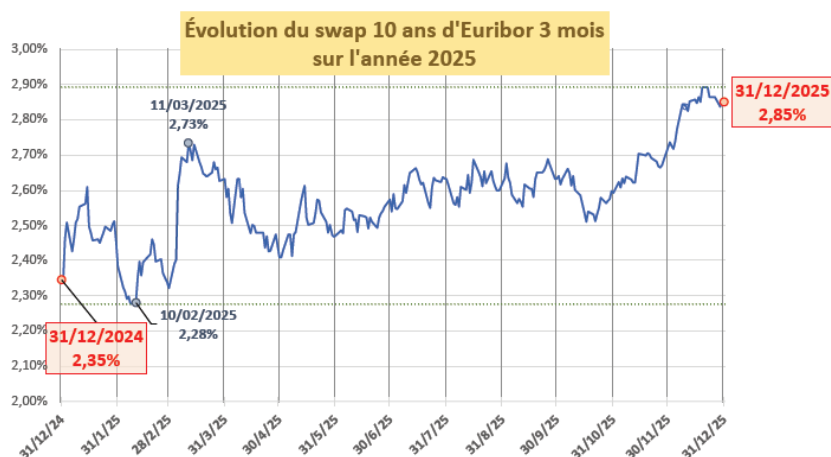
L'année 2025 a été marquée par la nécessité pour la Région d'accroître encore son niveau de veille de manière à capter chaque opportunité de marchés dans un contexte toujours compliqué dû au manque de visibilité sur la trajectoire des taux d'intérêts compte tenu des difficultés persistantes à voter le budget au niveau national. Avec des tensions marquées sur le niveau de l'OAT sur une grande partie de l'année, la Région a retravaillé son mix bancaire-obligataire dans une logique d'optimiser à la fois son profil d'amortissement et les conditions financières attachées aux conventions signées. Le taux moyen se positionne au 31/12/2025 à 2,05 % soit au global – 32 points de base par rapport à 2024.

I] L'IMPACT DE L'ÉVOLUTION DES MARCHES SUR LES CHOIX DE GESTION DE LA DETTE REGIONALE

Contexte économique, politiques monétaires et évolution des taux d'intérêts

Depuis septembre 2024, le marché intègre un atterrissage à 2 % des taux directeurs. Les anticipations se sont réalisées : la BCE a abaissé son taux directeur (« taux de dépôt ») de 3,00 % début 2025 à 2,00 % en juin, optant pour un statu quo par la suite. Le cycle de baisse de taux directeur est très probablement achevé, la politique monétaire n'influence donc plus que très marginalement le taux long.

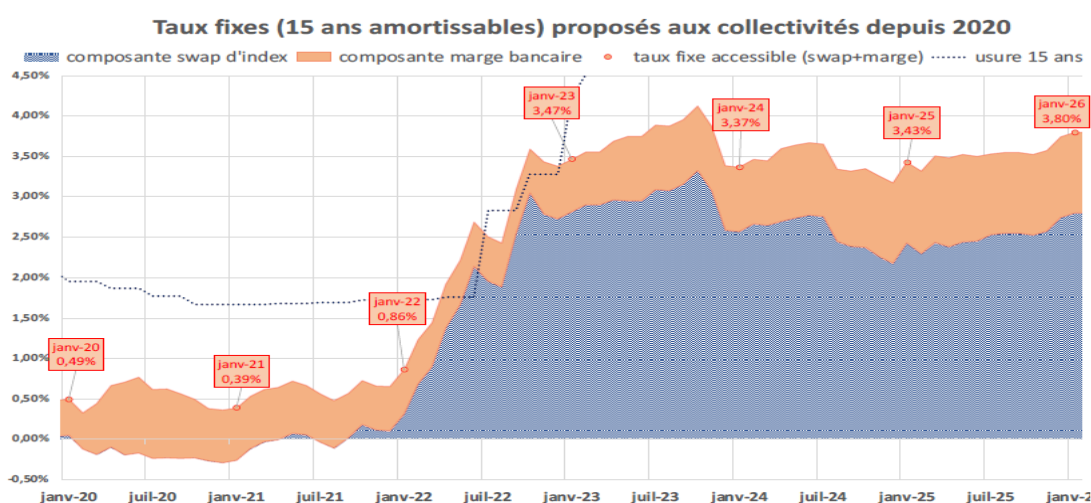
Les taux d'intérêt longs ont pris globalement une cinquantaine de points de base sur l'année 2025. Le taux de swap 10 ans contre Euribor 3 mois est ainsi passé de 2,35% à 2,85% entre la fin 2024 et la fin 2025, avec un brusque rebond en mars, lorsque l'Allemagne a annoncé une vaste relance budgétaire tandis que la BCE revoyait en hausse ses anticipations d'inflation, modifiant fortement les anticipations quant à ses futures baisses de taux directeurs (interrompues à partir de juin).



Les taux courts ont fini l'année 2025 sur les niveaux suivants : €ster à 1,92% (versus 2,91 % au 31/12/2024) et EURIBOR 3 mois 2,02% (versus 2,71% au 31/12/2024).

Conditions de financement

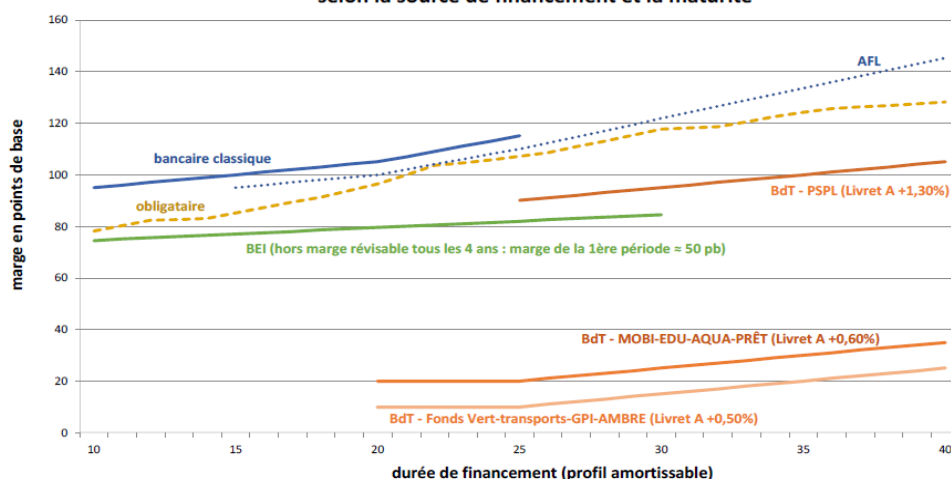
Au niveau des marges offertes aux collectivités, le renchérissement constaté depuis 2022 semble aujourd'hui stabilisé autour de 100 pbs même si une poussée passagère à 110 pb a été observée au printemps 2025, dans la foulée de la dégradation des conditions de financement de l'Etat. Cela place le niveau de taux global (taux + marge) autour de 3,80 % sur 15 ans sur un profil amortissable en fin d'année 2025. La composante taux contraste donc assez drastiquement avec les taux connus avant 2022 lesquels se positionnaient autour de 0% voire en deçà sur l'obligataire comme le montre le graphique ci-dessous.



Comme sur l'année 2024, le recours à l'obligataire a été chahuté compte tenu d'une volatilité forte toujours marquée par des éléments endogènes (problématiques budgétaires au niveau national) ou exogènes (contexte international avec les tensions sur les droits de douane...) provoquant des réactions fortes des marchés.

Aujourd'hui, le spread offert aux collectivités a reflué au cours de 2025 bornant autour de 10-15 points de base, les émissions obligataires offrent des conditions de marges encore dégradées par rapport aux autres sources de financements. Les conventions passées avec la Banque Européenne d'Investissement ou la Banque des Territoires sont, comme en 2024, largement mieux-disantes.

**Marge "collectivités" sur swap d'Euribor 3 mois au début de 2026
selon la source de financement et la maturité**



II] LE NIVEAU ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

1) La mobilisation de l'emprunt d'équilibre :

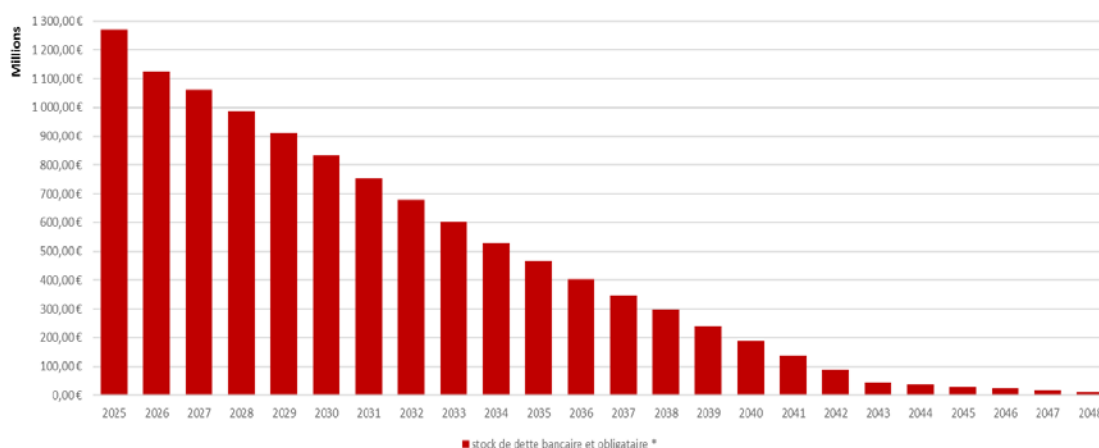
L'inscription d'emprunt voté en DM1 hors crédits dédiés à la gestion de dette est de 241,872 M€. Le montant finalement mobilisé dépend du taux de réalisation global du budget, tant en dépenses qu'en recettes.

L'emprunt réalisé en 2025 s'élève à 180,5 M€.

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunts inscrits au BP	136,3	103,15	87,6	233	368,7	237	263	243,7
DM 1	-11,8	-5,9	+35,1	+138,8	+13	+33,8	-16,76	-1,827
DM 2	10,8	-6,15	+23,2		-26,4	-11,5		
Total	135,3	91,1	145,9	371,8	355,3	259,25	246,240	241,872
Emprunts mobilisés	91,038	67,620	70	205	278,42	150	158,383	180,5
% mobilisation / total inscrit	67,3 %	74,2 %	48 %	55%	78,3%	57,8%	64,3%	74,6%
Variation nette de l'encours sur la dette directe <u>hors CPE</u>	34,9 dont portage TET 26,9	10,7 dont portage TET 1,620	+17,6	+144,1	+223,5 dont portage TET 98,420	+ 42,7	+ 43,1	+64,7

L'encours de la dette directe s'élève donc à 1,269 M€ dont 550 M€ de dette obligataire au 31 décembre 2025. A noter qu'au 31/12/2025 les encours du Contrat de Performance Energétique et du portage TET sont éteints.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se réalise comme suit :

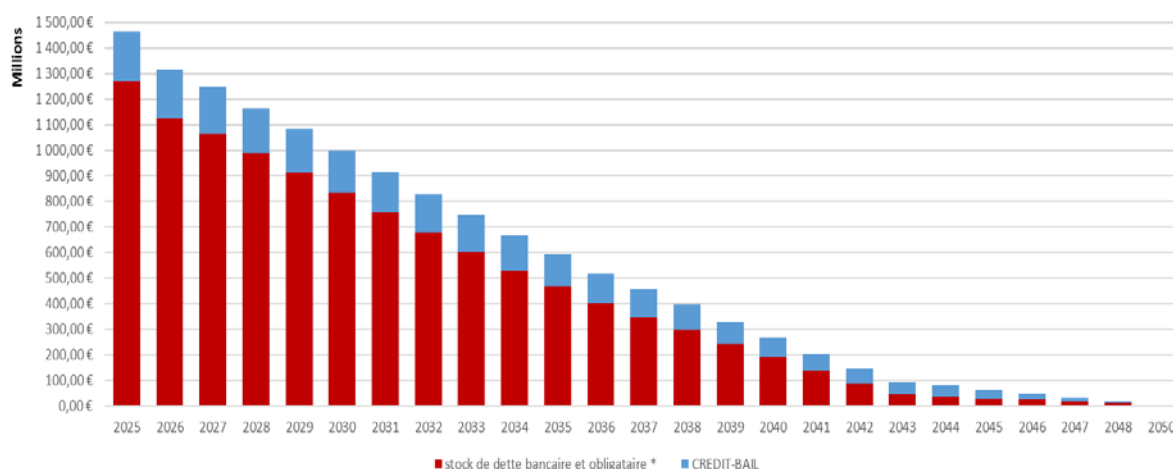


**le stock de dette bancaire et obligataire s'éteint en 2064 suite à l'intégration de la mobilisation 2024 du contrat signé avec la Banque des territoires.*

Une définition de la dette « au sens large » nécessite d'agréger au stock de dette ci-dessus les encours relatifs aux contrats de crédit-bail contractualisés depuis 2006 et 2009. S'entend alors comme stock de dette additionnel, l'encours du crédit-bail signé en 2006 et déjà mis en location depuis 2009 et celui du crédit-bail II signé en 2009 et mis en location en juin 2016 pour globalement 195 M€ au 31/12/2025.

L'encours global est alors porté à 1,464 Md€ au 31/12/2025.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se projette dès lors comme suit.



**le stock de dette bancaire et obligataire s'éteint en 2064 suite à l'intégration de la mobilisation 2024 du contrat signé avec la Banque des territoires.*

Dans les développements ci-après, il est proposé, pour l'analyse des indicateurs, de se concentrer uniquement sur la dette « réglementaire » soit l'encours de dette bancaire / obligataire.

2) La structure de la dette régionale :

a) Mobilisation 2025 :

S'agissant du financement des investissements, l'emprunt 2025 s'établit à 180,5 M€ et a été mobilisé par le mix bancaire-obligataire suivant :

- o 42,5 M€ en obligataire (spread moyen 0,157%)

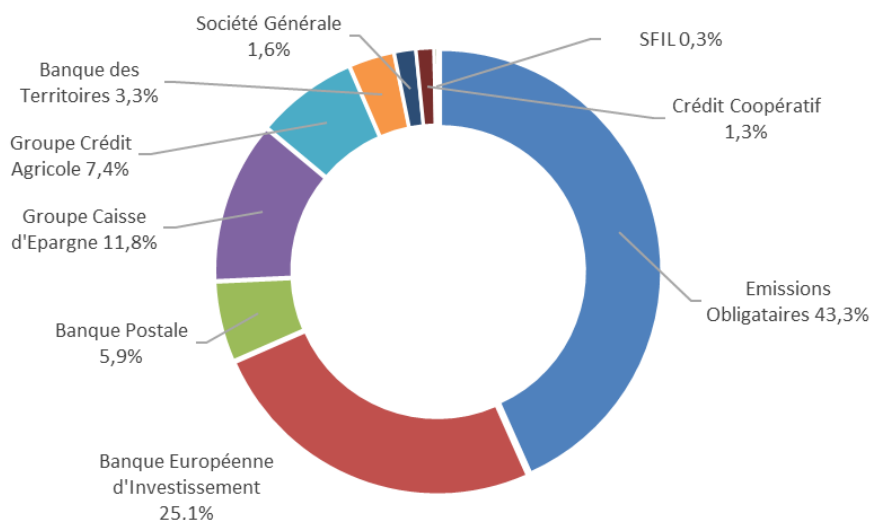
Référence	CRD	Fin	Indice
2025-1	12 500 000,00 EUR	25/05/2032	EURIBOR 3 mois + 0,71%
2025-2	5 000 000,00 EUR	26/05/2034	EURIBOR 3 mois + 0,83%
2025-3	5 000 000,00 EUR	15/01/2031	TAUX FIXE 2,755 %
2025-4	10 000 000,00 EUR	30/07/2031	TAUX FIXE 2,886%
2025-5	5 000 000,00 EUR	30/07/2032	TAUX FIXE 3,06%
2025-6	5 000 000,00 EUR	29/07/2033	TAUX FIXE 3,21%

- o 40 M€ ont été mobilisés sur le contrat BEI signé en octobre 2023 et positionnés sur une première phase de 4 ans (durée totale de la tranche = 25 ans) sur EURIBOR 3 mois + 0,453%. A l'issue de cette première phase, la Région pourra librement et gratuitement choisir un nouveau positionnement de cet encours en taux fixe ou renouveler sur EURIBOR, les conditions de marchés seront celles du moment de la nouvelle fixation.
- o Profitant des opportunités de marché, deux contrats présentant des marges bonifiées par rapport aux conditions généralement offertes au cours de l'année 2025 ont été négociés. Le premier avec la Société Générale pour 20 M€ sur EURIBOR 3 mois + 0,86% et une durée d'amortissement de 15 ans, le second avec CACIB pour 13 M€ sur EURIBOR 3 mois + 0,75 % et une durée d'amortissement de 25 ans.
- o Un emprunt complémentaire de 5 M€ a été réalisé sur EURIBOR 3 Mois + 1,22% et de manière à compléter avec souplesse le besoin d'emprunt 2025, 20 M€ ont été placés sur phase revolving en EURIBOR 3 MOIS + 1,08 %. En effet, un contrat de 30 M€ a été contractualisé en fin d'année 2024 avec CACIB et permet pour maximum 50 % du montant global de ce dernier de rester sur phase revolving jusqu'au 31/12/2026 afin d'amoindrir les frais financiers de ce tirage.
- o Dans la même logique de souplesse, 20 M€ ont été remobilisés en phase revolving sur €ster + 0,86 % sur un contrat signé en juillet 2024 avec La Banque Postale. Ce contrat permet de bénéficier de la faculté revolving donc de pouvoir mobiliser puis rembourser l'encours pour en économiser les frais financiers jusqu'à la mi année 2026, date à laquelle il faudra consolider cette convention.
- o L'emprunt d'équilibre a été complété pour 20 M€ avec la mobilisation en phase revolving de deux nouveaux contrats de 10 M€ chacun signés respectivement auprès de CACIB et de la Banque Postale. Ces contrats permettent de procéder au remboursement temporaire des fonds début 2026 de manière à en économiser les frais financiers, ces derniers seront remobilisés puis consolidés sur l'exercice 2026.

Le programme EMTN actuellement de 1,5 Md€ est utilisé à hauteur de 550 M€ à la suite des mobilisations obligataires de 2025 mais aussi au remboursement d'émissions obligataires réalisées pour le portage des TET pour 22 M€.

b) Répartition par prêteurs :

La part d'encours des obligataires se stabilise malgré le remboursement de 22 M€ sur le portage TET, l'encours contractualisé avec la Banque Européenne d'Investissement reste stable également autour de 25 %. Comme en 2024, la part relative au financement bancaire se renforce au détriment de la part obligataire, cela est dû au fait que la courbe OAT est devenue moins-disante que celle des swaps interbancaires compte tenu des tensions et perspectives floues au niveau de l'Etat français au cours de l'année 2025. La Région a ainsi privilégié des conventions bancaires intégrant notamment des phases revolving pour optimiser les frais financiers tout au long de l'année 2025.



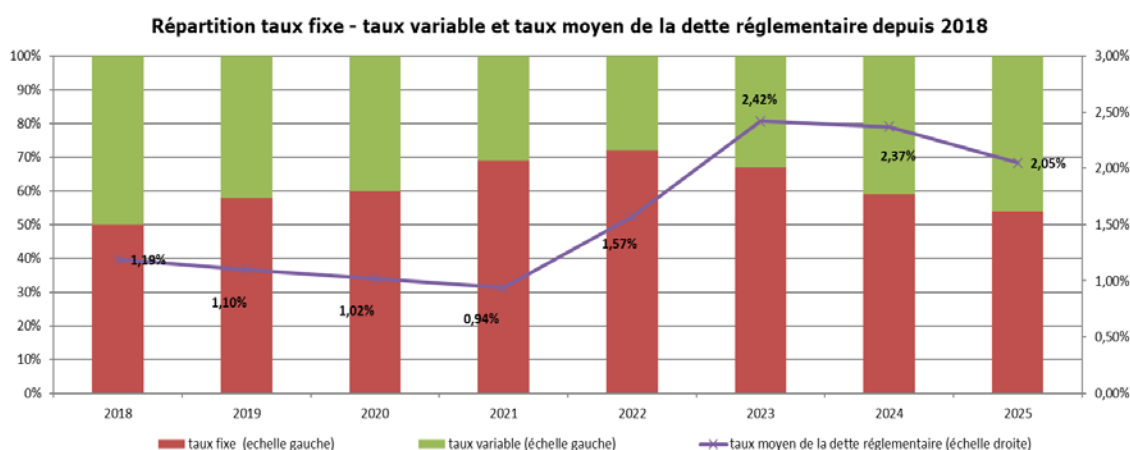
3) L'évolution de la charge de la dette et répartition taux fixe / taux variable :

L'indicateur retenu pour mesurer le niveau des frais financiers générés par la dette est le taux moyen pondéré (TMP). Il est égal au rapport entre les intérêts acquittés et le capital restant dû à chaque fin de mois.

Cet indicateur ressort à 2,05 % en 2025 contre 2,37 % en 2024 et reflète le bénéfice que la Région a pu retirer du repositionnement depuis quelques exercices d'une partie de son encours sur du taux variable.

S'agissant de la répartition taux fixe / taux variable, l'analyse permet de mesurer l'exposition de la collectivité au risque de taux, étant entendu qu'une majorité de taux fixes signifie une exposition à la baisse des taux, alors qu'une majorité de taux variables revient à une exposition à la hausse des taux.

Depuis 2018, la répartition de la dette a évolué comme suit (y compris revolving) :



Taux de réalisation des crédits liés à la charge de la dette en 2025 :

En 2025, les intérêts payés au titre de l'encours amortissable* (hors CPE) ont représenté 2,3 % des dépenses de fonctionnement et 1,5% du budget global.

	BP En M€	Total crédits inscrits En M€	Réalisation En M€	Taux réalisation /BP	Taux réalisation crédits inscrits
Remboursement en Capital (a)	87	87	85,8	98,6 %	98,6 %
Intérêts de la dette amortissable directe * (b)	26,5	26,5	24,4	92,1 %	92,1 %
Annuité de dette (capital + intérêts*) (c = a + b)	113,5	113,5	110,2	97,1 %	97,1 %
Réaménagement de la dette	50	50	30	60 %	60 %

* Hors frais financiers relatifs à la ligne de trésorerie et ICNE

Néanmoins, s'agissant des intérêts de la dette directe (b) en intégrant les mouvements liés aux rattachements des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) dont 1,5 M€ de crédits avaient été prévus pour 2025, portant l'inscription budgétaire totale à 28 M€, l'ensemble des frais financiers de l'année se chiffre à 23,9 M€ avec un taux de réalisation global par rapport au total crédits inscrits de 85,3 %.

IIII] LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

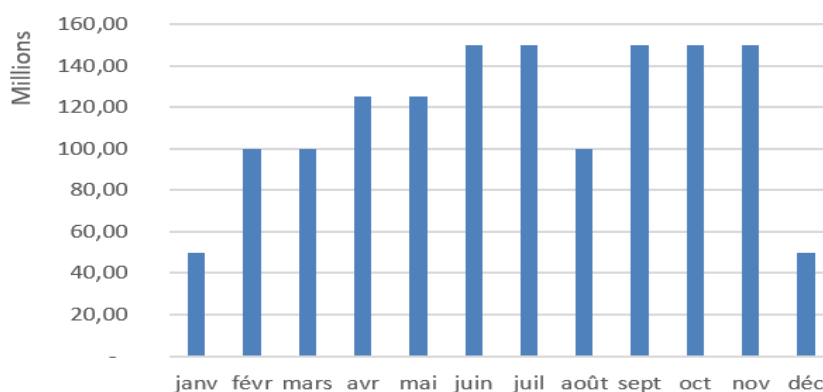
1) Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

La ligne « réaménagement de la dette » a été dotée de 50 M€ en recettes et en dépenses au Budget Primitif. Celle-ci a permis notamment le remboursement début 2025 des encours revolving mobilisés fin 2024 pour 30 M€ (contrat CACIB et LBP) pour en économiser les frais financiers tout au long de l'année avant de procéder à nouveau à leur mobilisation fin 2025. L'économie est chiffrée à 0,8 M€.

2) Gestion de la trésorerie

a) L'émission de NEU CP comme socle de la gestion de trésorerie régionale

Les NEU CP sont servis de « socle » à l'activité de gestion de dette avec une moyenne d'émission mensuelle de 116 M€ soit 2 voire 3 NEU CP émis chaque mois pour un montant nominal compris entre 25 et 50 M€.



Ainsi, 31 NEU CP ont été émis sur l'année 2025 pour un montant total de 1,4 Md€ soit un volume en augmentation de près de 30 % par rapport à 2024.

Leurs principales caractéristiques sont reprises ci-après et sont en corrélation avec le niveau de l'€str qui se positionnait en moyenne sur 2025 à 2,18 % : le financement de la trésorerie se fait donc à €str - 0,01 % ce qui est cohérent avec le niveau spread offert à la strate régionale sur cette année.

Par ailleurs, comme le montre le graphique ci-après, l'utilisation des NEU CP a permis de faire une économie globale de plus de 0,483 M€ par rapport à une mobilisation du même montant sur la ligne de trésorerie présentant des meilleures conditions (taux + marge).

		Date d'émission	date de remboursement	maturité du BT (en jours)	montant BT	meilleur taux lignes "classiques"	taux BT	coûts si portage par une ligne "classique"	coûts BT	gains	agent placeur
2025	1	27/01/2025	21/02/2025	25	50 000 000,00	3,32%	2,8400%	115 104,17	98 417,01	16 687,16	CACIB
2025	2	20/02/2025	21/03/2025	29	50 000 000,00	3,00%	2,6700%	120 954,17	107 310,86	13 643,31	BRED
2025	3	28/02/2025	28/03/2025	28	50 000 000,00	3,00%	2,6000%	116 783,33	100 907,05	15 876,28	BRED
2025	4	20/03/2025	23/04/2025	34	50 000 000,00	2,86%	2,4850%	134 866,67	117 072,46	17 794,21	BRED
2025	5	27/03/2025	30/04/2025	34	50 000 000,00	2,86%	2,4650%	134 866,67	116 132,42	18 734,25	BRED
2025	6	09/04/2025	07/05/2025	28	25 000 000,00	2,87%	2,3850%	55 747,22	46 289,13	9 458,09	BRED
2025	7	16/04/2025	21/05/2025	35	50 000 000,00	2,87%	2,3250%	139 368,06	112 765,94	26 602,12	BRED
2025	8	29/04/2025	28/05/2025	29	50 000 000,00	2,59%	2,2550%	104 158,33	90 661,70	13 496,63	BRED
2025	9	06/05/2025	04/06/2025	29	25 000 000,00	2,62%	2,2600%	52 763,89	45 431,18	7 332,71	BRED
2025	10	20/05/2025	23/06/2025	34	50 000 000,00	2,60%	2,1800%	122 777,78	102 732,93	20 044,85	CACIB
2025	11	27/05/2025	27/06/2025	31	50 000 000,00	2,60%	2,1250%	111 901,39	91 325,94	20 575,45	CACIB
2025	12	03/06/2025	04/07/2025	31	25 000 000,00	2,62%	2,0800%	56 467,36	44 697,72	11 769,64	BRED
2025	13	16/06/2025	04/07/2025	18	25 000 000,00	2,44%	2,0100%	30 487,50	25 099,77	5 387,73	BRED
2025	14	20/06/2025	22/07/2025	32	50 000 000,00	2,36%	2,0050%	104 800,00	88 952,58	15 847,42	BRED
2025	15	26/06/2025	29/07/2025	33	50 000 000,00	2,44%	2,0100%	111 695,83	91 955,57	19 740,26	CACIB
2025	16	03/07/2025	20/08/2025	48	50 000 000,00	2,37%	2,0000%	157 733,33	132 978,72	24 754,61	BRED
2025	17	21/07/2025	27/08/2025	37	50 000 000,00	2,39%	2,0000%	122 922,22	102 566,95	20 355,27	CACIB
2025	18	28/07/2025	09/09/2025	43	50 000 000,00	2,44%	2,0050%	145 662,50	119 456,97	26 205,53	BRED
2025	19	19/08/2025	23/09/2025	35	50 000 000,00	2,35%	2,0050%	114 284,72	97 275,66	17 009,06	BRED
2025	20	26/08/2025	30/09/2025	35	50 000 000,00	2,34%	2,0050%	113 701,39	97 275,66	16 425,73	BRED
2025	21	08/09/2025	07/10/2025	29	50 000 000,00	2,36%	2,0250%	95 136,11	81 429,67	13 706,44	BRED
2025	22	22/09/2025	21/10/2025	29	50 000 000,00	2,48%	2,0300%	99 848,61	81 630,40	18 218,21	CACIB
2025	23	29/09/2025	28/10/2025	29	50 000 000,00	2,36%	2,0300%	94 934,72	81 630,40	13 304,32	BRED
2025	24	06/10/2025	04/11/2025	29	50 000 000,00	2,36%	2,0300%	95 095,83	81 630,40	13 465,43	BRED
2025	25	20/10/2025	21/11/2025	32	25 000 000,00	2,38%	2,0400%	52 911,11	45 251,28	7 659,83	BRED
2025	26	20/10/2025	21/11/2025	32	25 000 000,00	2,38%	2,0400%	52 911,11	45 251,28	7 659,83	CACIB
2025	27	27/10/2025	27/11/2025	31	50 000 000,00	2,38%	2,0400%	102 515,28	87 679,31	14 835,97	CACIB
2025	28	03/11/2025	03/12/2025	30	50 000 000,00	2,38%	2,0300%	99 125,00	84 440,49	14 684,51	BRED
2025	29	20/11/2025	23/12/2025	33	50 000 000,00	2,36%	2,0550%	108 075,00	94 010,41	14 064,59	CACIB
2025	30	26/11/2025	24/12/2025	28	50 000 000,00	2,37%	2,0700%	92 322,22	80 370,60	11 951,62	LBP
2025	31	02/12/2025	09/01/2026	38	50 000 000,00	2,35%	2,0500%	124 238,89	107 960,83	16 278,06	BRED
					total 2025	1 400 000 000,00	2,166%			2 700 591,29	483 569,13
					moyenne 2025	45 161 290,32	taux moyen				

b) Les lignes de trésorerie comme outil d'ajustement du besoin quotidien

La Région Centre-Val de Loire a lancé deux consultations successives au cours de l'année 2025 pour renouveler les contrats de lignes de trésorerie pour un volume de 200 M€.

Les principales conditions financières des contrats sont reprises ci-après. Après négociation, la Région a fait le choix de ne retenir que 180 M€ considérant que certains contrats signés en 2024 avec phase de mobilisation revolving (notamment celui de CACIB pour le même montant) pouvaient faire office de back-up du programme de NEU CP. Cette décision a permis d'économiser les commissions dues sur 20 M€, a minima 16 000 € si on ne considère que la commission d'engagement due.

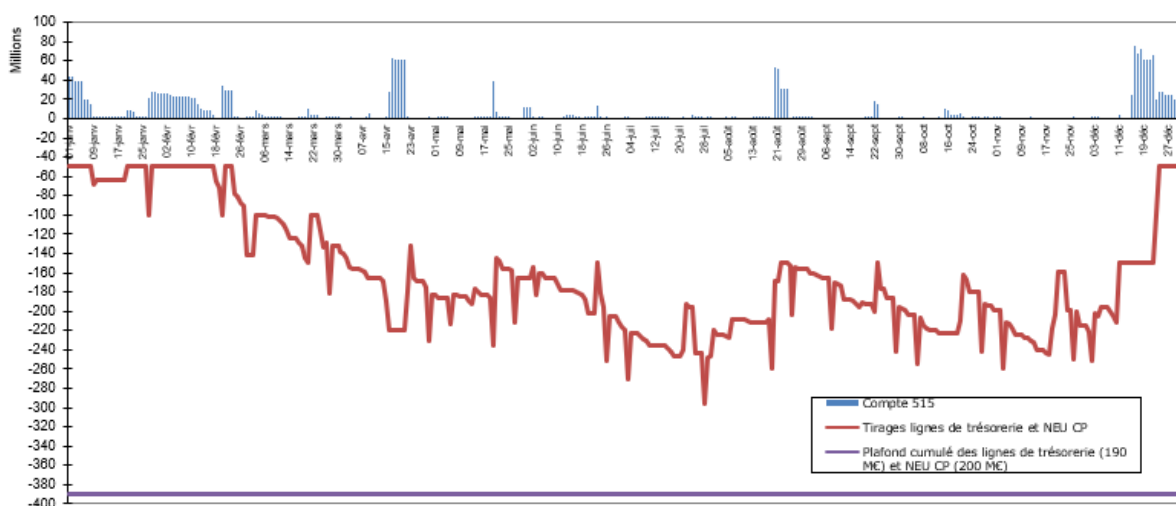
PRETEUR	MONTANT	DUREE	INDEX	MARGE	Commission	CNU
ARKEA	40 000 000 €	1 an à compter du 04/11/2025	€str	0,54 %	0,05 %	Néant
CAISSE D'EPARGNE (1)	40 000 000 €	1 an à compter du 04/11/2025	EURIBOR 1 SEMAINE	0,39 %	0,06 %	0,05% si ligne non mobilisée
CAISSE D'EPARGNE (2)	40 000 000 €	1 an à compter du 6/01/2026	EURIBOR 1 SEMAINE	0,39 %	0,06 %	0,05% si ligne non mobilisée
BANQUE POPULAIRE	30 000 000 €	1 an à compter du 6/01/2026	EURIBOR 3 MOIS	0,25%	0,05 %	Néant

SOCIETE GENERAL E	30 000 000 €	1 an à compter du 02/01/2026	EURIBOR 1 mois	0,60 %	0,04 %	-
-------------------------	--------------	------------------------------------	-------------------	--------	--------	---

Les marges restent quasiment stables par rapport aux contrats précédemment signés en 2024, l'effet taux joue sur les conditions globales actuelles. En effet, l'€ster est passé de 2,92 % à 1,92 % et l'Euribor 3 mois de 2,71 % à 2,02 %. Aussi, malgré la hausse globale du budget régional et le fait que certaines recettes qui sont reçues de l'Etat connaissent un glissement récurrent en termes de versement induisant de fait une tendance à augmenter le portage de trésorerie nécessaire, le coût global des frais financiers relatifs aux lignes de trésorerie a reflué entre l'exercice 2024 et 2025 (soit au global -0,335 M€).

c) Le suivi quotidien du niveau de trésorerie : la poursuite de la trésorerie zéro

L'encaisse journalière moyenne sur le 515 se chiffre à 6,4 M€ sur 2025 en baisse par rapport à 2024 année au cours de laquelle elle se chiffrait à 8,9 M€. Toujours dans une optique de trésorerie zéro, le solde du 515 a été inférieur à 50 000 € sur près de 60% de l'année dont 191 jours inférieur à 1 000 €.



Éléments d'explication de la légende du graphique :

- le « compte 515 » retrace le montant quotidien du niveau de trésorerie sur le compte de la Région. Historiquement en trésorerie zéro, le compte 515 est constaté en excédent depuis quelques années en lien avec les conditions de marché offertes sur la gestion de trésorerie.
- le « Tirages lignes de trésorerie et NEU CP » retrace les besoins de trésorerie.
- le « plafond cumulé des lignes de trésorerie et NEU CP » correspond au droit de tirage maximal de la Région sur les lignes de trésorerie et sur le programme de NEU CP.

d) Indicateurs d'utilisation des instruments de trésorerie

En 2025, la Région a mobilisé les instruments de trésorerie pendant 365 jours contre 361 jours l'année précédente. Le montant dû au titre des frais financiers sur la gestion court terme se chiffre à 3,7 M€ en agréant les intérêts liés à l'utilisation des lignes de trésorerie et les émissions de NEU CP. Les commissions d'engagement et de non-utilisation sur la gestion de trésorerie représentent en sus 0,139 M€.

BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, le compte administratif est assorti d'un bilan de la gestion pluriannuelle destiné à retracer les engagements de la collectivité et à en apprécier les modalités de financement sur la durée.

Le recours aux autorisations de programme (AP) et aux autorisations d'engagement (AE) permet d'identifier les engagements pluriannuels, d'en suivre la consommation au fil des exercices et d'en analyser la soutenabilité au regard des crédits de paiement.

Dans ce cadre, la collectivité poursuit un travail continu de fiabilisation et de sécurisation des autorisations, visant à améliorer la qualité du suivi des engagements et à garantir une meilleure lisibilité des restes à financer.

Dans un objectif de lisibilité, le présent bilan distingue les affectations intervenues en 2025, qui traduisent les décisions nouvelles de l'exercice, des engagements restant à financer, qui constituent des obligations pour les exercices futurs.

A. GESTION PLURIANNUELLE EN INVESTISSEMENT (AP)

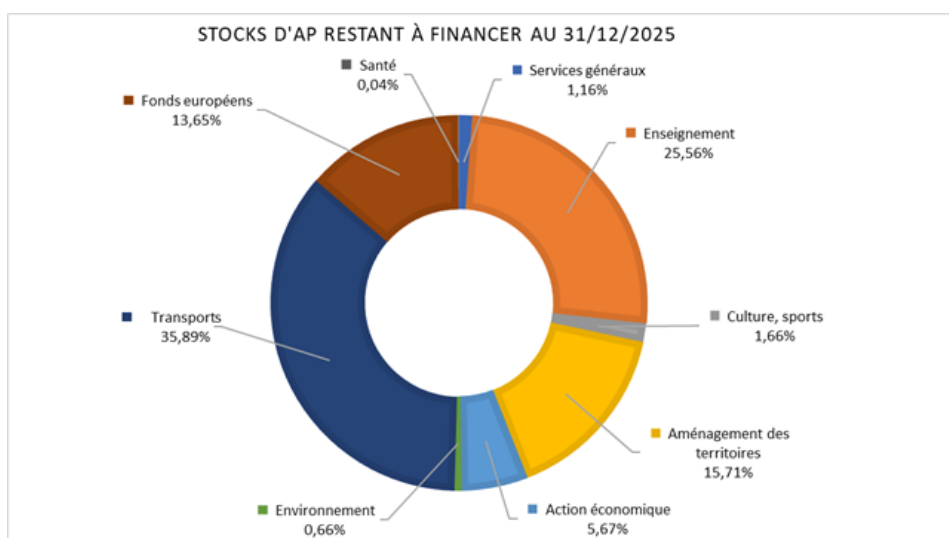
1. Situation et structure du stock d'AP

Au 31 décembre 2025, le montant des autorisations de programme restant à financer s'établit à 1,68 milliard d'euros, contre 1,75 milliard d'euros à fin 2024, soit une diminution de 70 millions d'euros (-4 %).

En millions d'euros

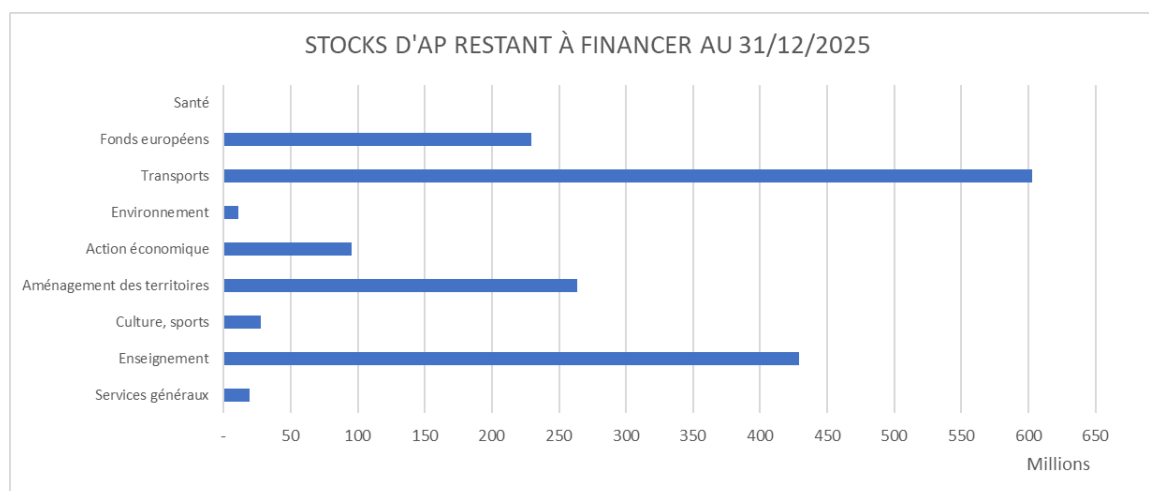
Stock à financer au 1/1/2025 (1)	AP votées dans l'année 2025	AP affectées dans l'année dont annulations (2)	Stock affecté restant à financer (3) = (1) + (2)	CP mandatés en 2025 (4)	Stock restant à financer au 31/12/2025 (5) = (3)-(4)
1 753	175,65	375,97	2 129	450,23	1 679

Cette évolution s'explique principalement par un niveau soutenu d'exécution des investissements en 2025, qui a permis d'honorer une part significative des engagements pris les années précédentes, ainsi que par la poursuite du travail de fiabilisation et de clôture d'autorisations de programme anciennes. Les affectations réalisées en 2025 se caractérisent également par un volume élevé, essentiellement constitué d'affectations sur des autorisations de programme votées antérieurement, traduisant la mise en œuvre opérationnelle progressive des grands projets pluriannuels.



La structure du stock met en évidence une concentration marquée sur les politiques structurantes. Les transports représentent 603 millions d'euros (36 %), les lycées 429 millions d'euros (26 %) et l'aménagement des territoires 264 millions d'euros (15 %), les autres politiques totalisant 384 millions d'euros (23 %).

Ainsi, ces trois premières politiques concentrent plus de 1,3 milliard d'euros, soit près de 77 % du stock total, traduisant le poids des opérations d'investissement majeures.



2. Analyse des affectations de l'exercice et des engagements restant à financer

Les autorisations de programme affectées en 2025 s'élèvent à 376 millions d'euros, confirmant la poursuite des priorités d'investissement de la collectivité.

Ces engagements nouveaux se concentrent largement sur les politiques structurantes :

- les transports mobilisent environ 160 millions d'euros, principalement pour le renouvellement du matériel roulant, les opérations ferroviaires inscrites au CPER et le développement de l'intermodalité
- les lycées représentent près de 150 millions d'euros, liés notamment à des opérations de restructuration, de maintenance lourde et d'amélioration énergétique ;
- l'aménagement des territoires concentre environ 50 millions d'euros, essentiellement dans le cadre des contractualisations territoriales de type CRST.

Ces trois secteurs représentent ainsi près de 90 % des engagements de l'exercice, traduisant la continuité des orientations stratégiques.

Le stock restant à financer met en évidence l'importance des engagements antérieurs.

Les 603 millions d'euros liés aux transports se répartissent majoritairement entre les opérations ferroviaires (480 à 500 millions d'euros) et les actions d'intermodalité et d'accessibilité (100 à 120 millions d'euros).

Les lycées représentent 429 millions d'euros, structurés autour des opérations de construction et de restructuration (250 à 280 millions d'euros) et des programmes de maintenance et de performance énergétique (150 à 180 millions d'euros).

L'aménagement des territoires (264 millions d'euros) repose principalement sur les dispositifs contractuels, notamment les CRST (170 à 190 millions d'euros).

L'analyse détaillée confirme une forte concentration des engagements : les dix principales opérations regroupent entre 450 et 500 millions d'euros, soit environ 30 % du stock total. Elles concernent essentiellement des programmes ferroviaires d'envergure (jusqu'à 90 millions d'euros) et des opérations structurantes sur les établissements scolaires (jusqu'à 65 millions d'euros), complétés par des projets territoriaux et énergétiques. Cette structuration traduit le caractère pluriannuel et concentré des investissements, qui conditionne directement les besoins futurs en crédits de paiement.

B. GESTION PLURIANNUELLE EN FONCTIONNEMENT (AE)

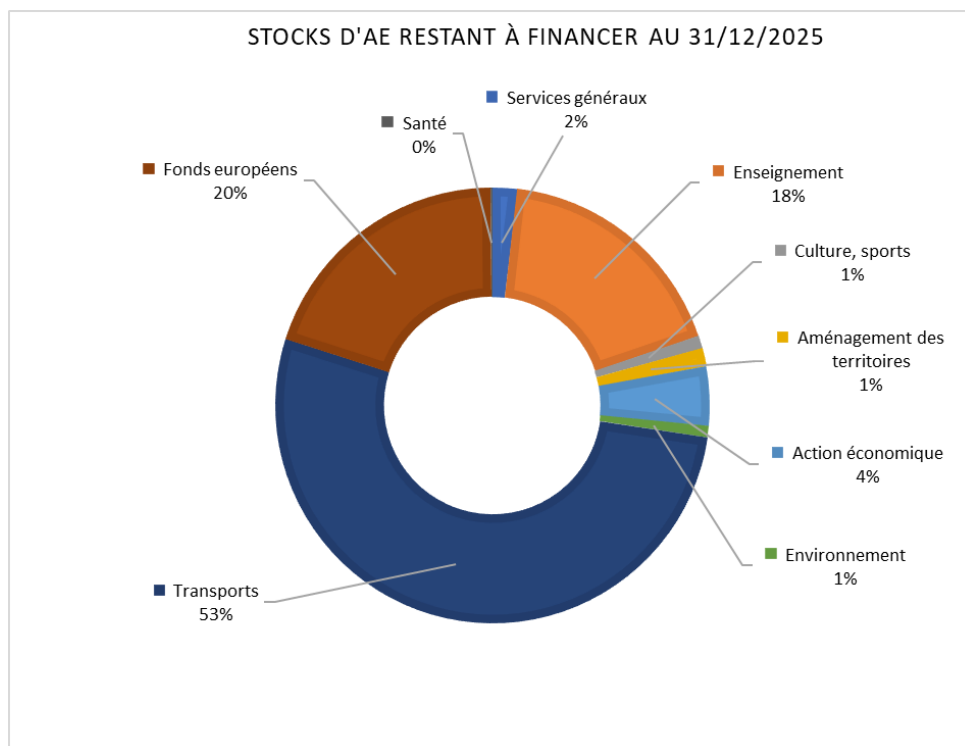
1. Situation et structure du stock d'AE

Au 31 décembre 2025, le montant des autorisations d'engagement restant à financer s'établit à 1,06 milliard d'euros, contre 1,09 milliard d'euros à fin 2024, soit une diminution de 26 millions d'euros (-2,4 %).

En millions d'euros

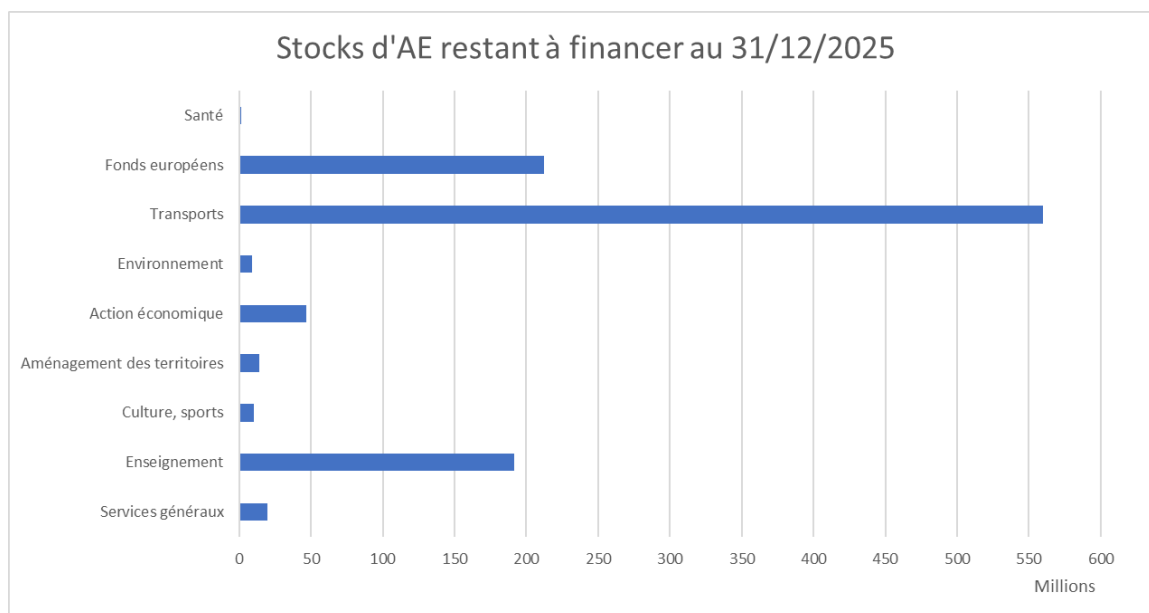
Stock à financer au 1/1/2025	AE votées dans l'année 2025	AE affectées dans l'année dont annulations	Stock affecté restant à financer	CP mandatés en 2025	Stock restant à financer au 31/12/2025
1 090 (1)	422,7	764,4 (2)	1 854,4 (3) = (1) + (2)	790 (4)	1 064,7 (5) = (3) – (4)

Cette évolution s'inscrit dans la poursuite du travail de rationalisation des engagements engagée depuis plusieurs exercices, incluant la clôture d'autorisations devenues sans objet et une meilleure adéquation entre engagements juridiques et exécution budgétaire.



La structure du stock d'AE présente une concentration particulièrement marquée. Les transports représentent 790 millions d'euros, soit 75 % du total, la formation professionnelle 136 millions d'euros (13 %) et les autres politiques 134 millions d'euros (12 %).

Cette répartition reflète le poids des engagements contractualisés et pluriannuels en fonctionnement.



2. Analyse des affectations de l'exercice et des engagements restant à financer

Les autorisations d'engagement affectées en 2025 s'élèvent à environ 470 millions d'euros, traduisant un niveau soutenu d'engagements en fonctionnement.

Le secteur des transports concentre près de 250 millions d'euros, correspondant principalement aux conventions d'exploitation ferroviaire et interurbaine ainsi qu'aux prestations associées (maintenance, services).

La formation professionnelle mobilise environ 120 millions d'euros, dans le cadre des pactes régionaux, des formations qualifiantes et des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

Les politiques économiques et d'innovation représentent environ 65 millions d'euros, essentiellement sous forme de dispositifs d'aide pluriannuels.

Le stock restant à financer reflète le caractère structurel de ces engagements.

Les 790 millions d'euros liés aux transports correspondent quasi exclusivement à des conventions pluriannuelles, dont les modalités d'exécution limitent la flexibilité budgétaire.

Les engagements relatifs à la formation professionnelle (136 millions d'euros) sont principalement constitués des dispositifs structurants (100 à 110 millions d'euros) et des actions complémentaires (20 à 30 millions d'euros). Les dispositifs économiques représentent un encours de 50 à 60 millions d'euros.

Comme en investissement, ces engagements sont fortement concentrés. Les dix principales autorisations d'engagement regroupent entre 600 et 650 millions d'euros, soit près de 60 % du stock total. Elles concernent majoritairement les grandes conventions de transport, dont certaines atteignent 250 millions d'euros, complétées par des conventions secondaires (80 à 120 millions d'euros) et des dispositifs associés (environ 50 millions d'euros).

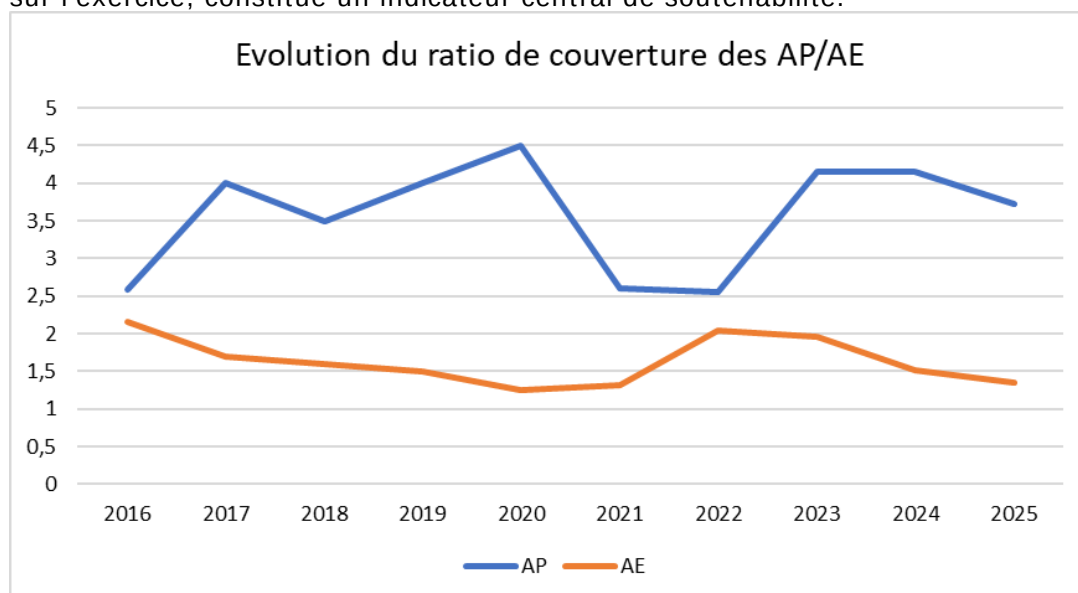
Les autres dispositifs présentent des montants unitaires plus limités, compris entre 10 et 45 millions d'euros.

Cette structuration met en évidence le caractère contraint et récurrent des dépenses de fonctionnement pluriannuelles.

C. SOUTENABILITÉ ET RATIO DE COUVERTURE

Le montant total des engagements restant à financer s'élève à 2,74 milliards d'euros, dont 1,68 milliard d'euros en investissement et 1,06 milliard d'euros en fonctionnement.

Le ratio de couverture, qui rapporte le stock restant à financer aux crédits de paiement mandatés sur l'exercice, constitue un indicateur central de soutenabilité.



En investissement, après une progression entre 2022 et 2023, le ratio connaît une stabilisation sur les exercices 2024 et 2025. Cette évolution traduit un équilibre global entre le niveau d'engagement sur les grandes opérations structurantes — notamment ferroviaires et liées aux lycées — et le rythme de réalisation des dépenses.

Le maintien d'un niveau élevé de ce ratio reflète toutefois le poids des opérations pluriannuelles et nécessite une vigilance continue sur la programmation des engagements au regard des capacités de financement.

En fonctionnement, le ratio présente une amélioration significative, liée à la diminution du stock d'autorisations d'engagement et au travail de fiabilisation conduit, en particulier sur les dispositifs antérieurs de formation professionnelle. Cette évolution traduit une meilleure adéquation entre engagements contractés et exécution budgétaire.

Ainsi, l'analyse du ratio met en évidence une soutenabilité globalement maîtrisée, malgré un niveau d'engagement élevé, en particulier en investissement.

L'exercice 2025 se caractérise par :

- un niveau soutenu d'engagements nouveaux, avec 376 millions d'euros en AP et 470 millions d'euros en AE, traduisant la poursuite des politiques structurantes ;
- une diminution maîtrisée des stocks, de 70 millions d'euros en AP et de 26 millions d'euros en AE ;
- le maintien d'un niveau élevé d'engagements pluriannuels, atteignant 2,74 milliards d'euros, concentrés sur les politiques de transports, de lycées et de formation.

La lecture combinée des engagements de l'exercice, des restes à financer et du ratio de couverture met en évidence une trajectoire globalement maîtrisée, tout en soulignant le poids des engagements pluriannuels dans la structure financière de la collectivité.

Dans ce cadre, la collectivité poursuit un travail continu de fiabilisation et de « nettoyage » des autorisations de programme et d'engagement, visant à :

- apurer les autorisations anciennes ou devenues sans objet ;
- mettre en cohérence les affectations avec les engagements juridiques réels ;
- renforcer la qualité du suivi des restes à financer.

Ce processus permet d'améliorer la lisibilité du stock d'engagements et d'identifier plus précisément les obligations financières à couvrir dans les exercices futurs. Il constitue ainsi un levier essentiel pour renforcer le pilotage pluriannuel, sécuriser la trajectoire budgétaire et garantir la soutenabilité des politiques publiques mises en œuvre.

LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE FONCTIONS SUR L'EXERCICE 2025

Origine		Destination		
Chapitre	Libellé chapitre	Chapitre	Libellé chapitre	Montant
906	ACTION ECONOMIQUE	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 600 000,00
900	SERVICES GENERAUX	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	3 400 000,00
9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 000 000,00
9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 000 000,00

Les virements de crédits ci-dessus ont fait l'objet d'un arrêté du Président pour permettre l'exécution du budget 2025 (cf DAP 24.05.01 autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres conformément à l'article 4312-3 du CGCT). Ces éléments ont déjà fait l'objet de communications lors de la session suivant l'arrêté de décision de virement de crédit. Ils sont rappelés pour une information complète de l'Assemblée régionale sur l'exécution du budget 2025.